

# Redresser la France, retrouver la justice, rassembler les Français

L'intégrale des propositions des socialistes pour changer la France

<b>I- Redresser la France et proposer un nouveau modèle de développement</b>	<b>3</b>
<b>1 Produire plus, produire autrement</b>	<b>3</b>
1.1 Forger une nouvelle croissance pour créer des emplois	3
1.2 Porter la France et l'Europe en tête de l'économie verte et de la lutte contre le changement climatique	7
1.3 Faire le choix de la compétitivité par l'innovation et la qualité	11
<b>2 Travailler mieux pour vivre mieux</b>	<b>13</b>
2.1 Combattre le chômage	13
2.2 Garantir le bon emploi et humaniser le travail	14
<b>3 Mettre la finance au service de l'économie pour mieux partager les richesses</b>	<b>15</b>
3.1 Nous donner les moyens d'améliorer les salaires et de mieux partager les revenus	15
3.2 Réguler la finance et faire participer le capital à la solidarité	17
<b>4 Remettre la France au cœur de l'Europe et l'Europe dans le cœur des Européens</b>	<b>18</b>
4.1 Sortir l'Europe de la crise	19
4.2 Du carburant et un moteur pour l'Europe	20
4.3 L'Europe doit défendre ses valeurs, elle doit aussi défendre ses intérêts	21
<b>5 Redonner à la France une voix forte et au monde une perspective de progrès</b>	<b>22</b>
5.1 Défendre un multilatéralisme renoué	23
5.2 Garantir notre sécurité	24
5.3 La France acteur et moteur du développement solidaire	25
<b>6 Doter la France d'une vraie politique pour son immigration</b>	<b>26</b>
6.1 Fixer et faire respecter des règles claires et justes	27
6.2 Agir en Europe pour un développement solidaire	28
<b>II- Retrouver la justice pour bâtir l'égalité réelle</b>	<b>29</b>
<b>1 Donner un avenir à la jeunesse, préparer l'avenir grâce à la jeunesse</b>	<b>29</b>
1.1 Accompagner et éduquer les enfants dès le plus jeune âge	30
1.2 Changer l'école pour la réussite de tous	30
1.3 Donner une nouvelle ambition à l'enseignement supérieur	32
1.4 Aider la jeunesse à construire sa vie	33
1.5 Le droit à la qualification diplômante et à la formation tout au long de la vie	35
<b>2 Des droits réels, des choix personnels</b>	<b>35</b>
2.1 L'accès au logement : le toit est un droit	35
2.2 L'accès aux biens essentiels	37
2.3 L'accès à la protection sociale	39
2.4 L'accès à la culture et aux loisirs	44
<b>3 Des efforts justes pour nous donner des moyens d'action et redresser les comptes publics</b>	<b>46</b>
3.1 Une stratégie de gauche pour réduire les déficits	47
3.2 Rendre la fiscalité juste et utile	48
<b>4 Une puissance publique réhabilitée, décentralisée et efficace</b>	<b>50</b>
4.1 Un Etat conforté dans ses missions et modernisé	50
4.2 Des services publics financés et efficaces	52
4.3 Un nouvel acte de la décentralisation	53
<b>III- Rassembler les Français et renouer avec la promesse républicaine</b>	<b>56</b>
<b>1 Respecter les droits, faire respecter les devoirs</b>	<b>56</b>
1.1 Être français en 2012	56
1.2 Pour un pacte national de sécurité publique	58
1.3 Pour une justice indépendante et des droits respectés	61
<b>2 Construire une société plus humaine</b>	<b>64</b>

2.1	Assurer l'égalité entre les personnes	64
2.2	Assurer l'égalité entre les territoires	67
<b>3</b>	<b>Renouveler notre démocratie</b>	<b>69</b>
3.1	Répondre aux demandes démocratiques	70
3.2	Garantir une information libre et pluraliste	72
3.3	Renforcer les contre-pouvoirs et protéger les libertés.	73
3.4	Rééquilibrer nos institutions	74

DOCUMENT DE TRAVAIL

# I- Redresser la France et proposer un nouveau modèle de développement

Pour les socialistes, l'économie, le social et l'écologie sont indissociables. Sans perspective de mieux être, l'économie n'est que concentration des richesses dans les mains de quelques-uns. **Sans croissance ni innovation, les individus s'appauvrissent et la société se disloque. Sans développement durable, la croissance ne sera pas soutenable.** Ce changement de civilisation mobilisera plusieurs générations, mais c'est dans la décennie qui vient que sa possibilité va se jouer.

Des réponses inédites doivent être inventées pour concevoir, produire, consommer, échanger mieux. Pour les nations qui sauront anticiper et s'organiser, apprendre et entreprendre, se projeter et se protéger, c'est un formidable gisement de croissance et d'emploi autant qu'une source d'accomplissement individuel et collectif.

**Depuis dix ans, hélas, l'Europe et la France n'avancent plus.** Nous n'acceptons pas le gâchis humain que représente en particulier un taux de chômage record des jeunes et des plus de 55 ans. Nous ne voulons pas d'une France où le nombre de brevets déposés figure au bas des classements internationaux. Nous rejetons l'irresponsabilité qui consiste à cribler les générations futures de nos dettes. **C'est pourquoi le projet socialiste se fonde sur une ambition productive forte et se donne les moyens de la déployer dans un contexte de mutations écologiques et technologiques inédites.**

Dans un monde qui va de l'avant, il faut rester compétitifs, ne pas être immobiles. Encore faut-il ne pas se tromper de chemin ! Pour les libéraux et les conservateurs, qu'ils soient à l'Élysée ou à la Commission de Bruxelles, la compétitivité est synonyme de moins disant : moins de règles, moins de salaires, moins de droits sociaux, moins d'investissements pour le futur. Cette approche mène au déclassement. **A la compétitivité *low cost* et à l'hyper-concurrence, nous opposons la compétitivité-innovation et la bonne performance.** Des salariés revalorisés dans leur travail et sécurisés dans leur parcours professionnels sont une source de richesse – à tous les sens du mot – pour l'entreprise. De même, une conception de l'innovation élargie au champ de l'économie sociale et solidaire s'inscrit dans une vision moderne de l'économie. Autre évidence : ceux qui créent, produisent, consomment, ont besoin de stabilité, d'encouragement, de reconnaissance. C'est pourquoi, à l'échelle globale, la finance doit être maîtrisée, le libre-échange encadré, les monnaies stabilisées.

**Redonner à la France un poids et, par là-même, une voix dans le monde, telle est l'ambition du Parti socialiste.**

## **1 Produire plus, produire autrement**

### **1.1 Forger une nouvelle croissance pour créer des emplois**

Aucun pays ne peut espérer se développer s'il perd ses emplois et laisse filer son industrie. Au cours de la législature 2012-2017, la France doit se fixer au moins quatre objectifs d'intérêt général : porter son potentiel de croissance de 1,5 % à 2,5 % du PIB ; réduire le chômage ; permettre aux jeunes d'accéder au marché du travail et mettre à profit l'expérience des seniors ; préserver notre base productive et la rendre créatrice de valeur ajoutée.

#### **1.1.1 Réindustrialiser le pays et muscler nos entreprises**

Il n'y a pas d'économie forte sans industrie forte ; il n'y a pas d'industrie dynamique sans puissance publique active – l'État, mais aussi les collectivités territoriales et l'Europe.

C'est pourquoi nous créerons **une Banque publique d'investissement**. Elle assurera l'effet de levier par le regroupement de la filiale entreprises de la Caisse des dépôts et consignations, d'Oséo, du Fonds stratégique d'investissement, de l'Emprunt national, des structures régionales de capital

investissement, des dispositifs d'accompagnement des entreprises de la Banque Postale et de la Banque de France. L'effet réseau sera stimulé grâce à une mobilisation de la banque au plus près du terrain **sous forme de fonds régionaux** mutualisant les moyens des Conseils régionaux, des métropoles et des agglomérations (collectivités en charge du développement économique), des pôles de compétitivité, des filières territoriales et des grappes d'entreprises, des universités, ainsi que des partenaires du développement local, notamment le réseau consulaire, les branches professionnelles et les organisations syndicales. Faisons confiance aux acteurs locaux, ce sont eux qui connaissent le mieux le tissu économique.

Attendue par les acteurs, la Banque publique d'investissement aura pour principale mission de rebâtir une politique industrielle pour la nation :

- *favoriser la constitution d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) comprenant entre 250 et 5 000 salariés car leur déficit est le talon d'Achille de notre économie à l'export et pour créer des emplois.* Apport de garanties et participation en fonds propres, ciblage des aides publiques en direction des PME qui veulent innover ou grandir, encouragement fiscal à la transmission ou à la reprise d'entreprises dans le cadre familial, par les salariés ou par une autre entreprise, ou encore protection juridique des brevets et des innovations – les leviers ne manquent pas. Nous veillerons à ce que le développement des partenariats public-privé (PPP) ne fragilise pas les entreprises de taille intermédiaire.

- *investir dans les secteurs d'avenir, favoriser la conversion écologique de l'industrie, structurer des filières stratégiques.* Les impératifs environnementaux et la demande des puissances émergentes doivent permettre de faire valoir l'excellence de nos entreprises et de nos centres de recherche dans plusieurs domaines-clés : les énergies décarbonées (éolien notamment marin, biomasse, photovoltaïque), les mobilités du futur, qu'elles soient « réelles » (automobile, logistique, aéronautique, espace) ou virtuelles (télécommunications, numérique), la chimie-biologie-santé (nouveaux médicaments, médecine régénératrice, ingénierie tissulaire), l'agro-alimentaire et les dérivés industriels de l'agriculture (matériaux bio-sourcés pour l'isolation et l'éco-conception), la gestion et la maîtrise des risques naturels et technologiques, mais aussi le tourisme. Un effort particulier sera porté sur le financement de démonstrateurs et de prototypes.

- *prévenir et réparer les dégâts humains et territoriaux de la désindustrialisation.* En permettant les prises de participation au capital des entreprises en difficulté conjoncturelle mais viables à long terme ou dont le secteur d'activité est stratégique. En facilitant la réindustrialisation des sites et bassins d'emploi frappés par les fermetures ou les délocalisations d'entreprises. En revalorisant l'image sociale des métiers industriels.

**Les fonds accordés seront conditionnés** : plan de maintien ou de création d'emplois, encadrement des dividendes, excellence environnementale (réduction des émissions de CO<sup>2</sup>) et sociale (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), mise en place de réseau de collaborations entre donneurs d'ordres/sous-traitants.

**Les PME, première source de l'emploi en France, seront au coeur de notre stratégie économique.** Au sein de la Banque publique d'investissement, nous créerons une **agence des TPE/PME de moins de 20 salariés**, qu'elles soient agricoles, industrielles ou de services, y compris dans le secteur de l'artisanat. En lien permanent avec les Régions et les agglomérations, ses missions consisteront à les guider dans leurs démarches administratives (assistance juridique, fiscale et comptable, veille technologique sur les opportunités de marchés), à leur permettre de réaliser un « diagnostic innovation » afin de transformer leur potentialités en activités, à leur faciliter l'aide au financement, au recrutement et à l'export, mais également à favoriser la prolongation des délais d'échéances de contributions fiscales et sociales en cas de baisse d'activité, à renforcer le lien avec les universités pour l'embauche de doctorants.

**Les relations des PME avec les grandes entreprises sont inégales, nous proposons de les rendre plus équitables**, et d'abord pour les entreprises « sous-traitantes » – qu'il vaudrait mieux appeler

entreprises partenaires : recours juridiques simplifiés et accélérés, réduction des délais de paiement jusqu'à 45 jours, renforcement des pénalités de retard, transformation du trimestre créateur pour la TVA en mois créateur. Le rôle du Médiateur du crédit sera pérennisé et ses pouvoirs renforcés. La Banque publique d'investissement, à travers sa politique de filières, initiera des réseaux de compétences entre grands donneurs d'ordres d'envergure mondiale, PME et jeunes pousses.

En France, seuls 30 % des marchés publics sont attribués à des PME. C'est pourquoi **leur accès à la commande publique sera facilité**, y compris au niveau européen : nous plaiderons auprès de la Commission et de nos partenaires pour la mise en place de quotas ou de référencements particuliers, comme il en existe aux Etats-Unis et au Japon.

Pour que ce *Small Business Act* dont les gouvernements parlent depuis de nombreuses années devienne une réalité pour les entreprises françaises, l'Agence nationale des PME procèdera à l'évaluation et à l'aide à l'application de ces dispositions.

Nous constatons que **le commerce est trop souvent négligé par les politiques publiques destinées aux entreprises**. Et quand il est pris en compte, c'est pour être la cible de la dérégulation qui nuit à l'activité économique et à l'emploi tout en aggravant les inégalités sociales et territoriales. Cela s'est particulièrement vérifié au travers de la « Loi de modernisation de l'économie » (LME) adoptée en juillet 2008. Le Parti socialiste souhaite créer les conditions de la confiance avec les acteurs du secteur. Afin d'assurer un meilleur équilibre entre les différents types de commerce, nous redonnerons aux élus locaux les moyens d'agir pour un développement commercial équilibré : toute ouverture ou extension d'une surface commerciale supérieure à 500 m<sup>2</sup> sera soumise à autorisation municipale. La mise en place de structures dédiées au développement et à l'organisation des commerces de villes sera encouragée. Une révision de la loi LME sera menée afin de la rendre plus juste et plus efficace, notamment par **la suppression des « soldes flottants »**. Nous nous opposerons à l'extension de l'ouverture le dimanche au-delà de sept dans l'année.

A l'autre bout de la chaîne, la France dispose d'un atout : la force de ses très grands groupes, qu'ils appartiennent au secteur industriel, tertiaire ou financier. Cette force ne vient pas de nulle part : elle se fonde sur le savoir faire des salariés et, pour certaines de ces entreprises, des investissements publics, dans la durée ou lors de la crise de 2008-2009. **Il est indispensable, pour le rapport que les Français entretiennent avec l'entreprise et la production, que ces grands groupes, dont les profits se chiffrent en dizaines de milliards d'euros, aient un comportement exemplaire.** Exemplaire dans le comportement de leurs dirigeants – qui ne sont pas au-dessus des lois et qui doivent être sanctionnés quand ils commettent des fautes. Exemplaire dans leur politique salariale et sociale – l'accès des femmes aux postes de responsabilité, la promotion de la diversité, le maintien dans l'emploi des seniors ou encore le recrutement des jeunes. Exemplaire dans la lutte contre le stress au travail. Exemplaire dans leurs relations avec les territoires et leur chaîne de sous-traitance. Exemplaire dans leur engagement environnemental. Ils en ont les moyens : à eux de les mettre au service de l'humain et du long terme.

### 1.1.2 Réorienter l'épargne et la fiscalité vers l'investissement productif

La France s'endette un peu plus chaque jour et elle investit de moins en moins pour l'avenir. En même temps, notre pays se caractérise par un taux d'épargne des ménages parmi les plus élevés de la zone Euro (autour de 200 milliards d'euros) et par un penchant des investisseurs privés pour les actifs sans risque.

Avec la gauche, la fiscalité cessera d'encourager la rente et la spéculation au détriment de l'investissement et de l'innovation. Remettre l'économie à l'endroit et au service de l'emploi, c'est moins taxer l'outil industriel que les services financiers, l'assurance ou la grande distribution.

**L'impôt sur les sociétés sera modulé** selon que les bénéfices seront réinvestis – en équipements, en R&D, en formation, en salaire – ou qu'ils seront distribués sous forme de dividendes aux actionnaires. Dans le premier cas, favorable à l'emploi et à la production, le taux d'imposition passera

de 33,3 % à 20 %. Dans le second cas, parce que l'économie réelle doit primer sur la finance, le taux d'imposition sera porté jusqu'à 40 %, pour assurer la neutralité financière.

Autre impératif : **recentrer le Crédit d'impôt recherche (CIR)**. Il est devenu, sous l'actuelle majorité, un outil d'optimisation fiscale pour certains grands groupes, notamment dans le secteur financier. Son coût pour le budget de l'Etat est passé de 1,5 milliard d'euros en 2008 à... 6 milliards d'euros en 2010, soit trois fois la subvention accordée aux 12 000 chercheurs du CNRS ! Après une évaluation précise du coût et de l'affectation réels du dispositif – refusé par la droite –, nous recentrerons le CIR vers les dépenses de R&D des PME de moins de 2 000 salariés et les entreprises industrielles exposées à la concurrence internationale ou dont les savoir-faire sont stratégiques pour la Nation.

Nous proposons de **réduire le montant global des exonérations de cotisations sociales**, de les **cibler prioritairement vers les PME** et les entreprises de main d'œuvre fortement exposées à la concurrence mondiale, ainsi que vers la réduction de la précarité dans l'entreprise et l'égalité salariale entre les hommes et les femmes.

**Un livret d'épargne industrie** sera créé par l'intégration du livret de développement durable (ex-CODEVI) et du livret d'épargne populaire. Son usage sera exclusivement dédié aux secteurs d'avenir dans le cadre de la Banque publique d'investissement.

### **1.1.3 Renforcer l'attractivité de l'économie française et promouvoir le « made in France »**

Les délocalisations ont sinistré des territoires entiers et brisé des dizaines de milliers de familles. Dans une économie globalisée, c'est aussi par le renforcement de l'attractivité globale que nous parviendrons à réindustrialiser durablement le pays. Parmi les nombreux facteurs qui permettent de fixer l'investissement productif, la qualité des infrastructures de transports fera de plus en plus la différence à l'international. La France figure parmi les nations les mieux équipées (réseau autoroutier, TGV, ports...) et doit renforcer son avantage.

En lien avec les Régions, nous relancerons **le programme national de lignes à grande vitesse (LGV)** et les dessertes de proximité afin de relier nos territoires et les connecter plus encore au réseau européen. Pour le transport de marchandises, priorité sera donnée au **fret ferroviaire** et au **développement de l'intermodalité** avec un objectif ambitieux : se rapprocher des 50 % des volumes de marchandises acheminées par le train en 2020.

Nous proposerons **un co-investissement franco-allemand pour réaliser la ligne TGV Paris-Berlin** d'ici la fin de la décennie. Ainsi, on pourra relier les deux capitales en moins de trois heures trente.

Parce que les réseaux du 21ème siècle sont aussi dématérialisés, **l'accès et la connexion au haut débit et au très haut débit** sur l'ensemble du territoire seront développés.

Il n'y a pas de fatalité à ce que la France perde ses emplois industriels. Certes, nos grands groupes doivent être présents au plus près des marchés émergents pour mieux les conquérir. Certes, l'industrie est moins intensive en main d'œuvre qu'elle ne l'a été et les stratégies de production sont désormais organisées à l'échelle mondiale. Toutefois, alors même qu'une partie de ses industries sont localisées en Europe de l'Est, l'Allemagne a montré qu'elle savait défendre et promouvoir la préservation sur son territoire des process les plus sensibles et des activités d'assemblage final. Les Etats-Unis s'engagent dans une voie identique en prenant des mesures douanières qui visent à favoriser l'importation de composants intermédiaires pour fabriquer le produit final sur le sol américain. **La France pourrait s'inspirer de ces démarches avec les pays de la rive sud de la Méditerranée, en passant avec eux « un pacte de production et de co-développement industriel ». Dans le contexte du printemps des peuples arabes, une telle stratégie serait particulièrement opportune.**

Défendre le *made in France*, c'est aussi favoriser la montée en gamme de notre production et mieux orienter sa spécialisation en fonction de la demande internationale. Cela suppose d'augmenter

d'augmenter les dépenses de R&D pour les amener à au moins 2,5 % du PIB et d'avoir davantage d'entreprises de taille intermédiaire susceptibles d'exporter.

Enfin, promouvoir le savoir faire français, c'est continuer d'investir dans les filières technologiques où la France est en tête, comme les énergies, ou encore l'aéronautique, l'espace et la défense, autant de secteurs dont les emplois sont massivement localisés sur notre territoire.

#### **1.1.4 Affirmer la vocation industrielle de l'Europe**

Depuis dix ans, aucun champion industriel nouveau n'a vu le jour. Décidé il y a une décennie, le fameux agenda de Lisbonne qui visait notamment à augmenter les dépenses de R&D pour défendre la base industrielle de l'Europe, est resté lettre morte ! L'immobilisme mâtiné d'égoïsme des Etats est d'autant plus dramatique que la concurrence des pays émergents, notamment d'Asie, s'est déplacée sur les secteurs de haute technologie. Pour redonner une ambition industrielle à l'Europe, nous proposerons à nos partenaires plusieurs initiatives :

- Le lancement d'**un emprunt européen pour réaliser les grands programmes d'investissements dans les domaines du futur**. Après recensement des domaines prioritaires, le financement de ces investissements serait fixé : soit par une adaptation des textes permettant à l'Europe d'emprunter pour financer des grands travaux d'intérêt général, soit par une augmentation du prochain budget communautaire qui sera adopté par le Conseil européen avant la fin de l'année 2012.

- La constitution de **nouveaux champions industriels européens**, ainsi que la mise en réseau des pôles de compétitivité et des centres d'excellence universitaires et de recherche.

- La mise en place d'**une vraie agence de l'innovation industrielle et de la réindustrialisation**, adossée à la Banque européenne d'investissements.

- La création – il est temps ! – d'**un brevet européen pour aider les PME innovantes à protéger leurs innovations et à exporter**.

- Dans le cadre du gouvernement économique de l'Europe que le Parti socialiste appelle de ses vœux, **il est indispensable de rééquilibrer la politique de change de l'Euro en faveur de la croissance et de l'emploi, et d'imposer la réciprocité dans l'échange commercial**. Pour préserver sa base industrielle, l'Europe doit pouvoir se battre à armes égales dans la compétition internationale, et non avec une monnaie surévaluée et en étant ouverte à tous les vents.

### **1.2 Porter la France et l'Europe en tête de l'économie verte et de la lutte contre le changement climatique**

Le Grenelle de l'Environnement a soulevé un espoir, mais ses mesures les plus audacieuses en faveur d'une autre croissance ont été détricotées par la droite sous la pression des groupes d'intérêts marchands. Pourtant, la préservation écologique autant que la relance économique passent par un nouveau contenu de la croissance.

#### **1.2.1 Miser sur l'éco-conception**

Tout produit, tout procédé industriel doit être pensé de façon à minimiser son impact sur l'environnement et à maximiser sa durabilité. L'éco-conception est une source féconde d'innovation pour les entreprises, un gisement d'emplois non-délocalisables et un outil efficace contre le changement climatique.

**Nous généraliserons le principe de l'éco-conditionnalité des aides aux entreprises**, en particulier les allègements de cotisations sociales.

La commande publique sera soumise à une notation social-écologique des entreprises, en particulier les grands groupes cotés.

Nous soutiendrons **les productions économes en ressources naturelles épuisables** et encouragerons

le **développement de nouveaux usages** pour des matières actuellement peu ou mal valorisées (biogaz, biomasse, déchets). Les projets industriels les plus innovants dans ces domaines (technologies de recyclage et de biodégradation, déconstruction des produits industriels complexes comme l'automobile, nouvelles technologies de maîtrise de l'énergie, matériaux d'éco-construction) bénéficieront d'un soutien financier bonifié. Cette orientation est d'autant plus nécessaire que les secteurs concernés sont souvent des gisements d'emplois non délocalisables.

Nous encouragerons **les relocalisations d'activités**. Dix ou quinze ans après avoir externalisé, nombre d'entreprises, moyennes ou de taille mondiale, font leurs comptes. Frais de transports, difficulté de gérer une activité à distance, coût de la non qualité, transferts de technologies, retards de production, perte de savoir faire, frais de déplacement, autant de contraintes qui effacent les gains liées à la délocalisation. Les entreprises qui relocalisent tout ou partie de leur activité doivent être encouragées par la puissance publique nationale ou locale.

Favoriser l'éco-conception passe également par plus de transparence et une meilleure information des consommateurs qui sont d'abord des citoyens. Pour cela nous développerons, en les rationalisant, **l'éco-labellisation et l'éco-certification des produits et des procédés industriels**.

### **1.2.2 Rattraper notre retard en matière d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie pour réussir la transition écologique**

Le temps des énergies abondantes et bon marché, au moins dans les pays industrialisés, est révolu.

La lutte contre le dérèglement climatique exige de réduire drastiquement la part des énergies fossiles.

L'épuisement des ressources naturelles rend l'exploration, l'extraction et la combustion de plus en plus coûteuses et surtout dangereuses pour l'éco-système – comme en témoignent les techniques utilisées pour le gaz de schiste.

La marée noire en Louisiane d'avril 2010 et surtout la catastrophe nucléaire de Fukushima en mars 2011 ont provoqué une prise de conscience salutaire : la priorité doit être donnée aux énergies sûres et durables, encore marginales dans notre « mix » énergétique. **Il s'agit de garantir l'indépendance énergétique de la France, donc de sortir de la dépendance du pétrole ou du nucléaire.**

**La transition énergétique commence par la sobriété et l'efficacité énergétiques : la première énergie économisée est celle qui n'est pas consommée.** Dans le cadre de la réforme globale de la fiscalité menée au cours de la législature, nous discuterons la mise en place d'une **contribution climat-énergie** juste, incluant l'électricité et vraiment redistributive au niveau européen. Nous verrons comment rendre la **TVA éco-modulable**, c'est-à-dire réduite sur les produits non polluants et plus élevée sur les autres. Les gisements d'économie d'énergie résident dans les transports – dont nous développerons les infrastructures et le confort – et dans le logement – nous accélérerons et planifierons la rénovation thermique du parc de logements anciens. De même, pour réduire la facture énergétique pour les particuliers, notamment les plus modestes, et son impact sur l'environnement, nous procéderons à **une taxation des ers des groupes pétroliers dont le produit permettra de mettre en place des tarifs sociaux du gaz et de l'électricité, des aides à la réalisation d'audits thermiques et de travaux d'isolation, de développer les énergies renouvelables.**

Changer de modèle suppose aussi **un bouquet énergétique** qui prépare l'avenir. Pour limiter le changement climatique d'ici 2020, nous devons réduire de 20 % au moins nos émissions de CO<sup>2</sup> et porter à 23 % la part des énergies renouvelables (ENR) dans notre production. L'hydraulique et le nucléaire produisent, sans émettre de CO<sup>2</sup>, une électricité abondante, permanente, bon marché. C'est pourquoi la France a, depuis plus d'un demi-siècle, fait le choix du nucléaire et que, dans le monde, 250 nouvelles unités sont programmées d'ici 2030. Pour toutes les nations fortement dépendantes de l'énergie nucléaire, Fukushima signifie l'effondrement du mythe de la maîtrise du risque nucléaire circonscrit aux pays négligents.

C'est pourquoi, à partir de 2012, **nous augmenterons la part des énergies renouvelables pour**

## **sortir de la dépendance du nucléaire ou du pétrole.**

En France, le nucléaire n'est pas qu'une source d'énergie, il est un fleuron industriel, un socle de technologies et de savoir-faire qui ont forgé notre indépendance nationale. **Penser notre avenir énergétique présuppose de penser l'avenir de notre industrie nucléaire.**

Au lendemain de la catastrophe survenue au Japon, le Parti socialiste a demandé un audit transparent et contradictoire du parc français actuel : nous le réaliserons en intégrant la pluralité des points de vue, en évaluant particulièrement l'état de la maintenance et de la sous-traitance, en réévaluant les risques sismiques et naturels au regard des effets du dérèglement climatique.

Quant aux missions des entreprises françaises compétentes qui représentent 200 000 emplois directs et indirects dans notre pays, elles doivent être orientées autour notamment de quatre objectifs stratégiques : faire fonctionner et sécuriser les installations existantes, mettre à profit le retour d'expérience unique au monde pour traiter les combustibles usés, faire prévaloir leurs savoir-faire pour le démantèlement des centrales en Europe et dans le monde (après Fukushima, les demandes vont se multiplier), développer et mutualiser leurs filiales des énergies renouvelables. Les crédits d'Etat pour le renouvellement du parc de centrales nucléaires actuellement engagé seront conditionnés au respect de ces orientations. Il reviendra à l'Etat d'organiser l'ensemble des acteurs – EDF l'architecte-ensemblier, AREVA pour les activités du cycle du combustible, la conception et la fabrication d'îlots, les services à l'exploitation, ainsi que le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) – **une filière du nucléaire civil français dont le capital sera contrôlée par la puissance publique.** Ne gâchons pas des années de succès technique et économique, unique au monde, du secteur public français – le nucléaire civil – parce que la gestion privée au Japon a conduit à un désastre, comme cela avait été aussi le cas dans une moindre mesure à Three-Mile Island aux Etats-Unis en 1979. Ne laissons pas entre des mains mercantiles l'avenir énergétique d'un pays et même d'un continent, alors que la population peut être exposée à des risques de catastrophes majeures.

Il s'agit d'entrer dans une autre période : celle de la transition énergétique qui doit nous conduire vers un monde dans lequel la satisfaction de nos besoins énergétiques ne dépendra plus exclusivement du pétrole et du nucléaire. C'est pourquoi nous engagerons **un plan d'investissements massifs pour les énergies renouvelables à l'échelle nationale et européenne.** La diversification des sources de production, de la recherche à l'industrialisation, se fera sans exclusive : éolien terrestre ou off-shore, bio-énergies (biomasse, biogaz au bilan carbone neutre, résidus naturels), hydraulique, géothermie, hydrogène, stockage d'énergie, énergie solaire (dont la filière naissante a été dramatiquement affaiblie par le décret gouvernemental suspendant l'obligation d'achat d'électricité photovoltaïque).

Jusqu'à présent, la politique énergétique a été conçue sur un modèle centralisé, cohérent avec nos choix en matière d'électricité – grands barrages, grandes centrales... Les énergies renouvelables supposent des unités de production plus petites et plus disséminées. C'est pourquoi, en lien avec la Banque publique d'investissement, nous créerons **des pôles technologiques dans les territoires pour maintenir l'ensemble des filières en France.** Leur développement se fera en lien étroit avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux (entreprises, laboratoires de recherche, universités, établissements d'enseignement supérieur et centres de formation, associations d'usagers) qui seront partie prenante du débat sur les choix énergétiques. Cette mutation entraînera une évolution des réseaux énergétiques, de distribution mais aussi de transport, qui devront accueillir prioritairement ces énergies décentralisées et les mettre en synergie pour permettre un fonctionnement solidaire avec le système énergétique européen.

**La transition énergétique doit être démocratique.** Dans le passé, les décisions énergétiques étaient prises sans réelle information ni vraie discussion. Les cercles de la décision étaient restreints, voire confisqués. Dans une société ouverte où le risque zéro n'existe pas, les choix – particulièrement pour l'installation des infrastructures d'énergies renouvelables – doivent être partagés avec les citoyens. C'est pourquoi **un débat national sur la transition énergétique sera organisé en 2012.**

Au plan continental, nous proposerons à nos partenaires la mise en œuvre d'une **Communauté**

**européenne des énergies**, coopération renforcée rendue possible par les traités actuels. Elle est décisive si l'Europe veut sécuriser ses approvisionnements, diversifier ses sources de production, réduire sa consommation et assurer son indépendance énergétique.

### 1.2.3 Soutenir l'agriculture écologiquement intensive

La France était la première puissance agricole de l'Union européenne : elle ne l'est plus. Près de 20 000 exploitations ferment chaque année. Les revenus de nombreux agriculteurs se sont effondrés, provoquant de nombreux drames humains : -20 % en 2008, -34 % en 2009.

Il faut dire la vérité : la droite a renoncé à sauver l'agriculture française. Elle a conservé le modèle productiviste intensif, qui fait de la France le plus gros consommateur de pesticides d'Europe. « *L'environnement, ça commence à bien faire* », affirme N. Sarkozy. Cet abandon a des conséquences graves : perte d'emplois et appauvrissement des agriculteurs, mise en danger des producteurs et risques de maladies graves, atteintes à la santé du consommateur final. Se tourner vers l'avenir, c'est choisir les nouveaux facteurs de la compétitivité agricole : l'environnement, la sécurité sanitaire et le développement de la qualité. Ce sont les nouveaux facteurs de la compétitivité agricole.

C'est pourquoi nous commencerons par **soutenir et accompagner les agriculteurs** qui veulent rompre avec l'usage systématique de pesticides et d'engrais, le gaspillage de l'eau et des énergies fossiles.

En lien avec les collectivités territoriales, nous encouragerons **l'agriculture durable, notamment l'agriculture biologique**. Les circuits courts, du producteur au consommateur local, seront favorisés à travers des mesures concrètes et expérimentées avec succès par plusieurs Régions et Départements à direction socialiste. Par exemple, nous proposerons de **réorienter la commande publique (Etat, collectivités territoriales, entreprises publiques) vers l'achat de produits de l'agriculture de proximité (lait et laitages, viandes, fruits et légumes)**.

Pour encourager les bonnes pratiques, une meilleure information sera donnée aux consommateurs par **un étiquetage approprié des produits** (localisation des lieux de production, performance environnementale).

Nous soutiendrons la recherche publique orientée vers la valorisation des produits et la prise en compte du fonctionnement des écosystèmes dans les pratiques agricoles.

Les missions de l'enseignement agricole seront renouvelées.

Des dispositions sur **l'agriculture dans les Outremers** seront prises pour répondre aux enjeux spécifiques de ces territoires.

Pour mieux protéger les agriculteurs, en lien avec les organisations professionnelles et les chambres d'agriculture, le régime social agricole sera remis à plat afin d'aller vers la parité avec les autres régimes. Nous agissons au plan européen et international pour une agriculture durable, facteur de relocalisation des productions et de développement des pays émergents. Nous proposerons d'**inscrire dans la charte des Nations unies le droit des peuples à assurer la sécurité de leurs approvisionnements alimentaires**. Nous nous battons afin de mettre en place un régime particulier pour l'agriculture dans le cadre de l'OMC. En Europe, nous défendrons une réforme juste de la Politique Agricole Commune, non pour son démantèlement.

### 1.2.4 Aller vers une pêche durable

En Europe, les réformes successives de la Politique Commune de la Pêche n'ont stoppé ni les destructions d'emplois ni la raréfaction de la ressource. L'actuel Gouvernement pratique un double langage nuisible aux pêcheurs : au plan international, il a pris des engagements officiels à Nagoya sur la protection des écosystèmes et sur l'exploitation durable de tous les stocks de poissons d'ici à 2020, tout en continuant d'accepter une pêche elle intensive, irrespectueuse de la ressource et peu créatrice d'emplois.

La France et l'Europe ont les moyens d'inverser cette tendance inquiétante. Pour remédier à la précarisation des pêcheurs et revitaliser les zones côtières, nous voulons **refonder la politique européenne et nationale de la pêche**. Nous plaillons pour **que l'accès à la ressource et aux aides publiques soit conditionné** à une série de critères portant sur les pratiques des pêcheries : impact environnemental, consommation de carburant et rejets de CO<sup>2</sup>, respect des conventions internationales sur la sécurité et le statut des marins, contribution de l'activité à l'emploi. Nous soutiendrons le modèle de la pêche artisanale et nous développerons **de nouvelles zones protégées** pour les poissons en milieu marin (zones Natura 2000 en particulier).

### 1.2.5 Stopper l'érosion de la biodiversité et restaurer le patrimoine naturel

Notre biodiversité est un bien précieux. Elle est à la fois source d'approvisionnement (nourriture, médicaments, fibres) et outil de régulation (filtration de l'eau, régulation du climat). Nous voulons **préserver, protéger et valoriser le patrimoine naturel**. Nous rendrons les inventaires floristiques et faunistiques obligatoires dans les communes de plus de 50 000 habitants. Nous créerons une commission spéciale chargée de protéger la biodiversité d'Outre-mer. Nous durcirons les sanctions pénales en cas d'infractions au code de l'environnement. Nous nous engageons à **accroître la surface forestière publique**, *via* la mise en place d'un droit d'expropriation sur les forêts pour les collectivités locales ou leurs groupements dans les zones sensibles au plan environnemental et/ou paysager (parcs nationaux, parcs régionaux, zones Natura 2000, zones de montagne).

## 1.3 Faire le choix de la compétitivité par l'innovation et la qualité

Le débat entre la droite et nous ne porte pas sur la nécessité de renforcer la compétitivité de l'économie française et européenne, mais bien sur la manière d'y parvenir. La baisse des coûts voulue par les libéraux est une double erreur : elle appauvrit les Français et elle assèche les finances publiques. Pour la France et l'Europe, seule la compétitivité « par le haut », par l'innovation, produira une croissance durable et riche en emplois. Nous défendons l'esprit d'entreprendre, c'est-à-dire la volonté d'innover.

### 1.3.1 Encourager les innovations

Outre le Crédit d'impôt recherche qui sera réformé, **le réseau des dispositifs d'accompagnement et le régime des aides à l'innovation seront simplifiés**. Les Régions seront chefs de file pour plus de réactivité, de lisibilité, de coordination dans la proximité : ce sera le rôle des **Agences régionales de l'innovation**, en liaison avec la Banque publique d'investissement.

Parce que l'innovation naît souvent de l'échange, nous soutiendrons **les projets collaboratifs** entre entreprises, laboratoires de recherche, universités, Instituts universitaires technologiques (IUT), écoles d'ingénieurs, Centres hospitaliers universitaires (CHU). Nous multiplierons **les passerelles entre formations et les possibilités de mises en disponibilité pour les chercheurs**, sur le modèle de la loi de 1999, pour faciliter les créations d'entreprises, les dépôts de brevets, les collaborations avec l'industrie. **L'emploi des docteurs** sera facilité dans le secteur privé. Les établissements d'enseignement supérieur seront systématiquement associés aux pôles de compétitivité.

Notre action nationale devra s'appuyer sur une stratégie coordonnée à l'échelle de l'Europe. Dès 2012, nous proposerons à nos partenaires européens **le traitement différencié des dépenses d'avenir dans le Pacte de stabilité et de croissance** : innovation, recherche, éducation, enseignement supérieur et grandes infrastructures préparent l'avenir et ne sauraient être considérées comme de simples dépenses publiques soumises aux critères.

### 1.3.2 Investir dans la recherche, miser sur les sciences

Alors que le savoir est une des clés de notre futur, les dépenses de R&D ne dépassent pas 1,9 % du PIB contre 2,8 % en Allemagne et aux Etats-Unis, 3,5 % au Japon.

L'investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche est aujourd'hui aussi indispensable au

dynamisme de notre société que le fut hier le développement des enseignements primaires et secondaires. La société créative que nous voulons fonder s'appuiera sur une valorisation à la fois culturelle, sociale et économique de la recherche. La science doit être au fondement de nos politiques publiques.

Nous augmenterons significativement l'effort de la nation pour la recherche et l'enseignement supérieur afin d'atteindre les 3% du PIB d'ici la fin de la législature. Un plan pluriannuel de création d'emplois scientifiques sera voté. **Les carrières des chercheurs et des enseignants-chercheurs** seront revalorisées pour donner envie aux jeunes de suivre cette voie. Nous favoriserons **l'accueil d'étudiants et de chercheurs étrangers**.

Pour les socialistes, la volonté d'encourager la recherche s'inscrit dans un refus de l'obscurantisme et du conservatisme. Dans une période où la science est parfois regardée avec méfiance, voire mise en cause, il est décisif que la France réaffirme sa confiance dans le travail des chercheurs, c'est-à-dire dans le progrès, tout en veillant au respect des règles éthiques. De nombreuses avancées scientifiques dont nous profitons n'auraient pas été possibles dans le cadre restrictif actuel que le Gouvernement propose de maintenir. **Les recherches sur les cellules souches embryonnaires à partir d'embryons surnuméraires sont porteuses de promesses importantes pour la thérapie et pour la connaissance**. Dans ces domaines, nous proposerons à la représentation nationale de passer d'un régime d'interdiction avec dérogations à un régime d'autorisation encadré, dont le critère sera l'utilité scientifique et médicale. **Nous encouragerons la recherche, notamment sur les maladies neuro-dégénératives et le développement des technologies d'aide à l'autonomie**.

La méthode de **mise en œuvre des règles bioéthiques** sera adaptée aux temps nouveaux, en particulier afin de maîtriser l'accélération technologique dont le rythme défie celui des pouvoirs publics. Le rôle de la loi est d'indiquer les valeurs, les principes et les objectifs que nous voulons pour notre société. Mais face à l'accélération de la recherche scientifique, chacun voit bien qu'une loi pensée comme un catalogue figé des pratiques possibles, permises ou proscrites n'est plus adaptée. Sous le contrôle du Parlement, l'application concrète des règles devra faire plus de place à des institutions telles que l'Agence de Biomédecine et l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

### 1.3.3 Développer les nouvelles technologies et relever le défi numérique

La droite a raté le virage des nouvelles technologies et laissé se creuser la fracture numérique dans le pays : en 2011, un Français sur quatre n'a pas d'ordinateur, un sur trois n'a pas d'accès Internet.

Relever le défi numérique est indispensable à l'émergence d'une nouvelle croissance. **Nous réorienterons l'effort d'investissement et de R&D vers les domaines stratégiques** : biotechnologies et nanotechnologies médicales, éco-technologies de la production et de la consommation énergétiques (éco-matériaux, nouveaux moteurs...). Dans ces domaines, de nouveaux champions industriels européens verront le jour.

Pour qu'aucun Français ne soit mis à l'écart de la révolution numérique, en lien avec les collectivités territoriales, nous engagerons un plan de déploiement de la fibre optique visant **un large accès au très haut débit pour tous**.

### 1.3.4 Valoriser l'économie sociale et solidaire

14 millions de Français sont bénévoles et deux sur trois sont membres d'une association. L'économie sociale et solidaire (ESS) représente plus de deux millions de salariés. Par ses valeurs et son efficacité, elle est centrale dans le nouveau modèle de développement dont la France a besoin. En 2012, la gauche mettra fin à la relégation de l'économie sociale et solidaire entretenue par la droite, car elle est un vivier d'innovation et d'emplois.

Nous faciliterons et protégerons, au plan juridique, **la reprise d'entreprise par les salariés** sous forme de SCOP (Société Coopérative de Production) ou de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt

Collectif). Nous créerons **un statut du salarié repreneur** et un droit de préemption social : priorité aux projets collectifs des salariés de reprise des entreprises en cas de fermeture de site. Nous conditionnerons certaines aides publiques aux entreprises, à l'accueil de salariés en situation de handicap, en voie d'insertion ou de retour à l'emploi. Nous étudierons la mise en place de nouveaux outils pour **valoriser le bénévolat**, encourager les plus jeunes à s'engager et favoriser les échanges entre les générations.

## **2 Travailler mieux pour vivre mieux**

Quatre faiblesses plombent le redémarrage de l'économie française et du pouvoir d'achat : un taux de chômage plus élevé que la moyenne européenne ; un taux d'emploi des jeunes et des seniors dramatiquement bas ; des exonérations de cotisations sociales massives et uniformes sans effet réel sur l'emploi ; un dialogue social inexistant à l'échelle interprofessionnelle. Le Gouvernement de la gauche organisera une Conférence nationale avec les partenaires sociaux pour déterminer l'agenda social des négociations à mener et les actions prioritaires.

### **2.1 Combattre le chômage**

En 1997 et 2002, la gauche a montré son refus de la fatalité : deux millions d'emplois furent créés grâce à un pilotage économique favorable à la croissance et à l'activité. En 2012, la même volonté nous animera pour agir.

#### **2.1.1 Le défi de l'emploi des jeunes**

Il faut sonner la mobilisation générale pour nos jeunes, et d'abord pour les faire accéder à l'emploi : 25 % sont au chômage. Mais nous voulons aussi pour eux le bon emploi : pour 80 % des jeunes actifs, l'entrée dans l'emploi se fait en contrat à durée déterminée (CDD), quand il ne s'agit pas de stages à répétition ou de travail à la pique. Casser la spirale de la précarité est une urgence nationale.

Outre les décisions que nous prendrons pour l'éducation nationale, et d'abord pour l'apprentissage des savoirs fondamentaux, le lien renforcé avec l'entreprise et l'orientation, clés de l'intégration au marché du travail, plusieurs choix forts permettront d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes.

- **300 000 emplois d'avenir seront proposés sur cinq ans, dont la moitié dès 2012, dans les secteurs d'innovation sociale et environnementale.** Il seront conçus sur le modèle des emplois jeunes qui, entre 1997 et 2002, avaient permis à 85 % de leurs bénéficiaires d'être recrutés dans des emplois à durée indéterminée. Leur coût sera financé par la suppression de la subvention aux heures supplémentaires qui a détruit 90 000 emplois depuis 2007.

- Toutes les formes d'alternance éducative (sous statut scolaire, en apprentissage ou en contrat de professionnalisation) seront encouragées. En lien avec les Régions, **les filières de l'enseignement professionnel seront valorisées et l'émergence de Lycées des métiers favorisée.** Sur ces objectifs, nous engagerons une démarche de contractualisation avec les entreprises *via* un système de bonus malus. De même, nous développerons l'alternance dans le secteur public et notamment dans les collectivités territoriales.

- Nous mettrons en place **un service public de proximité pour l'information et l'orientation tout au long de la vie.**

- Pour lutter contre les discriminations à l'embauche, la pratique du **CV anonyme** sera généralisée.

De même, nous agirons pour le raccrochage des jeunes à la formation et à l'emploi.

- « **Nouvelle chance** » sera proposé aux **150 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans qualification, emploi ni formation.** Ils seront affiliés à un Pôle public de l'insertion professionnelle regroupant l'ensemble des outils existants autour des Missions locales. Ce dispositif « Nouvelle chance » permettra à chaque décrocheur de construire un projet professionnel adapté

(emploi aidé assorti d'une formation professionnelle, formation qualifiante ou couplée à l'acquisition des savoirs de base) en contrepartie d'une aide sous condition de ressources, dont le versement supposera le respect du parcours défini.

- Nous ferons appel à **des tuteurs bénévoles pour accompagner des jeunes sans qualification**, les orienter et les aider à leurs premiers pas professionnels.

Enfin, nous mènerons **une lutte déterminée contre les stages abusifs**. Tout stage devra se faire dans le cadre d'un cursus pédagogique et être nécessaire à l'obtention du diplôme prévu par ce cursus. Les entreprises feront figurer le nombre de stagiaires présents dans les bilans sociaux. Les institutions représentatives du personnel (IRP) seront informées lors des du recrutement d'un stagiaire.

### **2.1.2 L'expérience est un atout : maintenir les plus de 50 ans dans l'emploi**

Parmi les travailleurs âgés de 59 ans, seuls quatre sur dix sont encore dans l'emploi. Dans ce contexte, contraindre les seniors à travailler jusqu'à 62 ans est une incohérence que nous n'avons cessé de dénoncer.

C'est pourquoi nous mènerons une politique de l'emploi audacieuse en faveur des seniors :

- en rendant obligatoire la **négociation triennale de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** (GPEC) dans les entreprises de plus de 300 salariés ;
- en généralisant les dispositifs de **tutorat** en entreprise ;
- en ouvrant d'autres possibilités que la retraite-couperet avec une réduction progressive du temps de travail ;
- en aménageant les conditions de travail des plus de 55 ans par **la limitation ou la suppression du travail de nuit et des tâches physiques**, ainsi que par l'augmentation des temps de pause.

### **2.1.3 Lutter contre les licenciements boursiers**

Défendre les entrepreneurs, c'est aussi combattre les pratiques inacceptables de certains « patrons voyous » qui nuisent à l'image de l'entrepreneuriat.

**Le coût des licenciements sera plus cher pour les entreprises qui versent des dividendes ou qui rachètent leurs propres actions.**

Sera instaurée une obligation de **remboursement préalable des aides publiques** perçues cinq ans avant toute ouverture de procédure de licenciements ou de fermetures de sites.

Dans les cas extrêmes de pratiques manifestement contraires à l'intérêt même de l'entreprise, menaçant volontairement sa pérennité (Molex, par exemple), nous donnerons la possibilité aux salariés de saisir le Tribunal de grande instance afin de prendre les mesures nécessaires, y compris la mise sous tutelle judiciaire, le temps utile pour faire cesser ces pratiques.

## **2.2 Garantir le bon emploi et humaniser le travail**

La montée en gamme de l'économie française ne pourra s'opérer sans une amélioration des conditions de travail. En considérant le travail comme un coût et non comme un atout, la droite l'a dévalorisé et dégradé. En 2012, nous inventerons des relations nouvelles dans l'entreprise pour une véritable démocratie sociale, condition de la compétitivité-qualité.

### **2.2.1 Reconstruire un droit du travail protecteur des salariés**

Il faudra procéder à une évaluation précise des reculs introduits par la droite dans le code du travail et revenir en particulier sur celles qui tendent à atomiser les rapports entre le salarié et l'employeur. Alors que le recours au contrat à durée indéterminée (CDI) ne cesse de reculer au profit d'alternatives précaires (contrat à durée déterminée, intérim, temps partiel choisi ou subi, stages, etc.), les socialistes veulent mettre un terme à l'éclatement du statut du salarié.

Parce qu'il ne peut y avoir de produits et de services de qualité sans conditions de travail de qualité :

- **les mécanismes d'exonération ayant dégradé la bonne application des 35 heures seront annulés** (détaxation des heures supplémentaires, remise en cause du repos dominical, extension du forfait jour au mépris des recommandations du Comité européen des droits sociaux).
- **le recours au CDI sera favorisé**, notamment en supprimant les exonérations de cotisations sociales aux entreprises qui emploient un quota trop élevé de travailleurs précaires. Les entreprises auront un an pour négocier un accord de réduction des emplois précaires pour conserver les allègements de charges.
- le respect et l'extension des droits des salariés seront accompagnés d'un **renforcement des moyens de l'inspection du travail**.
- **La négociation collective sera renforcée à tous les niveaux et la hiérarchie des normes en matière de droit social rétablie**. De même, les instances faisant vivre le paritarisme dans les fonctions publiques doivent être confortées. Nous réhabiliterons la négociation de branche, réduite par la droite à une fonction supplétive de la négociation d'entreprise.

### 2.2.2 Promouvoir la vraie performance

Nous proposerons la mise en place de **nouvelles normes comptables européennes** intégrant l'empreinte écologique et les critères sociaux (structure de l'emploi, niveau des rémunérations...) dans le bilan des entreprises. Une obligation de bilan pays par pays sera fixée aux multinationales.

Dans le prolongement des lois Auroux, **le droit des salariés à s'exprimer sur leurs conditions de travail sera consolidé** : mieux dialoguer permettra de mieux travailler.

Les **comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)** seront renforcés, notamment pour une meilleure prise en compte de la souffrance au travail.

La bonne performance est aussi à l'origine de notre refus d'adopter la loi sur le travail le dimanche. Elle a consacré l'avènement d'une société du « tout-avoir » alors que le dimanche devrait être consacré au repos, à la famille, au sport, à la culture, à l'engagement citoyen.

### 2.2.3 Renforcer la participation des salariés à la gouvernance de leur entreprise

Pour que l'entreprise puisse pleinement créer de la richesse, un meilleur dialogue social la rend plus compétitive. C'est aussi une marque de modernité : si elle est le terrain d'expression d'intérêts différents, l'entreprise est d'abord un lieu de créativité et d'innovation.

Quatre millions de salariés n'ont pas d'interlocuteurs dans les petites entreprises. **Les entrepreneurs et les salariés des TPE** auront droit à la démocratie sociale *via* la mutualisation des structures au niveau du bassin d'emploi.

Les **salariés des très grandes entreprises ou des groupes cotés** ont vocation à être présents dans les instances de décision, qu'il s'agisse des conseils d'administration, des conseils de surveillance ou des comités de rémunération.

## **3 Mettre la finance au service de l'économie pour mieux partager les richesses**

Au cours de la prochaine législature, la gauche se fixera l'objectif de redresser la part des salaires face à celle des profits.

### **3.1 Nous donner les moyens d'améliorer les salaires et de mieux partager les revenus**

Depuis 2002, les dirigeants du CAC 40 ont vu leurs salaires augmenter de + 400 % quand les salaires

du secteur privé n'ont augmenté en moyenne que de + 3,5 %. De tels écarts de rémunération sont aussi injustifiables qu'intolérables.

### 3.1.1 Organiser une conférence salariale annuelle

Pour la gauche, l'augmentation des salaires est une condition de la justice et de la croissance. Elle suppose un changement de méthode par rapport à la pratique actuelle : **une conférence salariale annuelle** sera organisée. Dans un dialogue tripartite (Etat, organisations syndicales, organisations patronales) et à partir d'un diagnostic de la situation économique du pays, les partenaires sociaux établiront **un cadre général d'évolution des salaires ayant vocation à orienter les discussions dans les branches professionnelles et les entreprises.**

Même si son effet est limité, le **Smic** constitue un levier à court terme pour améliorer les conditions de vie des plus modestes et stimuler la consommation. Sa revalorisation sera engagée après des années d'abandon par la droite.

### 3.1.2 Limiter les écarts excessifs de rémunérations

Pour réduire les inégalités, combattre le déclassement qui frappe les salariés, revaloriser le mérite et l'effort, les écarts de salaires devront être limités.

L'Etat actionnaire et employeur doit donner l'exemple. Nous proposons qu'**au sein des entreprises qui ont une participation publique dans leur capital, les rémunérations soient comprises dans une échelle de l'ordre de 1 à 20.** Dans les autres, l'assemblée générale des actionnaires, sur proposition du conseil d'administration après avis du comité d'entreprise, fixera ce ratio.

Dans le même esprit, il faudra enfin **garantir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.** Passons des déclarations d'intention aux objectifs dans le temps. C'est pourquoi **les exonérations de cotisations sociales seront conditionnées à la conclusion d'un accord salarial opérant ce rattrapage.** L'entreprise disposera d'un an pour engager la négociation et la faire aboutir.

### 3.1.3 Favoriser un partage plus équitable des revenus

Relancer la croissance, créer des emplois et réduire les injustices suppose de soumettre à prélèvements les revenus qui ne sont pas consommés ou investis pour les redistribuer vers les ménages modestes et moyens.

C'est pourquoi **nous alignerons la fiscalité dérogatoire de revenus comme les stock-options ou les attributions gratuites d'actions sur celle qui pèse sur les salaires.**

### 3.1.4 Et si l'on arrêta de raisonner « PIB » ?

La variation du produit intérieur brut (PIB) que traduit l'indice de croissance reflète la dynamique de production d'un pays. C'est indispensable, mais pas suffisant. Il y a bien d'autres données pour estimer la richesse d'un pays.

Sur la base du rapport de la Commission présidée par le prix Nobel d'économie Joseph E. Stiglitz – sollicité et finalement ignoré par l'actuel président de la République –, **nous élaborerons un indicateur de développement humain.** Publié chaque année, il sera basé sur les critères économiques traditionnels, mais aussi de justice et de cohésion sociale (inégalités de revenus, accès au logement), d'émancipation individuelle (accès aux études supérieures, accidents et suicides au travail) et de préservation de l'environnement (taux de recyclage des déchets, qualité de l'air). Toutes les formes de capital – naturel, éducatif, économique, technologique – nécessaires à la production de richesses pourront ainsi être prises en compte dans les politiques publiques.

Plus largement, nous veillerons à la mise en place d'indicateurs qui reflètent la réalité vécue par les entreprises comme par les ménages. L'indice de la hausse des prix actuellement utilisé par l'INSEE est bien éloigné de la réalité de l'évolution du coût de la vie des ménages, ce qui s'explique par son

mode de calcul. Nous créerons **un véritable « indice du coût de la vie »** à partir d'un panier de biens représentatif de la consommation des ménages pour pallier les insuffisances du calcul actuel de la hausse des prix. L'ensemble des aides sociales sera indexé sur cet indice.

### 3.1.5 Lutter contre le surendettement et les contrats abusifs

Le surendettement est une question majeure, qui pèse lourdement sur la situation sociale. 196 000 dossiers déposés en moyenne chaque année auprès des commissions de surendettement. Autour de 750 000 ménages sont en situation de surendettement.

L'accès au crédit à la consommation « classique » est aujourd'hui fortement limité : réservé aux clients fortement solvables, il est exclu pour au moins 25 % des Français, notamment les familles modestes et les jeunes qui se tournent vers les crédits dits « renouvelables » (*revolving*), crédits extrêmement coûteux et véritable trappe à endettement. La régulation de ce marché est donc une priorité. **Nous interdirons les crédits renouvelables et, en contrepartie, nous mettrons en place un crédit social à la consommation assorti d'une formation à la gestion de ses finances personnelles.**

Plus largement, **nous lutterons contre les clauses abusives dans les contrats de vente.** Les Français souscrivent quotidiennement des abonnements téléphoniques et Internet, des assurances, ou encore des prêts. Ces contrats font l'objet de quasi-formulaires conclus entre professionnels et consommateurs, lus en diagonal et approuvés en quelques secondes. Ceux-ci, juridiquement appelés « contrats d'adhésion ». **Nous renforcerons les pouvoirs de la Commission des Clauses Abusives** qui devra devenir permanente. La CCA pourra s'autosaisir de tout contrat qu'un groupe de dimensions nationales utiliserait massivement pour ses transactions avec des consommateurs, celle-ci pouvant alors rendre un avis sur la régularité des clauses qu'il inclut.

## 3.2 Réguler la finance et faire participer le capital à la solidarité

En France comme ailleurs en Europe, la financiarisation de l'économie s'est traduite par la stagnation de l'investissement dans l'avenir, la rigueur budgétaire, l'austérité salariale, la montée du chômage. Dans un monde où l'Etat-nation n'est plus le cadre exclusif de la souveraineté, nous devons imaginer des leviers concrets pour reprendre en main l'économie financière et sanctionner les pratiques contraires à l'économie productive.

### 3.2.1 Faire contribuer les banques et réguler le secteur bancaire

Tout placement et tout investissement comporte une part de risque. Sans risque, pas d'innovation, pas d'entreprise, pas de projet, pas de vie. Mais le risque doit aller de pair avec la responsabilité : c'est hélas ce que les banques ont oublié et qui a suscité la crise actuelle.

Il faut revenir à une stricte distinction des métiers bancaires et **séparer activités de dépôt et activités financières.** Les banques traditionnelles ne doivent plus prêter l'argent des épargnants et des clients aux banques d'affaires, ni acheter des titres structurés par ces banques d'affaires.

Nous agissons pour que soient mis en place des mécanismes de garantie et de solvabilité des banques, financées par elles-mêmes et non par les contribuables, ainsi que pour limiter la taille des établissements qui conduisent des activités spéculatives.

Malgré la crise et grâce au refinancement par les Etats, les banques affichent des profits records. Il est légitime, en retour, de les faire contribuer au financement de la solidarité nationale. Ainsi, dans la loi de finances pour 2013, nous appliquerons **une surtaxe de 15 % de l'impôt sur les sociétés acquitté par les banques et les établissements financiers.** Son produit sera affecté au financement des retraites de la nation.

### 3.2.2 Encadrer les flux financiers et lutter contre les pratiques spéculatives

Avec le Parti socialiste européen (PSE), nous proposons d'instituer **une taxe sur les transactions financières de 0,05 % (taxe Tobin)**. A l'échelle de l'Union européenne, elle permettra de dégager 200 milliards d'euros supplémentaires par an. Son produit pourrait être affecté à deux priorités : le financement de l'aide aux pays en développement et leur adaptation au réchauffement climatique, la réduction des déficits des Etats membres.

L'Europe doit aussi agir rapidement, notamment par le renforcement des « ratios prudentiels » et de la régulation du secteur bancaire, ainsi que des *hedge funds*. Les organes de contrôle et de supervision doivent être étoffés et la vente à découvert sans contrepartie interdite.

Il n'est pas légitime que trois « agences de notation » contrôlent plus de 85 % du marché mondial de l'estimation des risques pris par les banques, les entreprises, les collectivités locales et les Etats emprunteurs, et que le coût du crédit oscille selon la note qu'elles attribuent. Pour assurer un contrôle effectif du risque encouru par le secteur bancaire en Europe, nous proposons d'établir **une agence de notation publique sous l'égide de l'Eurogroupe**.

Dans le cadre de l'action concertée des Etats membres de l'Union européenne, la France mènera une lutte acharnée pour **la suppression des paradis fiscaux**. Le secret bancaire devra être interdit au sein des Vingt-Sept pour permettre à l'Europe d'obtenir sa disparition progressive dans tous les Etats qui vivent de l'évasion et de la fraude fiscales.

### 3.2.3 Former les élites de la Nation à l'économie réelle

Remettre l'économie réelle devant la finance, c'est aussi mettre à son service les meilleurs éléments de la Nation. Les grandes écoles, qui formaient traditionnellement les élites républicaines qui ont fait la force de notre administration, la grandeur de notre industrie et la vigueur de notre recherche, orientent aujourd'hui excessivement leurs étudiants vers des études qui les destinent plus à être *traders* qu'ingénieurs ou hauts-fonctionnaires au service de l'intérêt général.

Les modèles économétriques qui y sont de plus en plus dispensés réduisent la production, les échanges, les technologies, la vie en somme, à des équations mathématiques et à des gisements de profits qui peuvent être déplacés, en un « clic », d'une place boursière à une autre, nourrir les bulles, faire et défaire les entreprises, engendrer les crises qui ruinent les salariés, les ménages, les Etats.

C'est un dévoiement du système qui conduit ces écoles, d'autant plus quand elles sont financées sur fonds publics, à valoriser les métiers de la finance sur ceux de l'économie réelle. **Nous recentrerons les grandes écoles sur la mission de formation d'élites utiles au pays.**

## **4 Remettre la France au cœur de l'Europe et l'Europe dans le cœur des Européens**

Comme la France sur le continent, l'Europe dans le monde risque le déclassement. Pour stopper la glissade, deux idées fausses doivent être écartées : l'idée que nous pourrions faire sans l'Europe et l'idée que nous pourrions continuer avec l'Europe actuelle. Pour nous, socialistes, **le plan de redressement de la France est indissociable d'un plan de redressement de l'Europe.**

La crise confirme que seule l'union des Etats européens peut garantir à chacun d'eux une voix dans le concert des grandes puissances du 21ème siècle. Encore faut-il que l'Europe se donne l'ambition et les moyens d'y parvenir ! Telle était l'ambition des pères fondateurs, quand fut créé la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Et tel fut le sens profond d'une majorité de Français, peuple fondateur de la construction de l'Union, lors du référendum de mai 2005.

Même si la démocratisation des procédures d'élaboration des décisions et leur partage avec les citoyens demeurent un objectif central des socialistes, l'urgence n'est pas à de nouvelles batailles d'Hernani sur le mécano institutionnel de l'Europe, mais à la réorientation de ses politiques : un Euro

juste au service de la croissance et de l'emploi, la réduction des déficits et de la dette rendue possible par le soutien à l'activité plutôt que par le choix de l'austérité, les investissements d'avenir soutenus par l'emprunt, l'harmonisation fiscale et sociale indispensable à la compétitivité de nos entreprises auxquelles il y a mieux à offrir que le dumping généralisé, l'indépendance énergétique et stratégique des Européens assurée. Avec nos partenaires et d'abord l'Allemagne, nous agissons pour une Europe unie et forte, mobilisée pour son redressement et son succès.

## 4.1 Sortir l'Europe de la crise

Si l'Europe se condamne aujourd'hui aux seconds rôles, c'est parce qu'elle s'obstine – à l'image du prétendu « pacte de compétitivité » qui n'est qu'un pacte d'austérité – à faire prévaloir une triple concurrence : entre les entreprises rivales au sein de l'Union sans être compétitives à l'international, entre les salariés dont les revenus et le pouvoir d'achat sont tirés vers le bas, entre les États qui s'infligent une rigueur sans croissance. A cela, nous opposons une triple convergence : financière, sociale et fiscale.

### 4.1.1 Doter l'Europe de mécanismes de gouvernance économique

Dès 2012, nous proposerons à nos partenaires la mise en place d'un **mécanisme européen permanent de stabilité financière** permettant de doter la zone Euro d'un véritable instrument de solidarité. Il pourrait prendre la forme d'un Fonds monétaire européen financé par **l'émission d'obligations européennes ou « Eurobonds »**. Avec une double vocation : mutualiser des parties de dettes publiques souveraines afin de maintenir des taux d'intérêt faibles ; financer les grands travaux d'infrastructures transcontinentaux et les programmes d'investissements nécessaires à la construction de l'Europe de demain.

En contrepartie de l'eupéanisation des emprunts à l'intérieur de la zone Euro, nous proposerons la mise en place de **mécanismes de concertation en amont de nos budgets nationaux qui dépassent le Pacte de stabilité**. C'est dans ce cadre rigoureux que nous proposerons que les dépenses d'avenir (éducation, recherche et innovation) utiles à la croissance et à l'emploi bénéficient d'un traitement distinct des autres dépenses.

### 4.1.2 Remettre la solidarité et le progrès social au cœur du projet européen

En lien avec la Confédération européenne des syndicats, nous proposerons, dès 2012, d'entamer des discussions pour un **nouveau pacte social européen de progrès** qui, sans viser l'uniformité, doit permettre d'engager la convergence progressive de nos politiques sociales vers les normes les plus protectrices en vigueur dans les Etats membres.

Ce pacte européen de progrès social impliquerait, pour chaque Etat membre, **l'instauration d'un salaire minimum** tenant compte de la réalité économique et sociale nationale. Un seuil commun pourrait être défini sur la base d'un pourcentage de chaque niveau de salaire national moyen. Dans le droit fil de l'Europe de la connaissance que nous voulons construire, ce pacte pourrait également intégrer la **fixation d'objectifs nationaux quantifiés pour l'éducation**.

Dans une perspective plus longue, nous défendrons auprès de nos partenaires **une convergence fiscale par le haut**. Nous préconiserons la méthode du « **serpent fiscal européen** », comme il y eut autrefois un serpent monétaire, c'est-à-dire la fixation pour les différents impôts nationaux, à assiette comparable, d'un plafond et d'un plancher entre lesquels les taux nationaux pourraient varier. Dans un premier temps, **l'établissement d'une assiette commune de l'impôt sur les sociétés** préserverait les souverainetés nationales tout en réduisant les disparités fiscales excessives.

### 4.1.3 Fixer des limites géographiques claires et faire avancer l'Union euro-méditerranéenne

Donner des frontières à l'Union est devenu une nécessité. Dans l'intérêt européen et dans celui des pays candidats, nous pensons que **chaque demande d'adhésion doit être évaluée à l'aune des**

## **moyens dont dispose l'Union pour qu'elle soit un succès.**

C'est dans cet esprit que nous aborderons les négociations en cours. Les discussions avec les pays des Balkans, meurtris par la guerre en ex-Yougoslavie et ses séquelles, devront être menées avec un esprit de dialogue. La Turquie, grande nation héritière d'une grande civilisation, est une autre candidate reconnue à l'adhésion. Des engagements ont été pris : ils doivent être tenus même si l'issue finale ne peut pas être garantie. Dans les négociations actuelles, plusieurs conditions ne sont pas remplies.

L'Europe a besoin de frontières mais aussi d'un horizon. La force des révolutions démocratiques dans les pays du Sud de la Méditerranée et l'incapacité des diplomaties française et européenne à les accompagner montrent l'urgence de **relancer le projet d'avenir d'un partenariat euro-méditerranéen étendue demain à un ensemble euro-africain.**

Nous nous mobiliserons pour une Méditerranée de projets, particulièrement dans les domaines de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, ainsi que des transports. Notre ambition doit être de bâtir avec les pays de la Méditerranée – outre des coopérations politiques et culturelles – une zone intégrée d'industries, d'agriculture, d'énergie et de mobilité professionnelle.

## **4.2 Du carburant et un moteur pour l'Europe**

Unies, la France et l'Allemagne représentent le troisième PIB de la planète : elles peuvent être la rampe de lancement d'une Europe qui gagne dans la mondialisation. Désunies, elles ne peuvent pas grand chose. N. Sarkozy et A. Merkel laissent hélas l'Europe sans vision et sans moyens au nom d'une conception platement conservatrice et libérale de l'avenir européen. Il est temps d'ouvrir un autre avenir.

### **4.2.1 Pour une nouvelle entente franco-allemande**

En 2013, après les élections fédérales allemandes, socialistes français et sociaux-démocrates allemands peuvent être en responsabilité de part et d'autre du Rhin. Notre projet pour l'Europe sera d'autant plus crédible qu'il sera commun.

C'est le sens de l'adoption en juin 2010 d'une déclaration commune PS-SPD sur « le renforcement de la coordination des politiques économiques et sociales au sein de l'Union européenne ». Sur le mécanisme de stabilisation financière de l'Union, sur la convergence fiscale et sociale, sur la régulation internationale, **en France et en Allemagne, les socialistes parleront d'une même voix.**

A court terme, nous dirons à nos amis Allemands combien serait positive, par exemple, **la mise en place d'un office franco-allemand de la recherche** avec une capacité d'emprunt gagée sur nos deux économies. A travers le rapprochement de nos universités, grandes écoles, instituts de recherche publique et pôles de compétitivité, nous mobiliserons les chercheurs, les créateurs, les ingénieurs, les étudiants des deux pays et de l'Europe entière autour de projets industriels et scientifiques partagés. Une même dynamique pourrait naître de la réalisation du TGV Paris-Berlin.

A moyen terme, nous proposons d'aller plus loin dans la concrétisation d'une alliance stratégique avec **la mise en commun des sièges allemand et français au sein du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque Mondiale.** De même, nous plaillons pour le rapprochement de nos outils de défense, avancée pratique **vers une armée européenne.**

### **4.2.2 Pour un vrai budget européen**

Un véhicule, même doté d'un moteur performant, a besoin de carburant pour fonctionner. Les recettes de l'Union européenne n'ont pas été réévaluées depuis 1992 et restent plafonnées autour de 1 % du PIB européen. Dans le même temps, l'Union est passée de 12 à 27 membres !

L'Europe a besoin de ressources propres pour financer les domaines et les projets dans lesquels sa valeur ajoutée est indiscutable : innovation, financement de la R&D, soutien à la demande. Nous

proposerons à nos partenaires que soient augmentés à la fois les budgets nationaux consacrés aux investissements publics et les moyens budgétaires propres de l'Union.

Nous lancerons **un débat sur la création d'un impôt européen**. C'est aussi l'objectif de la **taxation sur les transactions financières à l'échelle de l'Europe** que le Parti socialiste européen (PSE) porte dans le débat public et que les conservateurs prônent par souci d'affichage sans lui donner de traduction effective.

### **4.3 L'Europe doit défendre ses valeurs, elle doit aussi défendre ses intérêts**

L'Europe demeure le seul continent qui s'impose le libre-échange dans un monde qui ne cesse d'y déroger. Elle se fixe à elle-même des règles et des contraintes sans exiger des autres la réciprocité dont, par voie de conséquence, ils s'exonèrent.

Contre une « Europe-bunker », celle du protectionnisme autarcique et de la guerre économique, contre une « Europe-passoire » qui nous transforme à terme en sous-traitants du reste du monde, nous proposons de réorganiser le commerce international autour du « juste-échange ».

#### **4.3.1 Face aux grands pays émergents et aux Etats-Unis, la réciprocité des règles et des sauvegardes**

Nous proposerons à l'OMC **que soient inscrites dans les règles du commerce international les normes fondamentales définies par huit conventions de l'Organisation internationale du travail** (interdiction du travail des enfants, non recours au travail forcé, droit reconnu aux salariés de s'organiser pour négocier leur contrat de travail, non discrimination en matière d'emploi et de professions), **les normes de lutte contre le réchauffement climatique**, ainsi que **les normes techniques et sanitaire de protection des consommateurs européens**, en particulier contre les substances et les marchandises dangereuses.

**En cas d'échec durable des négociations sur les normes, nous proposerons la mise en place d'« écluses tarifaires » aux frontières de l'Europe.** Par opposition aux anciennes barrières douanières, ces écluses seraient flexibles car elles ne s'appliqueraient qu'aux marchandises dont les modes de production ne respectent pas les normes pratiquées en Europe. Elles seraient transitoires car supprimées dès leur application par les entreprises et les États concernés. Elles seraient solidaires car leur produit irait abonder un fonds dont les pays en développement seraient les premiers bénéficiaires.

**Dans le cadre des accords commerciaux bilatéraux entre l'Union européenne et ses partenaires étrangers, nous plaiderons pour le renforcement des clauses de sauvegarde visant à garantir la loyauté des échanges.** Aucun accord commercial ne devra plus être signé sans la publication par la Commission d'une étude de l'impact des dispositions envisagées sur l'industrie et l'emploi européens. Sur le fond, nous plaiderons pour que les mesures de sauvegarde mises en place dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre l'Union et la Corée du Sud par le Parlement européen le 17 février 2011 soient inscrites dans le droit communautaire et s'appliquent aux accords futurs : rétablissement des droits de douane en cas d'importations massives depuis le pays partenaire de produits mettant en péril un secteur industriel de l'Union produisant des marchandises concurrentes et surveillance accrue de la Commission, sur demande du Parlement, des industries européennes concernées et des syndicats visant à l'application effective de ces clauses.

#### **4.3.2 Réformer le système monétaire international, forger un euro juste au service des Européens**

Nous agissons pour la **mise en place d'un système monétaire équilibré**, qui reconnaisse le rôle de chacune des grandes régions du monde, dans lequel l'euro protège vraiment les intérêts de l'Europe.

L'euro n'est pas fort, il est cher. Son cours (1,40 dollar en mars 2011) est près de trente centimes au-dessus de son cours de lancement (1,16 dollar). Résultat : quand il s'apprécie de 10 centimes, EADS

perd un milliard ! La monnaie européenne doit consolider l'industrie européenne, pas l'asphyxier.

Que faire ? La disparition de la monnaie unique prônée par l'extrême droite aboutirait à coup sûr à un effondrement de notre économie, une explosion du chômage et un assèchement total du pouvoir d'achat – les premières victimes seraient les PME, les salariés, les classes moyennes et les ménages modestes. Mais l'immobilisme des libéraux est tout aussi dangereux, tant pour l'activité économique que pour la paix sociale dans les pays européens. C'est à la gauche, une fois de plus, de penser à l'intérêt général européen. Il est clair que **le changement de certaines règles du jeu de l'euro telles qu'elles ont été définies il y a vingt ans sera une priorité de la politique européenne de la gauche.**

Avec l'ensemble des socialistes européens et sur la base de la déclaration commune du sommet du PSE qui s'est déroulé à Athènes en mars 2011, nous plaillons pour **une politique de change menée par la Banque centrale européenne sous l'impulsion de l'Eurogroupe dont le rôle politique sera renforcé** dans la perspective d'un gouvernement économique de l'Union. Ainsi le manque du traité de Maastricht de 1992 sera-t-il réparé, dans l'intérêt de l'ensemble des pays membres.

A l'échelle internationale, nous plaiderons pour que l'Union se mobilise contre la volatilité des monnaies. Au sein du G20, elle devra porter l'idée d'**un nouveau panier de monnaies** favorable au développement économique et décourageant les mouvements spéculatifs. Il pourrait être géré par le FMI dont le rôle de régulateur serait ainsi renforcé.

#### **4.3.3 Renforcer la protection des consommateurs et la responsabilité sociale des entreprises**

En parallèle du volet commercial et du chantier monétaire du juste-échange, nous demanderons l'inscription à l'agenda européen de la question de la protection des consommateurs. Ils doivent être informés du contenu social et environnemental des produits qui leurs sont proposés.

Nous proposerons de renforcer **les labels et les certifications sociales et environnementales**, dont l'influence sur les modes de consommation est démontrée. Simultanément, nous engagerons le débat de la **responsabilité sociale des entreprises**, notamment des multinationales européennes qui délocalisent leurs unités de production vers les pays à bas salaires : elles doivent être tenues pour responsables des dommages environnementaux et sociaux imputables à leurs filiales et à leurs sous-traitants. L'exigence de publication d'un **rapport annuel sur l'impact social et environnemental** de leurs activités doit être un minimum.

## **5 Redonner à la France une voix forte et au monde une perspective de progrès**

La mondialisation frappe d'impuissance toute action nationale qui ignorerait le tissu d'interdépendances entre les Etats. Nous sommes confrontés à une réorganisation chaotique du monde, qui exige des réponses globales et coordonnées.

Actuellement, la France n'est pas toujours à la hauteur ni de son histoire, ni de ses valeurs, ni de ses intérêts. N. Sarkozy mène une politique fréquemment erratique, qui oscille entre des positions contradictoires, qui a pour résultat de faire dans plusieurs domaines de la France une puissance diplomatique de second rang.

Pourtant, par l'ampleur et la qualité de son réseau diplomatique et culturel ainsi que de ses personnels militaires, sa présence au Conseil de sécurité, son potentiel industriel et scientifique, son histoire et sa langue, son poids en Europe, la France doit redevenir un pays d'influence mondiale. Elle reste porteuse d'un message universel qui doit s'incarner dans son attachement à la paix, à un multilatéralisme rénové, au développement solidaire. C'est le sens des propositions que nous faisons.

## 5.1 Défendre un multilatéralisme renoué

La politique que nous porterons au nom de la France reposera sur deux piliers : le multilatéralisme et le règlement pacifique des conflits.

### 5.1.1 L'ONU au centre du système international

Notre ambition est de relégitimer l'ONU autour de trois axes :

- **un élargissement du Conseil de sécurité** à l'Allemagne, l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud, le Japon et un pays du Monde arabe afin qu'il reflète les nouveaux équilibres régionaux et mondiaux.

- **la reconnaissance de l'ONU comme l'enceinte suprême couronnant et coordonnant l'ensemble des organisations internationales.** La gouvernance mondiale passe de plus en plus par les normes, et plus seulement par les institutions. Or, les normes commerciales édictées par l'OMC et négociées séparément des autres corps de règles élaborées dans le cadre de l'ONU sont aujourd'hui dominantes. Nous voulons redonner un poids égal aux normes non-marchandes (sociales, environnementales, sanitaires, techniques), en construisant un nouveau mécanisme de règlement des conflits de normes ayant une légitimité universelle sous l'égide de l'ONU.

- **une mise à disposition de l'ONU de moyens militaires d'intervention et civils substantiels et permanents.**

### 5.1.2 Vers un règlement politique des conflits : Afghanistan, Israël-Palestine, Iran, Libye

La situation en Afghanistan sera une priorité de notre politique étrangère. Notre déploiement, qui représente la plus massive et la plus longue opération extérieure poursuivie par notre pays, au prix de lourds sacrifices pour nos soldats, doit faire l'objet d'un réexamen urgent et complet après un débat approfondi et un vote au Parlement. **Nos forces n'ont aucune vocation à rester en Afghanistan.** L'effort devra être recentré autour de la priorité que constitue l'émergence de forces de sécurité afghanes crédibles, contrôlées par les autorités d'un État stable issues d'un processus démocratique incontestable associant tous les Afghans qui reconnaissent la Constitution et refusent de soutenir Al Qaïda et le terrorisme. La stabilisation devra être accompagnée d'une aide civile mieux contrôlée, d'un programme massif de substitution de la culture du pavot et d'un projet politique impliquant réellement l'ensemble des Afghans. Toute stabilisation durable passe par la fin des ingérences des États étrangers – notamment le Pakistan – et implique un accord négocié entre tous les États concernés pour doter l'Afghanistan d'un statut de neutralité internationalement garanti et prévoir un retrait concerté des forces étrangères.

Concernant le conflit israélo-palestinien, avec la gauche, la position de la France sera claire. Conformément aux résolutions des Nations Unies et à la position de l'Union européenne, notamment pour la levée du blocus de Gaza, **Israël a le droit d'exister en paix et en sécurité et les Palestiniens ont droit à un État viable.** Ces droits devront être garantis. Le gouvernement israélien doit mettre fin dès maintenant à la colonisation dans les territoires palestiniens. Nous accompagnerons les initiatives prises en ce sens pour trouver enfin une solution pacifique et durable.

En Iran, la stratégie poursuivie dans le dossier nucléaire conduit jusqu'ici à une impasse. Nous nous associerons aux initiatives prises aux Nations Unies pour empêcher le développement d'une force nucléaire militaire iranienne, porteuse de profondes déstabilisations. Nous devons imaginer les contours d'un **règlement négocié**, impliquant des engagements réciproques d'autres États de la région.

Enfin, concernant la Libye, pour protéger le peuple contre les frappes de Kadhafi, nous avons demandé l'utilisation de tous les outils du droit international pour y faire barrage, qu'il s'agisse de la saisine de la Cour pénale internationale ou de la réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies. La résolution 1973, adoptée sous l'impulsion notamment de la France, a constitué une réponse positive, mais hélas tardive. Cette intervention a malheureusement été pénalisée, comme nous l'avions craint,

par le retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN. Le pilotage technique des opérations paraît aléatoire et le fonctionnement du conseil politique tout sauf efficace. Cela confirme la nécessité d'une évaluation du positionnement de la France par rapport à l'Alliance atlantique et l'urgence d'un pilier européen de défense pour bâtir un monde vraiment multipolaire.

### 5.1.3 L'exigence environnementale

Nous agissons pour que le projet d'**Organisation mondiale de l'environnement** (OME), autorité de régulation écologique, aboutisse. Sous tutelle de l'ONU, l'OME agira en lien étroit avec l'Organisation internationale du travail (OIT) et devra s'imposer devant l'OMC. Elle aura cinq objectifs principaux :

- la réduction de la confusion induite par la multiplicité des accords multilatéraux ;
- la définition d'objectifs environnementaux communs et la création d'outils de surveillance, de contrôle et de règlement des différends ;
- la mise à disposition des États d'une expertise incontestable en matière de gestion des crises écologiques (sanitaires, climatique, alimentaire) ;
- la centralisation et la mutualisation des informations relatives aux installations nucléaires civiles, en lien avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ;
- la redéfinition de l'eau en tant que bien public mondial.

## 5.2 Garantir notre sécurité

Dans un monde où les menaces se diversifient, les inégalités, la pauvreté et les frustrations s'accroissent, la politique menée depuis 2007 concourt à affaiblir notre outil de défense : hypercentralisation à l'Élysée de décisions souvent mal préparées, alignement atlantiste sans avancée européenne, manque de considération pour les personnels militaires et civils, repli sur soi industriel. Nous proposons une refonte globale de notre politique de défense et de sécurité, conforme à nos valeurs et à nos intérêts. La construction d'une l'Europe de la Défense sera notre priorité.

### 5.2.1 La France et l'OTAN

**Nous évaluerons précisément les effets concrets de la décision de réintégrer la France dans l'OTAN** et nous la réexaminerons avec comme priorité une coopération militaire accrue au sein de l'Union avec la constitution d'un « pilier » européen.

Dans une réflexion plus globale sur l'avenir de l'Alliance atlantique, nous nous attacherons à ce que ses missions soient ramenées à son but premier – la préparation de la défense collective – et à ce que l'Europe puisse prendre la place qui lui revient dans l'organisation de la défense de son territoire, ce qui exclut tout élargissement inconsidéré.

### 5.2.2 Une nouvelle dynamique pour l'Europe de la Défense

La France et l'Allemagne devront donner l'impulsion pour un nouvel élan à l'Europe de la Défense en proposant des initiatives ouvertes à tous les partenaires volontaires. Concrètement, nous proposerons le **renforcement de l'Agence européenne de défense**, dont le potentiel de rationalisation des moyens n'a pas encore été véritablement exploité, en particulier sur trois aspects :

- nous plaiderons pour **la mise en place d'une structure solide de planification et de commandement**.
- Nous défendrons en parallèle **une mutualisation de moyens et le développement de capacités concrètes et autonomes** à remplir des missions communes, comme la surveillance aérienne, spatiale et maritime.
- Enfin, nous proposerons à nos partenaires de faire de l'Agence européenne de défense une instance

d'impulsion (financement de la recherche), de préparation (mutualisation de l'expertise technique et technologique) et de mise en oeuvre des programmes pouvant être réalisés en coopération par **l'industrie européenne de défense**, élément clé d'une autonomie stratégique et d'une maîtrise européenne des technologies de l'avenir.

### 5.2.3 Agir en faveur du désarmement

Sans remettre en cause la légitimité d'une dissuasion nationale indépendante tant que subsistent d'autres arsenaux nucléaires, la France, saisissant l'opportunité historique créée par les orientations du Président Obama, défendra **un désarmement nucléaire universel, progressif, négocié et efficacement contrôlé**. Nous prendrons en particulier des initiatives afin de relancer les négociations pour un traité d'interdiction de la production de matières fissiles à usage militaire.

### 5.2.4 Mener une lutte résolue contre le terrorisme

La France et l'Europe sont particulièrement vulnérables au terrorisme. Parce que nous sommes perçus comme une partie de l'Occident. Parce que notre société est, par tradition, ouverte et soucieuse des libertés d'aller et venir. Parce que les terroristes agissent souvent de manière aveugle. Pour combattre la menace terroriste, outre l'indispensable coopération internationale, nous proposons une double stratégie :

- nous défendrons **le développement d'un dispositif moderne de protection du territoire**, y compris par des moyens de renseignement humain et technique permettant, dans le respect du droit, la détection précoce des menaces émergentes.
- Parallèlement, au Sahel, dans le Golfe, en Afghanistan notamment, nous agissons **contre les origines du terrorisme** en nous concentrant sur les foyers de tensions, de haines et de frustrations qui le nourrissent. Cela passe en particulier par l'aide au développement des pays qui abritent et souvent subissent des organisations terroristes, ainsi que par le soutien aux aspirations démocratiques des peuples.

## 5.3 La France acteur et moteur du développement solidaire

2 % de l'humanité concentrent 50 % du patrimoine de la planète. Un enfant né dans un pays pauvre court treize fois plus le risque de mourir au cours des cinq premières années de sa vie qu'un enfant né en France. Mettre la mondialisation au service du développement des pays les moins avancés est une exigence démocratique. Face aux désordres du monde, c'est une contribution essentielle à la sécurité collective. C'est aussi un moyen efficace et durable d'organiser les flux migratoires.

### 5.3.1 Le respect des droits de l'homme et de la diversité culturelle

Le combat historique de la France pour les droits de l'homme ne peut se satisfaire de la politique actuelle à géométrie variable, où les convictions changent au gré des intérêts et des moments. A cet égard, l'attitude fluctuante de N. Sarkozy à l'égard du régime de Khadafi est emblématique. Notre diplomatie devra porter avec force l'attachement du peuple français à des principes fondamentaux : liberté d'expression, d'opinion, de croyance, liberté syndicale, laïcité, égalité femmes-hommes, caractère intangible du droit d'asile, respect des normes et traités internationaux, établissement d'une justice internationale effective.

Alors que la mondialisation rime souvent avec l'uniformisation, nous réaffirmerons également le droit des peuples au respect de leur propre culture et de leur propre langue. Nous demeurons notamment convaincus que la francophonie, espace unique à la fois linguistique, économique, culturel et politique, continue de construire chaque jour entre ses membres cette solidarité de l'esprit qu'appelait de ses vœux Léopold Sédar Senghor. Nous proposerons la mise en place d'un « **passport de la francophonie** » pour créer un sentiment d'appartenance.

Dans nos relations avec nos partenaires, nous traduirons ces principes dans les faits :

- en Afrique sub-saharienne, nous rompons avec la pratique actuelle marquée par un soutien appuyé aux régimes douteux du « pré-carré » et par un paternalisme d'antan. Loin des oripeaux de la « FrancAfrique », nous voulons bâtir avec les pays d'Afrique sub-saharienne, dans leur diversité, **une coopération fondée sur l'égalité, la confiance et la solidarité.**

- Dans le Monde arabe, nous abandonnerons une politique construite pour l'essentiel sur une vision sécuritaire. Cette approche est frileuse, choquante et insuffisante. Au cœur des révolutions pour la liberté, elle a nourri frustrations et rancœurs dans les opinions des pays concernés. Dans le cadre de notre **projet euro-méditerranéen**, nous proposerons un objectif global de convergence économique, sociale, culturelle au sein duquel la question démocratique aura toute sa place.

- En Asie – où la France est tragiquement absente – et en Amérique latine, nous nouerons avec les grands puissances émergentes **des partenariats qui respectent à la fois leur poids nouveau, leurs ambitions légitimes et les nôtres.** Aussi, la relation franco-chinoise, faite d'à-coups dangereux et d'une incompréhension réciproque, sera refondée sur la base du respect et du renforcement des règles internationales, mais aussi sur la défense des principes démocratiques qui sont les nôtres.

### **5.3.2 Le combat contre la faim et pour la sécurité alimentaire**

La sécurité des approvisionnements alimentaires est un droit : nous demanderons son inscription dans la Charte des Nations unies. Ce droit devra être garanti : à l'ONU, au G20, à l'OMC.

Dans le cadre des négociations sur les grands déséquilibres économiques et commerciaux, nous défendrons le principe de la « **relocalisation** » des productions agricoles. Nous pensons que les terres cultivables des pays les plus pauvres doivent être destinées prioritairement aux cultures vivrières permettant d'assurer l'autosuffisance alimentaire des peuples. Concrètement, nous proposerons, aux côtés des pays producteurs, la mise en place de mécanismes de régulation protecteurs pour ces pays : **reconstitution des stocks, lutte contre la spéculation, stabilisation des prix des denrées alimentaires, encadrement et régulation des achats internationaux de terres agricoles.**

### **5.3.3 L'aide publique aux pays pauvres**

Conformément aux engagements internationaux de la France, nous substituerons à la logique de prêts – corollaire des « programmes d'ajustement structurels » dont ont souffert les pays les plus pauvres – **une politique de dons.**

Elle sera fondée sur le **principe de « conditionnalité sociale »** qui impose que les sommes engagées soient utilisées pour l'élévation effective (éducation, systèmes sociaux et sanitaires, logement) des populations. Ces dons seront renforcés sur la base d'un calendrier précis afin que la France puisse respecter l'objectif des 0,7 % du PNB auquel notre pays s'était engagé en 2003 et en mettant à contribution le secteur privé à travers des financements innovants comme la taxe sur les transactions financières.

## **6 Doter la France d'une vraie politique pour son immigration**

Les migrations sont un phénomène planétaire. Au 21<sup>ème</sup> siècle, les hommes et les femmes, comme les idées, les biens et les services, circulent. Aucun pays, aucune région, n'est en marge de cette mobilité. On estime à 3 % la part de la population mondiale en migration – la France compte elle-même deux millions et demi d'expatriés.

La question qui devrait préoccuper les responsables de l'Etat est donc : comment faire face à cette réalité mondiale ? Autrement dit, comment mettre en place une politique migratoire nationale qui soit utile à la France, à son économie mais pas seulement, aux migrants eux-mêmes qui sont des personnes avant tout, à l'Europe sans laquelle rien n'est durablement possible, aux pays d'origine dont le développement est la clé à long terme.

A la responsabilité politique, N. Sarkozy et la droite ont préféré la polémique à finalité électorale.

Depuis 2002 qu'ils sont au pouvoir, leurs résultats sont calamiteux. A la remorque de l'extrême-droite, les ministres concernés ont recréé des immigrés en situation irrégulière – la France en compterait entre 350 000 et 400 000 selon les estimations – et ils ont placé les immigrés en situation légale dans l'instabilité permanente, sans oublier, dans le cadre d'un ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale », leur détestable amalgame entre immigré, insécurité et islam. Non seulement la doctrine UMP altère notre image et notre influence auprès de nos partenaires, mais elle ne sert pas nos intérêts.

L'approche républicaine que nous proposons repose sur un devoir de vérité : **la France et l'Europe ont besoin d'une immigration légale pour construire leur avenir et cela suppose qu'elles se dotent d'une politique migratoire fondée sur des règles claires, stables, justes.** L'objectif d'une politique d'immigration maîtrisée et concertée avec nos partenaires européens mais aussi avec les pays d'origine, et les moyens d'y parvenir, doivent être débattus par le Parlement et faire l'objet d'une loi de programmation et d'orientation destiné à bâtir un consensus républicain.

## **6.1 Fixer et faire respecter des règles claires et justes**

Depuis dix ans, pas moins de six lois sur l'immigration et l'asile ont été votées. Quand les élections approchent, la droite mêle débat migratoire, situation des étrangers sur le territoire national, place des Français de confession musulmane dans leur propre pays. A l'électoratisme qui ne résout rien, nous opposons les principes républicains et la gauche des solutions. Sur une base triennale, **le Parlement dressera le bilan de notre politique migratoire et décidera de ses orientations futures.** Collectivités territoriales, partenaires sociaux et associations auront été préalablement associés. Nous inscrirons dans la loi les axes de notre politique d'immigration : annulation de l'arsenal des accords inefficaces de gestion concertée des flux migratoires mis en place la droite, refus du système de quotas, rigide, bureaucratique et inefficace, mais aussi assouplissement du recrutement d'étrangers du travail dans les secteurs qui en ont besoin, ou encore mise en œuvre d'un droit à « l'aller-retour », particulièrement pour les étudiants et les saisonniers.

### **6.1.1 Définir des critères de régularisation**

En supprimant la régularisation des travailleurs étrangers de plein droit après dix années de résidence en France et en réduisant les possibilités de regroupement familial, la politique d'immigration « choisie » façon Sarkozy-Hortefeux-Guéant-Besson n'a résolu aucun problème. Au contraire ! Elle a aggravé la situation en faisant le jeu des filières clandestines qui profitent de l'opacité de nos règles pour faire entrer sur le territoire national des populations qui ont cette solution pour seul horizon. Nous rétablirons **la règle** instaurée en 1999 par la loi Chevènement, qui met en place un processus progressif de régularisation sur la base d'une procédure simplifiée, s'appliquant à tous de manière égale sur le territoire de la République, selon des critères clairs, transparents et exigeants. Parmi ces critères, nous proposons que la personne concernée puisse justifier d'une activité professionnelle régulière et présente un casier judiciaire vierge.

### **6.1.2 Faire respecter les lois républicaines et la dignité des personnes**

La mise en place de règles claires et justes permettra d'assurer à la fois l'autorité de l'Etat et la sécurité juridique des étrangers en demande de régularisation. **Dans le respect des lois de la République, les personnes qui ne répondront pas à ces critères feront l'objet de procédures d'éloignement.** Celles-ci s'inscriront dans le cadre d'une procédure garantissant aux personnes concernées un accès au droit, à l'assistance d'un avocat et à une possibilité de recours effectif devant les juridictions compétentes. L'éloignement ne peut justifier la non garantie des droits fondamentaux des personnes.

### **6.1.3 Sécuriser les mobilités**

Les titres de séjour délivrés en France sont d'une courte durée (un an renouvelable), y compris pour des personnes établies depuis longtemps dans notre pays. Le réexamen annuel de la légalité d'une

situation empêche une réelle démarche d'intégration. C'est aussi la cause de l'engorgement de nos préfectures, qui n'ont pas les moyens de traiter efficacement les dossiers qui leurs sont présentés. Nous proposons **une progressivité dans la durée des cartes de séjour attribuées** : le premier titre de séjour serait toujours d'une durée d'un an, sa durée s'allongerait au fil des renouvellements (trois ans, puis dix ans).

#### **6.1.4 Reconstruire une politique d'accueil et d'intégration**

Pour adapter nos modes d'action à la diversité des profils des migrants, nous renforcerons les termes d'un **contrat d'accueil et d'intégration** pour en faire un acte mutuel entre l'Etat et les migrants **explicitant les droits et les devoirs**. Un effort majeur sera fait pour l'apprentissage de la langue française, facteur clef d'intégration et d'émancipation. L'instauration du droit de vote et d'éligibilité aux élections locales pour les étrangers en situation régulière résidant dans notre pays depuis au moins cinq ans favorisera la reconnaissance politique et sociale, ainsi que la responsabilité qui va avec.

### **6.2 Agir en Europe pour un développement solidaire**

Il n'y aura pas de politique des flux migratoires efficace pour la France, ni pour aucun autre Etat membre, hors du cadre de l'Union européenne. A l'échelle des Vingt-Sept, nous agissons pour un développement solidaire dans lequel la politique d'immigration a un rôle à jouer en prenant des mesures humanitaires rapides lorsque c'est nécessaire, en favorisant l'acquisition des savoir-faire des travailleurs immigrés vers leurs pays d'origine.

#### **6.2.1 Sanctuariser le droit d'asile**

Nous réaffirmerons **le caractère intangible du droit d'asile**, qui doit être préservé à l'échelle internationale et particulièrement en Europe. Il répond à **des situations d'urgence humanitaire** et ne doit pas être traité comme un élément parmi d'autres d'une politique migratoire.

Conformément au statut des réfugiés défini par la Convention de Genève, nous plaiderons auprès de nos partenaires européens pour l'instauration d'un recours suspensif permettant aux demandeurs d'asile d'avoir des droits.

#### **6.2.2 Nouer un pacte solidaire avec les pays d'émigration**

Nous plaiderons pour un pacte solidaire entre l'Europe et les pays d'émigration qui répondra à trois objectifs :

- **Faciliter la « coopération du savoir »** : les échanges universitaires d'étudiants, de professeurs, de chercheurs dans des domaines intellectuels et techniques seront favorisés.
- **Lutter fermement contre les réseaux d'immigration illégale**, passeurs, « patrons voyous », « marchands de sommeil », et plus généralement tous ceux qui exploitent les migrants illégaux et toutes les formes de trafic et de corruption dans la délivrance de visas.
- Réorienter l'aide aux pays d'émigration pour privilégier **les investissements actifs**, susceptibles de développer le marché intérieur, de renforcer les infrastructures essentielles et de déclencher des dynamiques positives.

## II- Retrouver la justice pour bâtir l'égalité réelle

Rendre la société plus juste est au cœur de l'engagement des socialistes. Au 20ème siècle, grâce à l'extension des droits et de la protection sociale, grâce à l'amélioration de l'éducation et des conditions de vie, grâce aux luttes populaires, des avancées ont été réalisées. Malgré la persistance d'inégalités, la marche de l'histoire était celle du progrès.

Ce n'est plus vrai aujourd'hui. **La mondialisation a provoqué dans tous les pays développés une division de la société** : d'un côté, une minorité qui a profité des nouveaux flux mondiaux, de l'autre, une majorité précarisée, soumise aux dégâts combinés de la désindustrialisation, de la vie chère, de la relégation individuelle et du séparatisme territorial. Cette dégradation est à l'origine du malaise qui mine les sociétés européennes, mais la société française est plus déstabilisée que d'autres.

**Depuis 2002 et plus encore depuis 2007, la politique de la droite a aggravé les inégalités et accru les injustices.** Les écarts de revenus se sont creusés entre les plus riches et les autres, sous l'effet d'une fiscalité favorable aux plus riches. Les ressources des collectivités locales ont été asséchées alors qu'elles sont le bouclier social de la population et le principal investisseur public auprès des entreprises. Les lieux et les liens de la solidarité ont été abîmés, qu'il s'agisse des services publics ou des associations. Les suppressions par dizaines de milliers de postes dans la fonction publique ont été désastreuses : comment améliorer la performance scolaire de nos enfants avec moins de professeurs ? Comment garantir l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire avec moins de personnels à l'hôpital ? Comment réduire l'insécurité avec moins de policiers et de gendarmes ? Comment rendre la justice de façon sereine et rapide avec moins de magistrats et greffiers ?

**Cette réalité de l'injustice dans notre pays nourrit le ressentiment à l'égard du système et favorise le repli sur soi et l'égoïsme. Elle jette notre pays dans une crise d'avenir.** Alors que les défis sont immenses pour redresser notre pays, l'absence de justice compromet le sursaut. Il ne peut y avoir de redressement national si c'est toujours aux mêmes qu'il est demandé d'en supporter le poids et le prix. Là est la marque du sarkozysme : pour quelques-uns, les bénéfiques, pour tous les autres, les sacrifices.

**L'intérêt général commande de retrouver la justice.** Sans justice, pas de progrès social. Sans justice, pas d'envie personnelle de participer à un projet collectif. Sans justice, pas d'économie durablement dynamique. Comblers les déficits publics, casser les ghettos urbains ou encore moderniser l'Etat – ces chantiers exigeront des efforts. Les Français le savent et y sont prêts, à condition que ces efforts soient équitablement répartis : entre les individus, entre les territoires, entre les générations. Cet esprit de justice est le nôtre.

Une société juste, c'est une société qui donne sa chance à chacun, d'abord par l'éducation et le soutien à la jeunesse. C'est une société de droits, qui donne accès au logement, à la santé, aux biens essentiels que sont l'eau, l'énergie, la mobilité, mais aussi à la culture et aux loisirs. C'est une société où chacun contribue selon ses moyens grâce à une fiscalité simple et progressive. C'est une société où la puissance publique réhabilitée, conjuguant efficacité et proximité, est le garant de la République au quotidien face aux injustices et à la marchandisation de la vie.

### **1 Donner un avenir à la jeunesse, préparer l'avenir grâce à la jeunesse**

L'éducation est une des préoccupations majeures des Français. Alors que le chômage touche d'abord ceux qui n'ont pas de qualification, la part des laissés de côté du système éducatif s'accroît. Les diplômés de l'université peinent souvent eux aussi à trouver un emploi. De récentes enquêtes internationales ont indiqué des résultats inquiétants en matière d'apprentissage des savoirs de base. Il est de plus en plus difficile de parler d'une éducation vraiment nationale : l'école publique se fragmente de plus en plus, dans l'enseignement scolaire comme dans le supérieur.

La droite a pris son parti des inégalités scolaires. Pire : souvent même elle les encourage, en supprimant la carte scolaire ou en réduisant la dépense éducative. La critique mille fois émise des fonctionnaires de l'éducation, « trop nombreux, trop privilégiés », ne tient pas : la France a le taux d'encadrement le plus faible des pays de l'OCDE pour l'enseignement primaire et dans l'enseignement supérieur ! **Notre pays court le risque d'un réel décrochage scolaire, annonciateur de bien d'autres.**

L'éducation doit redevenir une grande cause nationale, ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être. Il faut renouer avec la volonté de concilier **égalité des chances et excellence**, préparation à la citoyenneté et formation à la vie professionnelle, transmission de connaissances communes et approche personnalisée des élèves. Ce sont les conditions du nouveau pacte éducatif que le Parti socialiste propose à la nation.

## **1.1 Accompagner et éduquer les enfants dès le plus jeune âge**

Les capacités intellectuelles et relationnelles aujourd'hui nécessaires à la réussite scolaire s'acquièrent très tôt. Les enfants de milieux favorisés – que la richesse soit financière ou culturelle – bénéficient de nombreuses opportunités d'éveil que, souvent, les autres n'ont pas, en particulier les enfants des catégories populaires, qu'ils habitent en ville ou à la campagne.

Pour donner une chance à tous, dès le plus jeune âge, nous mettrons en place **un véritable service public de la petite enfance**, appuyé sur les collectivités territoriales. La France doit se fixer pour objectif que à terme et pour les parents qui le souhaitent, chaque enfant puisse disposer d'une place en crèche. Priorité d'accès sera donnée à l'accueil des enfants de familles modestes grâce à la bonification de l'engagement financier des caisses d'allocations familiales en fonction des quotients familiaux.

Nous rendrons **l'école maternelle obligatoire dès l'âge de trois ans** et nous ferons en sorte, dès lors que les parents le souhaitent, que tout enfant, à partir de l'âge de deux ans, soit accueilli en école maternelle dans des conditions adaptées.

Pour protéger les enfants, nous soulignons l'utilité du **Défenseur des enfants, afin de garantir leurs droits**. Nous augmenterons les moyens affectés à la protection de l'enfance, à la protection maternelle et infantile ainsi qu'à l'action sociale et médico-sociale. Pour aider les parents, nous ferons en sorte que le congé parental soit partagé à égalité pour chacun des deux parents, que le montant de l'indemnité soit accru et plafonné, que la directive européenne qui vise à porter le congé de maternité à 20 semaines s'applique.

## **1.2 Changer l'école pour la réussite de tous**

La qualité de l'enseignement vient aussi de sa capacité à s'adapter à la diversité des élèves, donc de leurs besoins. Cette tâche exige qu'une grande concertation soit menée dès 2012 avec les personnels de l'éducation, les parents et les partenaires de l'école pour co-élaborer un nouveau projet éducatif. Nous proposons d'agir dans trois directions : assurer à tous un solide socle commun de savoirs et de compétences, affirmer le rôle de l'école sur l'ensemble du territoire, faire de l'orientation un acte positif.

### **1.2.1 Assurer un socle commun solide**

Cela demande, d'abord, de mettre en place **un temps éducatif de cinq jours pour mieux répartir le temps de l'enfant**, qu'il soit scolaire, péri-scolaire ou extra-scolaire.

Nous mettrons en place une véritable politique de cycles de l'école maternelle au collège pour que chaque élève apprenne à son rythme et réduire fortement le redoublement. **Une véritable continuité entre l'école primaire et le collège sera organisée.**

Nous concentrerons les moyens existants sur **l'école primaire** et le premier cycle des apprentissages,

où beaucoup se joue pour les enfants, avec un deuxième professeur par classe là où cela est nécessaire.

Nous réformerons au **collège** le socle commun des savoirs et des compétences pour qu'à côté des enseignements généraux, une place notable soit faite à la culture technologique et professionnelle. Dans le dialogue avec les enseignants, de nouveaux programmes seront élaborés pour la mise en œuvre de modules adaptés.

Au **lycée**, nous évaluerons la réforme imposée par la droite afin de procéder aux adaptations nécessaires et nous garantirons le maintien de la spécificité de la filière technologique, qui court aujourd'hui le risque d'être démantelée. Nous remettrons à plat les formations professionnelles du CAP au bac professionnel, en étroite concertation avec les représentants du monde professionnel et les Régions, pour **que la voie professionnelle soit celle de la réussite à part entière**, par l'insertion professionnelle immédiate ou une poursuite d'études dans les formations adaptées de l'enseignement supérieur.

Nous garantirons **un véritable suivi des élèves en difficulté prolongée** et créerons **des métiers d'accompagnement pour les enfants en situation de handicap**.

Nous redonnerons du pouvoir d'agir aux équipes pédagogiques en leur confiant une part de la dotation en heures d'enseignement.

### 1.2.2 Affirmer le rôle de l'école sur l'ensemble du territoire

Dans de nombreux quartiers populaires, la ségrégation scolaire est un danger quand elle n'est pas déjà une réalité. Pour que l'éducation reste nationale, des changements sont impératifs.

Nous mettrons en place **une modulation de la dotation de moyens, non par zones, mais par établissement en fonction des catégories sociales**. Les taux d'encadrement de ces établissements seront augmentés, ce qui permettra de baisser les effectifs des classes. Des contrats professionnels seront élaborés, intégrant temps de travail en équipes, avancements de carrières, primes salariales afin que des enseignants expérimentés exercent dans ces établissements.

**Une nouvelle sectorisation sera établie, qui prendra en compte un indice de mixité sociale et impliquera l'enseignement privé**. Nous reviendrons sur des dispositions récentes qui privilégient l'accès à l'enseignement privé, comme l'obligation faite aux communes de financer la scolarité d'enfants qui n'y habitent pas. Nous substituerons à la prise en charge des frais de scolarité des élèves français à l'étranger, un système de bourses attribuées sur critères sociaux. L'ensemble des acteurs, établissements scolaires, parents, collectivités locales, associations, seront mobilisés autour de « Projets éducatifs locaux » pour mettre en cohérence, au niveau de bassins de formation, les collaborations existantes pour la réussite éducative.

**Les dispositifs de sécurité seront renforcés** dans les établissements qui l'exigent pour que de bonnes conditions d'éducation y soient assurées : pour être de qualité, l'enseignement a besoin de sérénité.

### 1.2.3 Faire de l'orientation un acte positif

L'orientation est trop souvent synonyme d'échec. Nous devons passer d'une orientation imposée à une orientation choisie. Comment ?

Par la découverte des métiers dès l'école primaire, la revalorisation de l'image sociale de certains métiers (notamment industriels), **la réalisation pour tous les élèves d'au moins un projet scolaire en lien avec le monde du travail**.

Par la mise en place, avec les Régions, **d'un service public d'information et d'orientation**. Il fera fonctionner en réseau les professionnels de l'Education nationale, des Missions locales, du Pôle emploi, des centres et points Informations Jeunesse, des centres de bilan de compétences, en lien avec

les organisations paritaires de gestion de la formation.

Par la construction de « dispositifs relais » pour les jeunes sortis très tôt du système scolaire.

#### **1.2.4 Refonder le contrat entre le monde éducatif et la Nation**

Depuis dix ans, les conditions d'exercice des métiers de l'éducation se sont dégradées. La réforme de la formation des enseignants a été totalement improvisée par le Gouvernement. La situation des nouveaux enseignants, envoyés devant les élèves sans réelle formation pédagogique, est plus que difficile. Le risque d'une perte d'attractivité du métier lui-même est réel, comme l'atteste la baisse notable des candidatures aux concours de recrutement ou, phénomène tout aussi préoccupant, le nombre de jeunes professeurs qui quittent leurs fonctions quelques années seulement après leur premier poste.

Pour restaurer la confiance brisée par la droite avec tous ceux qui font vivre l'éducation nationale, **nous revaloriserons les métiers et les carrières des professionnels de l'éducation.** Nous nous attaquerons à la précarisation des personnels. Le chantier des missions et de l'organisation du service des enseignants sera ouvert afin que les travaux en petits groupes, l'accueil des élèves et des familles, le travail en équipe en fassent partie. La refonte de la formation des enseignants et des personnels sera engagée, en misant sur la recherche et la formation pédagogique sacrifiées depuis 2002. L'entrée dans la carrière sera progressive. La formation continue deviendra obligatoire et sera valorisée dans les carrières.

### **1.3 Donner une nouvelle ambition à l'enseignement supérieur**

Depuis 2005, le nombre des étudiants est en baisse. Le taux d'échec inadmissible dans les premiers cycles et le faible nombre de doctorants sont des données désormais connues. Les ressources stagnent en euros constants depuis 2007. Pour la gauche, la finalité du service public de l'enseignement supérieur, c'est la production et la transmission du savoir, et la formation des générations nouvelles en étant ouvert à tout étudiant capable et motivé pour qu'il trouve la place qu'il mérite. Dans la recherche comme dans l'enseignement, l'enjeu est de faire exister une pluralité des modèles et des filières de qualité, adaptée à la diversité des étudiants et aux défis de la mondialisation. Pour y parvenir, les personnels doivent être pleinement associés car ce sont eux qui, au quotidien, se battent pour la réussite des étudiants et l'excellence de la recherche. Il reste beaucoup de chemin pour que 50 % d'une tranche d'âge atteigne le niveau Bac+3 comme dans les meilleurs pays européens.

#### **1.3.1 Mieux former les étudiants**

La France doit inventer un premier cycle universitaire adapté à l'université de masse, au lieu de s'enfermer dans une déploration sur la « baisse du niveau ». Pour ce faire, nous créerons **un véritable service public de l'orientation, unifié du secondaire jusqu'au premier cycle universitaire.** Notre objectif est de réduire le plus en amont possible les mauvaises orientations et les choix par défaut, causes majeures de l'échec.

Nous réformerons **les premiers cycles** en améliorant le volume horaire et le taux d'encadrement ; en offrant un solide socle pluridisciplinaire, gage d'une meilleure spécialisation ultérieure ; en misant sur l'insertion professionnelle par des modules professionnalisants et des stages professionnels.

**L'offre de formation dans les filières technologiques et professionnelles** sera développée, au niveau Bac+2, +3 et +5. Les BTS et les IUT accueilleront prioritairement – c'est leur vocation – les bacheliers des filières professionnelles (BTS) et technologiques (IUT).

Nous renforcerons **les formations en alternance**, un mode de formation efficace et qui permet de limiter le travail salarié concurrent du temps d'étude.

**L'innovation pédagogique** sera favorisée, par tous les usages du numérique notamment, pour l'invention de pédagogies plus individualisées, l'interaction avec les enseignants, l'accès aux

ressources bibliographiques.

### 1.3.2 Rapprocher les filières de l'enseignement supérieur

Le cloisonnement de notre système d'enseignement supérieur est préjudiciable tant pour les Grandes écoles (dont beaucoup sont insuffisamment liées à la recherche) que pour les Universités (qui voient limité leur recrutement).

Le rapprochement progressif de ces deux filières sera favorisé grâce à la constitution des **Réseaux d'enseignement et de recherche territoriaux**. Ils permettront notamment l'ouverture du recrutement des Grandes écoles aux étudiants et, inversement, l'intégration de classes préparatoires dans les Universités.

La **mobilité internationale des étudiants et des enseignants** sera encouragée, ainsi que l'**accueil des étudiants et chercheurs étrangers**. Le nombre des bourses Erasmus et Marie-Curie sera doublé, et pour cela la construction de résidences internationales d'accueil nécessaire.

### 1.3.3 Rendre l'université attractive

Un **plan pluriannuel visera à améliorer les équipements universitaires**. Adossé aux Régions, il établira les normes de sécurité et comblera le retard en matière de bibliothèques. Un plan pour le logement étudiant sera lancé, en étroite partenariat avec les collectivités territoriales, pour qu'au moins tous les boursiers aient accès à un logement qui favorise leur poursuite d'études.

Nous réorienterons le plan Campus pour les projets qui ne sont pas encore lancés. L'ensemble du territoire sera pris en compte pour qu'universités et campus soient de véritables lieux de vie, ouverts sur leur environnement.

### 1.3.4 Restructurer la gouvernance des universités

Pour évaluer les réformes en cours et décider des évolutions à venir, nous organiserons **des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**.

Pour un établissement public, l'autonomie permet un meilleur pilotage, qu'il s'agisse des politiques, de la gestion du personnel ou de l'entretien du patrimoine. Mais elle ne se conçoit pas sans des normes communes qui garantissent l'égalité de traitement des personnels et une évaluation partagée des activités scientifiques et pédagogiques. Nous réformerons la loi LRU pour redéfinir les moyens concrets de l'autonomie et privilégier les conditions d'une direction légitime et efficace pour les Universités.

Les alliances universitaires actuelles (PRES) n'ont pas permis la mise en œuvre d'une carte nationale des formations supérieures équilibrée. A l'inverse, les Réseaux d'enseignement supérieur et de recherche territoriaux permettront de réunir des Universités de taille différente, des Grandes écoles, des antennes universitaires appelées à coopérer, mais aussi de faire accéder enseignants et étudiants à des bibliothèques ou à des appareillages performants. Se constitueront ainsi des pôles de recherche de taille internationale.

**Le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche sera une de nos priorités.** La France se situe en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE pour la dépense par étudiant. La part publique sera déterminante pour permettre les évolutions profondes que nous voulons. Il sera également nécessaire de développer les ressources propres des universités, en encourageant notamment la création de fondations.

## 1.4 Aider la jeunesse à construire sa vie

La pauvreté est devenue le lot commun et l'horizon de nombreux jeunes, qu'ils soient en formation ou sur le marché du travail. Un sur cinq vit avec moins de 880 euros par mois. Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans atteint 25 % (contre 10 % en Allemagne). Celui des jeunes sans

qualification explose : il approche des 40 %.

Cette précarité freine la réussite des études et l'entrée dans la vie. Le système d'aide fondé essentiellement sur la famille, *via* les exonérations d'impôts, est injuste et insuffisant pour les classes moyennes et populaires. Les jeunes sont mal couverts par les systèmes de protection sociale (assurance chômage, assurance maladie, RSA). Ils sont frappés par la crise du logement : il n'y a que 100 000 chambres en cité U de plus qu'en 1960 alors que le pays compte deux millions d'étudiants supplémentaires – et la moitié du parc est vétuste ! Les jeunes actifs souffrent des exigences démesurées en matière de cautionnement et de la quasi-impossibilité de signer un bail quand leurs contrats de travail ou de formation durent moins d'un an.

Convaincus que la jeunesse est la richesse de la nation et l'espoir d'un monde différent, nous ferons de la première année du gouvernement de la gauche celle de la Grande cause nationale pour la jeunesse et déploierons, au cours de la législature, un « parcours autonomie », pacte de confiance entre la France et sa jeunesse pour sécuriser leur entrée sur le marché du travail.

#### **1.4.1 Améliorer l'accès des jeunes à la santé et au logement**

L'accès des jeunes au logement sera une priorité et nous agirons sur tous les leviers disponibles. Pour les étudiants, nous nous attacherons à combler le retard pris : **l'objectif est de construire environ 8 000 logements**. Nous nous appuyerons sur des Schémas régionaux, à l'instar de celui mis en place en Ile-de-France. Nous soutiendrons les projets spécifiquement conçus pour la colocation et encouragerons les formules de cohabitation intergénérationnelle. Nous améliorerons l'accès au parc privé : les jeunes seront parmi les principaux bénéficiaires de la suppression de la caution personnelle.

Alors que la jeunesse est généralement associée à une bonne santé qui serait évidente, elle est en réalité un âge de vulnérabilité. La consommation excessive d'alcool et régulière de cannabis touchent chacune 10 % des jeunes. 600 jeunes de 15 à 24 ans se suicident chaque année. Faute de pouvoir d'achat, les jeunes renoncent souvent à se soigner. Les « chèques santé » expérimentés par plusieurs Régions pour aider les jeunes à souscrire à une complémentaire santé seront développés. Face à la recrudescence des grossesses non prévues et des IVG chez les jeunes femmes (100 000 par an chez les 16-25 ans), nous étendrons la gratuité de la contraception au-delà de 18 ans, jusqu'à 25 ans pour les jeunes dépourvus de couverture sociale autonome.

#### **1.4.2 Construire le parcours vers l'autonomie pour tous les jeunes**

Chaque jeune, quelle que soit sa situation, sera accompagné et soutenu dans l'élaboration et la concrétisation de son projet de vie.

Nous transformerons le système d'aide sociale en le fondant sur la situation propre du jeune et en créant, au cours de la législature, **une allocation d'études pour les jeunes en formation**. Regroupant l'ensemble des aides existantes (aides au logement, bourses sur critères sociaux...), elle permettra aux jeunes de réussir leurs études. Elle sera placée sous conditions de ressources.

Nous ouvrirons également des droits à tous les jeunes qui ne sont pas ou plus dans le système de formation grâce au dispositif « **Nouvelle Chance** » comprenant un revenu, un suivi et la prise en charge d'une formation complémentaire. Cette innovation permettra à tous ceux qui ont quitté précocement ou sans diplôme le système éducatif de reprendre une formation ou d'accéder à un premier emploi, qu'ils seront tenus de rechercher activement, dans les mêmes conditions que les autres demandeurs.

Par ailleurs, nous mettrons à l'étude **un service civique universel, laïque, socialement utile** pendant lequel chaque jeune citoyen, homme ou femme, pourra servir son pays concrètement.

## **1.5 Le droit à la qualification diplômante et à la formation tout au long de la vie**

Le seul contrat de travail ne garantit plus aux salariés une sécurité matérielle pour eux-mêmes et leur famille, ni la maîtrise de leur avenir. Inverser la tendance exige de bâtir la sécurité sociale professionnelle, défi comparable à celui qui, en 1945, vit naître la Sécurité sociale.

Nous mettrons en place **un droit à la qualification pour tous garanti par un compte formation individuel**. Il comportera deux étages. Le premier étage assurera un droit à la formation initiale différée de 6 mois à 2 ans en fonction de la qualification des jeunes sortis de la formation initiale. Le second étage assurera un droit capitalisable à la formation tout au long de la vie professionnelle.

Concernant **la formation dans l'entreprise**, nous engagerons une réflexion avec les partenaires sociaux pour passer de l'obligation des entreprises de dépenser, instaurée en 1971, à une obligation d'agir, c'est-à-dire l'obligation de former tous leurs salariés compte tenu de leurs besoins comme de ceux de l'entreprise. Les partenaires sociaux pourraient négocier le contenu, le temps et la fréquence de la formation au même titre que les grilles salariales, que le temps de travail, ou que les autres enjeux liés aux conditions de travail.

Nous renforcerons **l'accompagnement personnalisé dans une offre de formation diversifiée**. Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) sera développé. Les établissements secondaires seront un lieu naturel de la formation tout au long de la vie : les équipements professionnels, les plateaux techniques, les centres de documentation et d'information, ainsi que le matériel pédagogique seront une ressource précieuse. Les orientations en matière de formation et de VAE devront résulter d'une négociation effective avec les organisations syndicales. En outre, chaque salarié doit pouvoir faire le point avec sa hiérarchie sur son parcours professionnel, ses souhaits d'évolution de carrière et les moyens que l'entreprise peut y consacrer.

## **2 Des droits réels, des choix personnels**

### **2.1 L'accès au logement : le toit est un droit**

Notre pays est touché par la plus grave crise du logement depuis la Seconde guerre mondiale. A cause de la pénurie de logements – il en manque un million –, les prix de l'immobilier ont doublé en dix ans, entraînant les loyers dans la même spirale. En moyenne, les ménages consacrent un quart de leurs revenus mensuels au logement. 1,2 millions de personnes attendent un logement social, souvent depuis au moins six ans. La France a fait du droit au logement un droit fondamental, mais elle ne parvient pas à en faire un droit réel.

La politique de la droite a malheureusement aggravé la situation : tandis que l'Etat a réduit ses crédits pour la construction de logements sociaux, les politiques d'accès à la propriété ont contribué à la hausse du prix du m<sup>2</sup>. Les dispositifs du type « Scellier » ont alimenté la spéculation et sont autant de cadeaux fiscaux coûteux pour les investisseurs, sans réelle contrepartie ni vraie régulation du secteur.

Une autre politique du logement est possible, à l'image de ce qu'ont réussi l'Allemagne, les Pays-Bas ou la Belgique : produire une offre de logements accessibles et diversifiés adaptée aux besoins. Nos objectifs : la stabilisation, voire la baisse raisonnée des prix du logement et des loyers dans le privé, la construction massive de logements confortables et à des prix acceptables. A terme, on ne devra pas être contraint dépenser plus de 25 % de son budget pour se loger.

#### **2.1.1 Produire des logements en masse, confortables et accessibles**

En soutenant l'effort des collectivités et des bailleurs, et en réorientant une partie des fonds aujourd'hui consacrés à la défiscalisation, **nous nous donnerons les moyens de construire environ 150 000 logements sociaux chaque année**, aux normes BBC (Bâtiment Basse Consommation), dont

une proportion suffisante sera adaptée à l'accueil de personnes en perte d'autonomie. Pour garantir la mixité sociale, l'effort devra être ciblé sur les communes qui ont peu de logements sociaux et où les besoins apparaissent les plus importants.

**Nous renforcerons la loi SRU** : les exigences en matière de construction de logements sociaux seront étendues à 25 % (dont 15 % de logements très sociaux) et élargies aux espaces périurbains. Les communes contrevenantes seront lourdement pénalisées. Un quota de logements sociaux sera également imposé dans chaque nouveau projet de construction, à partir d'un certain nombre de logements.

### **2.1.2 Agir sur l'ancien pour réguler le marché et rendre le foncier disponible pour construire**

**Pour favoriser la construction, nous agissons contre la spéculation sur les prix des terrains** : la taxation des terrains constructibles et non construits sera alourdie et les moyens de préemption renforcés.

**Pour éviter que des logements restent vides, nous élargirons la taxe sur les logements vacants** à l'ensemble des agglomérations situées dans les zones de pénurie. Les préfets useront de leur droit de réquisition des logements vacants.

**Nous mettrons en place un encadrement des loyers à la location et à la première relocation**, pour que les augmentations entre deux locataires ne soient pas déconnectées de l'évolution des revenus de ménages. Les propriétaires seront tenus de souscrire une garantie contre les impayés de loyer, évitant au candidat à un logement d'apporter une caution personnelle.

**Nous améliorerons le bâti existant en renforçant le dispositif A.N.A.H.** pour la réhabilitation des logements anciens qui se dégradent faute de moyens des propriétaires modestes, en relevant le plafond des aides et en simplifiant les procédures d'attribution.

### **2.1.3 Une ville pour vivre, une ville à vivre**

Cette offre nouvelle de logements s'inscrira dans le cadre de la ville globale et durable. Réinventer la ville, c'est construire une ville dense, intense, mais aussi verte. Il faudra assurer la mixité des fonctions (logement, commerces, services, entreprises, transports collectifs) et la mixité sociale dans un même mouvement, tout en économisant l'espace et les ressources.

Nous utiliserons **les Plans locaux d'urbanisme (PLU) pour maîtriser l'étalement urbain et préserver les espaces naturels**. Les constructions autour des nœuds de transport seront confortées. A l'inverse, celles qui sont situées à distance d'une gare, d'une école, ou d'un ensemble de commerces, seront limitées.

Nous transformerons nos villes pour en faire des lieux aussi agréables et accueillants que possible avec **des espaces publics de qualité**. Parce qu'ils sont des lieux de rencontre et d'échanges, ils doivent être au cœur des politiques publiques de la ville. L'appel à des concepteurs, paysagistes et *designers* doit devenir la règle. Les habitants et les usagers devront être davantage associés à la conception et à l'animation des espaces qu'ils habitent et font vivre au quotidien.

Il en va de même pour les jardins et réserves vertes qui seront mieux insérés dans le cœur de nos villes. La biodiversité des villes est riche, il faut la préserver. C'est pourquoi, **en même temps que sera pénalisée la sous-densité, le droit à construire sera assorti d'une obligation de réserve verte**. Des parcs, des forêts, des espaces consacrés à l'agriculture seront créés. Dans le cadre des petites parcelles, ces réserves pourront être mutualisées à l'échelle des lotissements, voire des quartiers.

Nous lancerons **un programme mobilisant au minimum 5 % de la surface urbanisable** des communes, consacrés à des projets créatifs, utiles à la collectivité, améliorant le cadre de vie ou rapprochant les habitants.

**Nous ouvrirons les services publics sur la ville**, à l'intention des usagers pour mieux utiliser les lieux de vie et décloisonner les services et les usages. Il faut rompre progressivement avec le modèle un service/un bâtiment/une institution pour privilégier les lieux populaires qui autorisent des usages multiples. L'organisation d'événements culturels ou sportifs doit être facilitée dans les espaces public et collectifs.

## **2.2 L'accès aux biens essentiels**

L'accès réel aux services fondamentaux et aux biens collectifs, avec un niveau de qualité élevé et un prix acceptable, est un indice du niveau de développement d'une société. La régression actuelle – notamment la précarité énergétique – renforce l'injustice en France. Nous voulons défendre et pérenniser l'accès à ces biens rares et essentiels, et d'abord pour les personnes ou les groupes fragilisés par les difficultés économiques, sociales, culturelles, sanitaires.

### **2.2.1 Favoriser la maîtrise citoyenne de l'eau**

L'eau est chère pour les 40 millions de Français qui la consomment au robinet : son prix moyen a augmenté de 40 % en 15 ans ! Sur les 96 départements de la métropole, seuls moins de 20 sont desservis, en permanence et pour la totalité de leur population, par une eau conforme à la réglementation sur les pesticides. Plus de la moitié du territoire est classée en « zone vulnérable » pour les nitrates. Quant aux eaux souterraines, à peine 15 % sont recensées en bon état écologique et moins d'un tiers en bon état chimique. Le gouvernement actuel se satisfait d'un système qui conduit à dépenser des fortunes en dépollution (payée par le contribuable) plutôt que traiter les problèmes écologiques à la source.

**La hausse du coût est souvent aussi le résultat de la gestion déléguée de l'eau** soutenue par la droite. Usagers et collectivités payent plus cher en l'absence de transparence dans la fixation des prix par les entreprises du secteur. L'encadrement des contrats est souvent déficient. Depuis 2002, l'ingénierie publique a été détruite, ce qui a affaibli le soutien de l'Etat aux élus locaux soucieux de contrôler les pratiques ou de passer en régie publique.

Pourtant, malgré une répartition inégale sur le territoire, la France ne manque pas d'eau. Il s'agit de mieux gérer et préserver cette ressource.

En renforçant la décentralisation et en privilégiant l'échelle intercommunale, nous souhaitons **revoir la gouvernance de l'eau tout en réaffirmant le rôle essentiel des Agences de l'Eau**, en révisant leur périmètre quand celui-ci ne correspond pas à un bassin hydrographique. Le **retour en régie pour les collectivités qui le souhaitent sera facilité**. Une structure nationale sera mise en place pour former les élus locaux et leur donner une boîte à outils utile dans leurs relations avec les entreprises délégataires.

**Nous mettrons en œuvre une tarification différenciée selon les usages de l'eau** : elle restera accessible à tous, mais ses usages non fondamentaux seront davantage coûteux.

Afin de lutter contre les comportements dangereux, nous renforcerons les contrôles et nous reverrons la répartition du financement de la politique de l'eau entre usagers et pollueurs.

### **2.2.2 Combattre la précarité énergétique**

3,5 millions de ménages consacrent plus de 10 % de leurs revenus à leurs factures d'énergie. Entre 2005 et 2010, les tarifs réglementés d'électricité ont augmenté de plus de 10 % pour les ménages. Au cours des cinq dernières années, les tarifs du gaz naturel ont augmenté de plus de 60 % – dont 21 % en 2010 ! Faute de paiement, EDF procède à 100 000 coupures chaque année, sans trêve hivernale.

Le matraquage tarifaire semble programmé avec le consentement de la droite : EDF envisageraient une hausse du prix de l'électricité pouvant aller jusqu'à 40 % dans les cinq ans à venir. C'est inacceptable. La hausse des cours mondiaux ne suffit pas à expliquer cette aggravation de la situation

énergétique des Français : la libéralisation du secteur énergétique a amplifié la hausse des prix pour les particuliers sans que des mécanismes de solidarité suffisants soient mis en place.

Nous refusons cette dérive. **L'énergie est un bien essentiel qui doit faire l'objet d'une vaste politique de redistribution afin de protéger les plus faibles.** La France dispose de coûts de production de l'électricité suffisamment bas pour engager un plan d'éradication de la précarité énergétique, appuyé sur la tarification de l'électricité selon les usages et sur l'investissement dans l'isolation de l'habitat ancien.

C'est pourquoi nous adopterons **une tarification de l'électricité selon les usages** (indispensables, confortables, superflus) et nous lancerons **un vaste programme d'isolation thermique de l'habitat ancien** afin de garantir la réalisation des engagements du Grenelle pour l'habitat, en particulier « réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici à 2020 ». Le plus rapidement possible, 70 000 logements sociaux HLM, parmi les moins performants au plan thermique seront portés à une consommation maximale de 150 kW hep/m<sup>2</sup>/an, en favorisant le recours accru aux énergies renouvelables.

### 2.2.3 Assurer les mobilités

Pour obtenir un emploi puis le conserver, pour avoir une vie sociale, pour vivre, tout simplement, il faut pouvoir se déplacer. La mobilité est donc un droit que les pouvoirs publics doivent promouvoir dans un souci de justice sociale et d'égalité territoriale. Les collectivités locales dirigées par la gauche y travaillent activement. Mais la hausse du prix des carburants et le sous-investissement de l'Etat dans les transports collectifs limitent ce droit à la mobilité.

Nous assurerons donc la liberté fondamentale de circuler en la conciliant avec la maîtrise de ses effets polluants. La France doit prendre le virage de **la mobilité durable** qui passe par une attractivité accrue des modes de transports doux et collectifs par rapport aux modes de transports plus polluants.

Pour cela, nous favoriserons **la mise en place d'une tarification multimodale** intégrant l'ensemble des modes doux et suffisamment intéressante pour décourager l'usage de véhicules polluants. Sera rétabli un système de bonus-malus perfectionné et étendu. Des critères sociaux, géographiques (avec une attention particulière portée aux territoires ruraux et aux zones urbaines sensibles) et environnementaux seront intégrés à une telle tarification.

Nous favoriserons **l'amélioration de l'efficacité énergétique** et la **réduction de l'impact environnemental** du système des transports, par la modernisation des réseaux existants et la construction de nouveaux réseaux plus performants, l'achat de matériel roulant, le développement des autoroutes ferroviaires et fluviales, etc.

Le droit à la mobilité doit s'inscrire dans une meilleure articulation entre aménagement des territoires, urbanisme et transports. Nous développerons **les dessertes transversales** indispensables à l'équilibre de notre pays. **Nous relancerons le fret ferroviaire, à rebours de la politique actuelle de la SNCF** (fin du wagon isolé, abandon des lignes les moins rentables avec 2 000 à 3 000 kilomètres de voies en moins). Nous conforterons la navigation fluviale pour permettre, à terme, l'interdiction progressive, en concertation avec l'Union européenne, du transit des poids lourds à travers le territoire national.

Cette stratégie s'appuiera sur une nouvelle vague de décentralisation accompagnée de moyens pour les collectivités territoriales, ce qui rendra possible davantage de **coordination entre les différents acteurs des transports** que sont représentants élus, opérateurs, agents et citoyens. Avec les autres Etats membres, nous poursuivrons **l'intégration européenne des transports** : elle doit être une priorité d'investissement pour l'Union qui doit se fixer pour ambition de devenir l'économie de la « mobilité » la plus dynamique et durable au monde.

La recherche de **nouveaux modes de financement de la mobilité durable** sera l'une de nos priorités. A l'échelon européen, nous développerons les dispositifs de type Eurovignette 3

internalisant les coûts externes associés aux transports et prévoyant le financement d'infrastructures « propres ». Au niveau national, les financements innovants seront promus : extension du « versement transport » au-delà des périmètres des transports urbains, contributions notamment sur la construction de bureaux.

#### 2.2.4 L'égalité numérique

L'accès aux télécommunications et aux technologies numériques est indispensable à l'émancipation de chacun et au développement des territoires. Hélas, la fracture numérique demeure : un quart des Français ne dispose pas d'un ordinateur, une famille sur trois n'a pas de connexion Internet à son domicile. Le déploiement des réseaux de haut et de très haut débit est marqué par de profondes disparités géographiques. Une décennie de déréglementation du secteur des télécommunications s'est traduite par des prix élevés, des pratiques commerciales contestables et une couverture insuffisante du territoire.

En matière de **téléphonie mobile**, nous engagerons **une lutte intense contre les ententes sur les prix entre opérateurs**. Nous imposerons **un tarif social**, comme il en existe en matière d'électricité. Nous maintiendrons et financerons **les obligations de service public de France Télécom**, notamment la fourniture d'un abonnement au téléphone fixe à tarif réduit.

Concernant **Internet**, l'Etat et les collectivités territoriales doivent définir une stratégie partagée et ambitieuse pour lancer un **plan de déploiement de la fibre optique sur le territoire** permettant un accès au très haut débit pour tous d'ici dix ans. En matière d'investissement, ce qui dépend des opérateurs privés – dont les obligations de couverture doivent être élargies – et ce qui relève de l'initiative publique devra être clairement défini. Il faudra également ouvrir le dossier de la mutualisation des moyens techniques des opérateurs. Une péréquation nationale doit accompagner ce co-investissement dynamique, ne laissant à l'écart aucun territoire.

L'existence de réseaux libres et ouverts et plus généralement la « **neutralité du Net** » sont des principes à protéger afin de garantir la liberté d'expression, la non-discrimination et le caractère de bien commun essentiel des infrastructures numériques. Il sera de notre responsabilité d'inventer les **nouveaux modèles démocratiques de l'économie de la culture et de l'information** qui ne passent ni par Google, ni par Hadopi, ni par l'ingérence du politique dans l'audiovisuel public. Afin que chaque citoyen puisse s'appropriier ces technologies et leurs usages, elles seront enseignées à l'école et en formation continue.

Les services publics du 21ème siècle devront tirer parti des nouvelles technologies sans exclusive. L'accès aux **logiciels libres de base** et au **stockage des données à distance** devra être garanti pour faciliter l'accès du plus grand nombre aux nouvelles technologies.

### 2.3 L'accès à la protection sociale

La protection sociale est une utopie réaliste et réalisée : en quelques décennies, elle a changé nos vies. Grâce au système de retraites par répartition, la plupart des personnes âgées ne vivent plus dans le dénuement ou la dépendance douloureuse à l'égard de leurs enfants. Les prestations familiales doivent permettre aux familles de subvenir au coût d'un enfant. L'assurance-maladie met le progrès médical à la portée de chacun.

Ce progrès historique a longtemps fait l'objet d'un consensus politique. Mais la droite de Sarkozy n'est pas celle du Général de Gaulle, qui avait fait de la Sécurité sociale la réforme-phare de la Libération. Après avoir abîmé la solidarité par la multiplication des forfaits et des « franchises », ainsi que par une réforme injuste des retraites qui a pesé principalement sur les ouvriers, les employés et les femmes, l'UMP veut maintenant passer à la vitesse supérieure : faire croire aux Français que la crise et la mondialisation privent inéluctablement notre pays des moyens de préserver sa protection sociale.

Alors que les nouvelles puissances qui ont émergé, Brésil, Chine et d'autres, se dotent de systèmes de protection sociale ambitieux, la droite au pouvoir fait opérer à la France un contresens majeur. Un haut niveau de santé et de qualification, le travail des femmes concilié à une forte natalité, la garantie d'une parité de niveau de vie entre retraités et actifs, sont autant de conditions d'une société plus juste et d'atouts pour le redressement national.

**La protection sociale ne doit pas reculer. Au contraire, nous voulons qu'elle puisse progresser et évoluer pour mieux répondre aux besoins des Français, notamment en matière de prévention, de personnalisation et de perte d'autonomie.**

### 2.3.1 L'accès à la santé : la carte vitale plutôt que la carte bleue

A juste titre, les Français sont fiers de leur système de santé. A juste raison, ils s'inquiètent pour son avenir. Les déserts médicaux ont gagné du terrain : dans les campagnes ou dans bien des quartiers populaires à la périphérie des villes, il n'est pas rare d'attendre six mois ou un an pour obtenir un rendez-vous chez un spécialiste. L'accès aux généralistes devient difficile. Avec le « reste à charge » qui augmente, de plus en plus de patients renoncent à se faire soigner ou retardent les soins. Les inégalités de santé atteignent un niveau intolérable. **A 35 ans, un cadre peut s'attendre à vivre dix ans de plus en bonne santé qu'un ouvrier. A la sortie du collège, la proportion d'enfants d'ouvriers subissant des problèmes dentaires est 17 fois plus élevée que parmi ceux des cadres.**

Depuis 2002, la droite a mis en place une sécurité sociale à deux vitesses : celle des soins courants (déjà à moitié privatisée) et celle des soins lourds (à ce stade, correctement pris en charge). Incompatible avec une vraie politique de prévention, cette partition menace le cœur même de la solidarité : les personnes sans maladie grave, qui ne bénéficient quasiment plus de la prise en charge de leurs soins courants, risquent de ne plus vouloir financer un système dont elles reçoivent de moins en moins, et bientôt peut-être plus rien.

Dans ce contexte, l'actuel gouvernement s'obstine à ne pas faire grand-chose pour équilibrer l'installation des professionnels de santé sur le territoire : pourtant, avec le choc démographique, la France va perdre un médecin sur dix d'ici 2025. De son côté, l'hôpital public est en grave difficulté. Mise en concurrence avec les structures privées, doublement du nombre de visites aux urgences faute de permanences des soins en ville – notamment le soir et les fins de semaine, prise en charge des malades les plus pauvres qui font ailleurs l'objet de refus, manque de personnel, le risque est grand d'altérer la qualité de soins et d'accueil parmi les meilleurs au monde. La loi votée par l'UMP au Parlement a prévu que, d'ici 2018, l'hôpital public sera financé comme les cliniques privées, alors que celles-ci ont toute liberté pour choisir les secteurs les plus rentables et n'ont pas à assurer d'interventions non programmées. Au lieu de suivre des choix guidés par l'intérêt général, l'application aveugle de la « T2A » (Tarification à l'activité) impose partout le rationnement des moyens.

Pour nous, socialistes, c'est clair : **la santé n'est pas un service comme un autre, c'est un droit fondamental qui ne peut pas être confié au marché.** Il est temps de faire appliquer la Constitution qui proclame que « la Nation garantit à tous la protection de la santé ».

Contrairement au message que martèlent les libéraux, le déficit de l'assurance-maladie n'est pas « incontrôlable ». Un système solidaire est plus efficace et moins coûteux qu'un système privatisé. Aux Etats-Unis, où la couverture repose presque entièrement sur des assurances privées, les dépenses de santé sont les plus importantes au monde pour des performances médiocres. Allons-nous évoluer vers un tel système au moment où Barack Obama se donne tant de mal pour en sortir les Etats-Unis ? Surtout, les dépenses de soins et de prévention, en matière de santé, ne doivent pas être considérées seulement sous un angle comptable. Ces dépenses créent elles-mêmes de la valeur car elles permettent d'éviter des souffrances, de réduire des incapacités et de gagner des années de vie. Pour autant, il est légitime et nécessaire de chercher à maîtriser une politique de santé plus efficiente et à la mettre en oeuvre.

Nous avons les moyens de renforcer la solidarité tout en rétablissant les comptes de l'assurance-maladie, comme la gauche avait su le faire au tournant des années 2000. L'objectif est à notre portée, à condition qu'il repose sur un effort partagé. A condition de remettre en cause les rentes de situation, de faire la chasse aux examens inutiles ou aux traitements mal coordonnés, d'édifier une autre organisation de l'offre de soins avec les professionnels. A condition, dans le même temps, de faire reculer des maladies qui augmentent aujourd'hui, comme les allergies, le stress au travail ou la maladie d'Alzheimer. Le développement de la santé est aussi une source considérable de richesse collective : nous avons le potentiel industriel, technologique et de services de santé pour en faire un domaine d'excellence de l'économie française.

Réaliser cette feuille de route suppose de prendre des mesures fortes pour adapter notre système aux besoins d'aujourd'hui.

**Nous mettrons au premier plan la prévention pour lutter contre les inégalités.** Les inégalités de santé se combattent à la racine, dès la plus petite enfance : le service public de la petite enfance et le recrutement de médecins et d'infirmiers au sein des établissements et dans les PMI, en lien avec les acteurs associatifs et les travailleurs sociaux, permettront de développer les **diagnostics précoces** des troubles du comportement, de l'obésité ou des affections de la vision.

Le rôle de **l'alimentation** dans les inégalités de santé est désormais avéré. Plutôt que des campagnes de communication du type « cinq fruits et légumes par jour » qui font culpabiliser les ménages aux revenus modestes, il faut agir en direction des industries agroalimentaires afin qu'elles améliorent la composition de leurs produits, qu'elles en retirent les substances néfastes et qu'elles informent davantage le consommateur. C'est aussi le sens de la mise en place de circuits courts pour les produits de l'agriculture paysanne que nous organiserons avec les collectivités locales et les organisations agricoles.

De nombreuses études indiquent que **la dégradation de l'environnement** contribue au développement de maladies telles que les allergies, l'asthme, les troubles de la fertilité ou les cancers. S'il ne faut pas basculer dans un discours catastrophiste laissant croire aux Français qu'ils sont cernés de menaces mortelles, le principe de prévention impose une évaluation transparente des risques et, quand le niveau de risque le justifie, de renforcer la réglementation – qu'il s'agisse de l'exposition aux ondes électromagnétiques, des niveaux d'émissions des téléphones mobiles et des antennes relais, ou encore de la connaissance des 100 000 substances chimiques sur le marché européen.

**Nous proposerons un nouveau pacte aux professionnels de la santé pour assurer l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.** La médecine libérale telle qu'elle se pratique – de manière isolée et avec le paiement à l'acte – n'est plus suffisamment adaptée. Elle ne permet pas le nécessaire effort en matière de prévention et elle est désertée par les jeunes médecins, qui ne sont que 10 % à choisir ce mode d'exercice. Du coup, des territoires sont trop pourvus, tandis que d'autres sont sous-dotés. Pour que la couverture du territoire soit équilibrée et que la permanence des soins soit mieux assurée, notre réforme reposera sur trois piliers :

- nous accompagnerons **le déploiement sur tout le territoire de maisons de santé**, qui accueilleront des équipes composées de médecins, d'infirmiers et d'autres professionnels de santé (kinésithérapeutes, sages-femmes, diététiciens, orthophonistes, psychologues, etc) avec une mission de soins et de prévention ;
- concernant le mode de rémunération des médecins généralistes, **nous introduirons le paiement au forfait** qui a vocation à devenir à terme majoritaire pour les soins de premiers recours (c'est le suivi du patient qui sera rémunéré, avec des objectifs précis en matière de prévention) ;
- nous mettrons en place **une régulation de l'installation des médecins**. Plusieurs options la rendront possible : plafonnement dans les zones sur-dotées, comme cela a été fait pour les infirmiers ; promotion d'un exercice partagé entre un lieu d'installation principal et les zones sous-dotées ; valorisation du choix d'exercer dans une zone de santé prioritaire pendant deux ou trois ans à la

sortie des études. Si nous sommes clairs sur l'engagement que nous prenons envers les Français, nous sommes ouverts sur la méthode, que nous définirons en concertation avec les professionnels et les élus locaux.

L'assurance maladie doit à nouveau rembourser une part essentielle des soins réellement nécessaires, principe mis à mal par la multiplication des « franchises »/taxes médicales et des forfaits : selon le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie, celle-ci ne rembourse déjà plus qu'un euro sur deux pour les soins courants. **Les soins dentaires et optiques seront pris en charge par la solidarité nationale** – dans le même temps, nous agissons pour en faire baisser les coûts. **Les dépassements d'honoraires seront strictement encadrés** alors qu'ils n'ont cessé de progresser au cours des dernières années. Nous lutterons contre les refus de soins des bénéficiaires de la CMU et de l'aide médicale d'Etat par des campagnes de testing et la pénalisation de telles pratiques.

**Cette nouvelle organisation des soins de proximité permettra de mieux coordonner la médecine de ville et l'hôpital, et de recentrer celui-ci sur ses missions propres. Cela permettra des gains d'efficacité tout en favorisant la qualité des soins.** L'hôpital sera mieux inscrit dans le parcours de soins. Des coopérations structurées seront instaurées avec les équipes de médecine de proximité, par exemple pour assurer le suivi du patient après une hospitalisation. Les alternatives à l'hospitalisation seront encouragées. L'amélioration des structures hospitalières se fera dans une logique de santé publique et non selon une approche exclusivement comptable, comme c'est le cas actuellement avec le plan social en cours au sein des hôpitaux publics (20 000 suppressions d'emploi) : c'est ainsi que sera trouvé un équilibre entre la qualité et la sécurité des soins d'une part, la proximité et des délais d'accès facilités d'autre part, enfin les exigences de financement. Le mode de financement de l'hôpital sera revu pour remédier aux effets pervers de la T2A et des mesures seront également prises pour limiter les dépassements d'honoraires des cliniques privées.

### 2.3.2 Des retraites financées, universelles et personnalisées

Conséquence de l'espérance de vie qui s'allonge, nous sommes aujourd'hui plus nombreux à vivre vieux et en bonne santé. Cette tendance historique est le résultat combiné du progrès économique, du progrès social et du progrès médical. C'est une formidable chance qui nous est donnée.

Notre société doit prendre en compte cette nouvelle réalité : elle doit assurer aux aînés leur place dans la société et trouver les moyens de garantir la pérennité d'un système de retraites juste, solidaire et par répartition.

Malheureusement, depuis 2002, peu a été fait pour adapter la France à la révolution de l'âge. Pour l'emploi des seniors, aucune mesure puissante n'a vu le jour au point que la France reste parmi les pays d'Europe où la situation est la plus préoccupante.

Quant aux retraites, le discours culpabilisant de la droite a imposé l'idée que toute réforme signifiait nécessairement une régression. Le Gouvernement a instrumentalisé les statistiques et les comparaisons internationales pour imposer une réforme exclusivement centrée sur la remise en question de l'âge légal de départ en retraite à 60 ans. **La réforme Woerth-Sarkozy fait peser l'essentiel des efforts sur les couches moyennes et populaires tandis qu'elle exonère les plus fortunés de l'effort de solidarité : c'est pourquoi nous l'avons combattue.** Le recul de l'âge légal de départ va pénaliser les Français ayant des métiers pénibles et des carrières longues. En se mobilisant à l'automne 2010, nos concitoyens ont refusé une réforme injuste et dangereuse, qui n'assure pas le financement pérenne du système par répartition. Le Gouvernement a lui-même admis ne pas avoir réglé le problème : sinon pourquoi promettre une nouvelle « réflexion nationale » en... 2013, au lendemain de l'élection présidentielle ?

**Le débat sur les retraites a permis au Parti socialiste de proposer au pays une autre réforme des retraites et une autre manière d'approcher la question du vieillissement.** Pour nous, les seniors ne sont pas d'abord des dépenses. Ce sont d'abord des personnes et ce sont des atouts pour la société, à condition de leur donner la possibilité d'y être actifs, ce qu'ils réclament dans leur immense

majorité.

Il en va des retraites comme de nombreux domaines : le pays est prêt à des efforts, à condition que ceux-ci soient justes, partagés et débattus. Une réforme des retraites ne peut se limiter à l'ajustement de certains curseurs. Elle doit être l'occasion de repenser l'équilibre entre les générations. Avec un taux d'emploi particulièrement faible chez les jeunes et les seniors, le système français repose sur une concentration excessive de l'effort sur les 25-55 ans. **L'amélioration du taux d'emploi des jeunes et celle du taux d'emploi des seniors conditionnent la viabilité de toute politique liée à l'âge effectif de départ en retraite.** Notre réforme des retraites sera l'occasion de réaffirmer la place centrale du travail dans notre société : il ne peut y avoir de garantie des retraites sans politique de l'emploi, sans amélioration de la formation tout au long de la carrière, des conditions de travail et de la gestion des âges de la vie au sein des entreprises.

Sur ces bases, nous mettrons en œuvre le plan concerté et annoncé en 2010 :

- **Notre système de retraite devra être universel (droits collectifs) et personnalisé (les choix et les aspirations individuels seront pris en compte).** Les Français doivent pouvoir maîtriser l'organisation des temps de leur vie, et notamment travailler plus longtemps s'ils le veulent avec une majoration des pensions. Pour les nouvelles générations, nous proposons de mettre en place un système de « compte temps » pour mieux prendre en considération les périodes de formation, de stage, de chômage et de temps partiel dans le calcul des annuités.

- **Nous rétablirons l'âge légal (c'est-à-dire le droit et non l'obligation) de départ à 60 ans. Parce que c'est une protection pour les salariés qui ont commencé à travailler le plus tôt. Parce que c'est une liberté de choix pour tous.** La pénibilité sera prise en compte, ainsi que l'espérance de vie liée aux parcours professionnels.

- **Notre réforme sera financée du premier au dernier euro par des efforts partagés :** les revenus du capital et les banques contribueront à l'effort de solidarité. Une hausse modérée et progressive des cotisations sociales et patronales traduira le choix collectif en faveur du système par répartition. Nous garantirons un Fonds de réserve des retraites, pour amortir les chocs démographiques ou économiques.

- C'est dans ce contexte plus large que doit être envisagée l'évolution des autres paramètres. La baisse des pensions n'est pas envisageable. Au contraire, nous revaloriserons les petites pensions et nous consacrerons une partie des fruits de la croissance à une revalorisation des retraites pour tous. Si le relèvement de l'âge légal de départ en retraite est injuste, **la durée de cotisations peut évoluer dès lors que la question de l'emploi des seniors et la prise en compte de la pénibilité font l'objet de mesures effectives.**

### 2.3.3 Un nouveau droit à la compensation de la perte d'autonomie tout au long de la vie

La perte d'autonomie touche tous les Français : **une famille sur cinq est concernée par le handicap, un peu plus d'un million de bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA pour les personnes âgées dépendantes) sont entourés par quatre millions d'aidants familiaux.**

Ces personnes sont confrontées à un système peu lisible, inégalitaire suivant les âges et les territoires, et qui n'assure pas une réelle compensation des incapacités des personnes. Au plan financier, l'Allocation aux adultes handicapés s'élève en moyenne à 750 euros, ce qui est inférieur au seuil de pauvreté. D'après la Cour des comptes, une personne âgée doit déboursier en moyenne 1 800 euros à domicile et 2 500 en établissement pour compenser sa perte d'autonomie – à comparer au montant moyen des retraites : 1 196 euros (1 625 euros pour les hommes et 979 euros pour les femmes). Quant au nombre de places disponibles en établissement, des milliers de jeunes adultes en situation de handicap et de personnes âgées peinent à trouver un hébergement. D'après l'INSEE, les obstacles

rencontrés dans les transports, le manque de ressources ou les difficultés pour se faire comprendre confinent 580 000 personnes dans leur logement.

Face à cette situation, loin de la promesse de création d'un « cinquième risque » de la Sécurité sociale, N. Sarkozy fait traîner une réforme pourtant fondamentale. Seules des mesures financières intégrées au Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) sont annoncées d'ici fin 2011. Et la perspective d'une individualisation du risque paraît avoir la faveur de la droite – ce qui reviendrait à confier la couverture du risque de la perte d'autonomie à des assurances privées obligatoires, inégalitaires.

**Même s'il pose d'évidents problèmes, le vieillissement de la société doit être considéré comme une chance et une opportunité de construire une société accessible à tous.** Nous devons collectivement porter un autre regard sur l'âge. L'espérance de vie en bonne santé continue d'augmenter et les progrès prévisibles de la prévention (médicale, environnementale et en matière d'aménagement du domicile par exemple) permettront sans doute de retarder, voire même d'éviter, l'apparition de la dépendance. Les demandes des personnes âgées évoluent. Même quand la perte d'autonomie survient, elles souhaitent massivement pouvoir rester à leur domicile, continuer d'exercer leur citoyenneté et jouer un rôle dans la vie sociale.

**Une politique de la dépendance est donc une politique globale.** Elle concerne le logement, les transports, la ville, la santé, le développement du tissu associatif, les services publics et les administrations, etc. Elle doit aussi conduire à une meilleure reconnaissance et un plus grand soutien des aidants professionnels ou familiaux.

Dans ce cadre, nous garantirons **un droit à la compensation des incapacités tout au long de la vie, dans le cadre de la Sécurité sociale.** Nous construirons un système de prise en charge plus lisible, articulé autour de Maisons départementales de l'autonomie (constituées à partir des actuelles Maisons départementales des personnes handicapées et des CLIC). Nous viserons à améliorer la prise en charge financière des personnes : des revenus de remplacement décents en cas d'impossibilité de travailler et le « reste à charge » hors hébergement supprimé.

## 2.4 L'accès à la culture et aux loisirs

Dix ans que la droite gouverne et la politique culturelle est en déshérence. Le patrimoine est peu entretenu et parfois bradé. Les professionnels sont fragilisés par des réformes sans concertation. Le pilotage par l'Elysée des « grands » projets culturels relève du fait du Prince. Le volet culturel de la politique étrangère est exsangue. Les usages et la culture numériques sont abordés sous le seul angle répressif.

Le budget de la culture est la variable d'ajustement des finances publiques, avec une application drastique de la RGPP qui s'est notamment traduite par la suppression de centaines de postes chaque année au Ministère et dans les grands établissements (Louvre, Orsay, Centre Pompidou...) Quel gâchis, quelle régression depuis André Malraux ou Jack Lang ! Pour nous, la France sans la culture, ce n'est pas vraiment la France. N. Sarkozy et l'UMP veulent s'afficher comme les promoteurs de « l'identité nationale » et de son patrimoine, qu'ils laissent en réalité à l'abandon, révélant ainsi le cynisme électoral de leur discours.

En prenant appui sur le foisonnement d'initiatives et de talents, en valorisant le patrimoine artistique et architectural extraordinaire de notre pays et de ses territoires, nous voulons réenclencher une politique culturelle ambitieuse. Nous porterons un projet fondé sur l'idéal du partage et de la solidarité, qui participe à l'élaboration d'une société du bien-être et au rayonnement de la nation. En même temps, rompant avec l'approche libérale de l'actuelle Commission Barroso, **nous nous engagerons pour que la culture soit au coeur des politiques publiques européennes**, et d'abord pour développer et protéger les industries culturelles et audiovisuelles de notre continent.

### 2.4.1 Diffuser la culture à tous les âges de la vie

Nous mettrons en place **un plan d'éducation artistique et culturel s'appuyant sur l'expérimentation territoriale**. Education artistique et éducation à l'image figureront dans le socle commun d'apprentissage. L'accès des élèves aux pratiques artistiques sera garanti et la rencontre avec les artistes, les intellectuels, les chercheurs, favorisée. Les structures artistiques et culturelles seront intégrées aux Plans éducatifs locaux. Des **établissements supérieurs d'art s'inscriront dans le cursus LMD**, en lien avec les universités.

Nous engagerons **un plan d'« alphabétisation numérique » pour assurer aux citoyens une maîtrise des nouveaux langages de communication et de création**. Pour valoriser les biens culturels par la numérisation et les rendre accessibles au plus grand nombre, nous créerons un « grand service public numérique ».

### 2.4.2 Développer toutes les formes d'expression et proposer une nouvelle alliance aux artistes

Nous proposerons de **nouveaux modèles économiques d'intervention en faveur de la création**, par exemple par l'élargissement au spectacle vivant des mécanismes du CNC à la création audiovisuelle, alors qu'ils sont réservés au cinéma. Nous soutiendrons la création de lieux de fabriques, de maisons d'artistes, le développement de résidences de longue durée et créerons des **plateformes régionales** de concertation et d'innovation artistique et culturelle.

Nous soutiendrons **l'emploi culturel et artistique** pour passer d'une logique « d'emplois aidés » à une logique d'aide à l'emploi. Mise en place d'une chambre professionnelle, évolution du régime spécifique d'assurance-chômage pour les intermittents, nouvelles formes « d'entreprises artistiques » sous mode coopératif – les chantiers ne manquent pas.

En engageant une réflexion concernant la spécificité des œuvres artistiques et de l'esprit, nous garantirons **la liberté de création**.

Enfin, nous repenserons la **spécificité du droit d'auteur sur Internet** par une réforme articulant droit de propriété intellectuelle et artistique, droit de la concurrence et droit du consommateur. De même, de nouvelles sources de financement de la création numérique seront dégagées grâce à de nouvelles contributions partagées (opérateurs, FAI, etc.).

### 2.4.3 Engager une véritable politique du patrimoine

Le projet de confier à un opérateur privé l'Hôtel de la Marine, joyau du patrimoine national situé à Paris, place de la Concorde et face à l'Assemblée nationale, a révélé au grand jour la politique de privatisation du patrimoine conduite par l'actuel Gouvernement.

Rien ne peut justifier le bradage du patrimoine national, pas plus sa privatisation que son transfert sans conditions ni compensation aux collectivités territoriales. Des partenariats public-privé peuvent offrir une solution de financement aux coûts – élevés – d'entretien du patrimoine. Ceux-ci devront cependant être conditionnés à l'existence d'un **projet de valorisation culturelle** des sites exploités et garantir le **caractère public de la propriété**.

D'une façon générale, nous préserverons le patrimoine monumental en l'associant à la définition de projets culturels et de création artistique ambitieux. Les artistes seront associés à la construction des espaces urbains et des espaces publics *via* l'obligation du 1 % artistique dans les projets d'aménagements et dans les équipements publics. Tous les Français ont droit à l'art.

### 2.4.4 Encourager les pratiques sportives

Le budget de l'Etat consacré aux sports et aux activités physiques a tellement diminué qu'il est aujourd'hui inférieur au budget de la Ligue professionnelle de football ! Les inégalités d'accès aux pratiques sportives se sont aggravées, à la fois en raison du coût de ces activités, de la faiblesse de

l'offre hors compétition et de l'insuffisance des équipements accessibles au plus grand nombre. 55 % des ménages aisés ont une pratique sportive contre seulement 35 % des ménages non imposables. Près des deux tiers des 15-18 ans, mais moins de la moitié des garçons et moins d'un quart des filles en zones urbaines sensibles, font du sport. Et seulement 1 % des handicapés pratiquent une activité sportive.

Au sein du sport de haut niveau, les déséquilibres financiers et médiatiques s'accroissent au profit quasi-exclusif du football et au détriment des sports qui rapportent des médailles (handball), manquent de grandes salles ou souffrent de la vétusté des structures sportives.

Par ailleurs, la droite a abandonné le combat éthique, comme en témoignent les coupes sombres dans le budget de l'Agence française pour la lutte contre le dopage (AFLD).

Alors que notre pays dispose d'un héritage historique et politique unique – du Front populaire à la loi Avice – qui a structuré un service public du sport dédié à l'accès au plus grand nombre dans une perspective d'éducation populaire, le désengagement de l'Etat a reporté l'essentiel de la charge sur les collectivités locales : elles assurent aujourd'hui 80 % de la dépense sportive publique. Leur asphyxie financière menace leur capacité à financer et à accompagner les projets sportifs, en particulier ceux du mouvement associatif.

La reconstruction d'une politique publique du sport obéira à trois objectifs essentiels.

**Nous garantirons l'accès au sport de son choix**, grâce à un plan national de construction et de rénovation d'équipements sportifs, un renforcement de l'éducation physique et sportive dans l'enseignement primaire et secondaire, un soutien au mouvement associatif (contractualisation pluriannuelle des aides, statut du bénévole, aide à l'adhésion à une association sportive en direction des publics les plus défavorisés). Une attention particulière sera portée au **sport féminin (y compris professionnel)** dont l'accès aux financements privés (*sponsoring*, mécénat, droits télévisuels) demeure encore difficile.

Pour favoriser la formation et la reconnaissance sociale d'une élite exemplaire, **nous créerons un véritable statut pour les sportifs** qui inclura des droits en matière de suivi social et médical, des possibilités de formation pendant et après la carrière sportive, des facilités d'accès à un emploi pérenne, la prise en charge des cotisations pour la retraite lorsque leurs moyens ne leur permettent pas de les assumer en propre, etc. Ce statut sera subordonné au respect d'une charte éthique. Nous renforcerons la lutte contre toutes les dérives (dopage, violence, affairisme, corruption...).

Après avoir clarifié les compétences au sein de la puissance publique, de l'Etat aux communes, **nous élaborerons un véritable partenariat entre les pouvoirs publics et les opérateurs associatifs**. Il passe par une contractualisation des objectifs et une évaluation partagée des résultats, à rebours des logiques de guichet, de tutelle, de dépendance ou d'instrumentalisation qui en limitent actuellement l'efficacité.

### **3 Des efforts justes pour nous donner des moyens d'action et redresser les comptes publics**

Aucun pays ne peut, sans menace pour son rayonnement ni pour sa paix sociale, faire peser sur les générations futures le coût de ses déficits. Pour nous, le rétablissement des comptes publics est un objectif de souveraineté politique et un objectif de justice. Pour rétablir la situation, très dégradée après 10 ans de gouvernements de droite, la priorité, c'est le retour de la croissance. Plus la croissance sera forte et plus nous pourrons désendetter le pays. L'austérité sans la croissance, c'est le choix des libéraux en France et en Europe, qui risque de nous entraîner dans une spirale de régression généralisée. **Il existe une autre voix, celle que nous proposons, qui articule redressement économique, justice fiscale et responsabilité budgétaire.**

### 3.1 Une stratégie de gauche pour réduire les déficits

En 2012, après une décennie de gestion UMP, la situation financière de la France sera gravement compromise. Après un record à 7,7 % du produit intérieur brut en 2010, le déficit public sera, au mieux, proche de 6 % de la richesse nationale (+ 3 points par rapport à 2002). La dette publique, qui dépassait déjà 1 600 milliards d'euros fin 2010, aura augmenté de près de 30 points de PIB, et de plus de 700 milliards euros, pour atteindre un niveau inédit.

Cette situation crée de l'insécurité collective et individuelle. N. Sarkozy et sa majorité en jouent pour préparer les esprits au démantèlement de l'action publique, pour mieux se lancer dans une course au moins-disant social et fiscal avec nos partenaires européens et avec les puissances émergentes d'Asie. Au fond, la crise est à la fois une réalité et un bouc émissaire utile pour la droite : elle lui permet de s'exonérer de sa responsabilité écrasante dans la dégradation de nos comptes.

Les Français le savent, des efforts seront demandés pour rétablir la situation. Ils constatent au quotidien la hausse des taxes et de leurs charges, ils ne sont pas dupes des promesses de ne pas augmenter les impôts. Notre conviction est que les efforts ne seront acceptés et ne porteront leurs fruits que s'ils sont équitablement répartis et qu'ils préparent vraiment l'avenir.

#### 3.1.1 Dégager des marges manœuvre financières grâce à la suppression des mesures injustes et coûteuses votées par la droite

Mettre fin à la dérive de nos comptes publics impose d'abord de **revenir sur les privilèges Sarkozy**, cadeaux fiscaux injustes, inefficaces et coûteux faits par l'UMP aux plus aisés. Les réformes fiscales récentes ont creusé le déficit de 4 points, et la dette de plus de 20 points de PIB. La droite a baissé les impôts des plus aisés en creusant les déficits et elle a reporté la charge sur tous les Français, qui doivent payer la facture des dettes accumulées. Entre 2002 et 2011, les gouvernements de droite ont créé 70 milliards d'euros de dépenses fiscales inutiles annuelles, dont 40 milliards depuis que N. Sarkozy est président.

La **suppression du bouclier fiscal**, l'**annulation du paquet fiscal** (détaxation des heures supplémentaires, démantèlement des droits de successions), la **remise en cause de la baisse de la TVA dans la restauration**, seront des priorités.

Il sera procédé à **une évaluation de l'utilité sociale et économique de toutes les niches fiscales et sociales**. Celles qui sont inefficaces ou trop coûteuses seront supprimées. Nous mettrons en place un plafond global.

#### 3.1.2 Un nécessaire équilibre entre désendettement et soutien à la croissance

La diminution des déficits ne fait pas à elle seule une politique, et elle ne saurait signifier qu'on sacrifie l'avenir de notre pays. La droite applique aveuglément les règles de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et de gel de la dépense publique. En multipliant les transferts de charges non compensés, elle asphyxie les collectivités territoriales qui représentent deux tiers de l'investissement public du pays. Elle agite l'épouvantail de hausses massives d'impôts pour justifier des coupes drastiques dans les budgets publics... tout en augmentant les impôts (11 milliards d'euros de hausse en 2011).

Pourtant, avant même la fiscalité, ce sont les interventions publiques et l'accès aux services publics essentiels qui assurent à notre économie son avenir et à nos concitoyens modestes comme aux classes moyennes la préservation de leur niveau de vie actuel et futur – ce sont des « amortisseurs » qui ont prouvé leur utilité face à la crise alors même que N. Sarkozy voulait les supprimer.

Cela impose **une exigence constante d'efficacité de l'euro dépensé**, que nous portons. Au-delà, nous sanctuariserons les dépenses d'investissement public qui assureront la croissance future et nous fixerons **une règle d'intérêt général : la moitié des recettes supplémentaires sera affectée au désendettement**. Ces règles seront plus efficaces que la « clause antidéficit » à inscrire dans la

Constitution bricolée par l'actuel gouvernement, recordman des déficits, pour faire oublier son échec et empêcher toute politique alternative. En France comme en Europe, la lutte contre les déficits est indispensable, mais elle est affaire de volonté politique et non d'obligation constitutionnelle.

### **3.1.3 Des redéploiements et la modernisation de l'Etat pour rendre la dépense publique plus performante**

Au processus de démolition imposé par la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), il faut substituer une politique concertée de redéploiements et de modernisation, s'appuyant sur l'expertise des élus locaux et des services de l'Etat.

**Une part importante de nos priorités sera financée par des redéploiements, sans nouvelle dépense.** Pour l'éducation, la réduction du redoublement dans le primaire et le secondaire permettra d'améliorer l'encadrement des élèves. Pour le logement, la fin des mesures de défiscalisation de l'investissement locatif permettra de construire des logements sociaux. Pour la santé, le paiement au forfait des moyens pour une politique nationale de prévention. Pour la recherche, le meilleur ciblage du Crédit d'impôt recherche vers les entreprises industrielles et les PME innovantes permettra de dégager des moyens considérables au service de la recherche publique et privée.

Nous appliquerons également **une vraie politique de modernisation de l'Etat.** A des stratégies court-termistes d'appel aux sous-traitants privés – qui déguisent et, au final, augmentent la dépense publique sans assurer un meilleur service –, il faut préférer **une politique d'élimination des doublons entre Etat central et collectivités locales**, le premier n'ayant pas tiré pleinement les conséquences de la décentralisation et des transferts de compétences sur ses services déconcentrés. Chaque gestionnaire local, chaque agent public sera responsabilisé et sollicité pour identifier les sources possibles d'efficacité et de remise en cause des dépenses inutiles. C'est cette responsabilisation et cette écoute qui permettront d'engager les indispensables redéploiements et de financer durablement les priorités.

## **3.2 Rendre la fiscalité juste et utile**

En matière fiscale, la France a atteint un degré de complexité et d'inégalité dangereux pour les finances publiques et pour le contrat social. La politique menée depuis dix ans a poussé le système de prélèvements obligatoires au bord de l'asphyxie. La multiplication des niches fiscales et sociales – dont le coût a crû de 55 % depuis 2004 – a privé l'Etat et la Sécurité sociale de recettes indispensables au financement des politiques publiques et de la couverture sociale, creusant les déficits et faisant exploser la dette publique.

La justice fiscale est mise à mal. **Aujourd'hui, les prélèvements ne sont plus progressifs mais régressifs : à un haut niveau, plus on gagne, moins on paye !** Alors que tous les Français payent la CSG et la CRDS, alors que les classes moyennes acquittent un impôt sur le revenu progressif, le taux d'imposition des plus aisés diminue pour atteindre seulement 25 % pour les 1 000 contribuables les plus aisés. Entièrement financé par la dette, le paquet fiscal de 2007 et les cadeaux fiscaux décidés par la suite ont démontré leur inefficacité. Bouclier fiscal, déductibilité des intérêts d'emprunt, baisse de la TVA sur la restauration, démantèlement des droits de succession sont d'ailleurs peu à peu remises en cause par la majorité elle-même. La détaxation des heures supplémentaires est un échec avéré en matière d'emploi et de croissance. Le sarkozysme fiscal aura duré cinq ans et coûté plusieurs dizaines de milliards d'euros à la nation.

Nous réformerons la fiscalité pour rétablir la justice fiscale et sociale, et promouvoir l'efficacité économique et écologique. Deux principes inspireront nos choix : **le capital doit être taxé comme le travail, la fiscalité doit être progressive.**

### **3.2.1 Un impôt moderne sur le revenu au service d'un pacte redistributif**

**Nous procéderons à la fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG pour créer un impôt**

**moderne car prélevé à la source, qui s'adaptera plus rapidement aux évolutions de carrière et de vie.** Nettoyé des niches fiscales qui rongent sa progressivité, s'accompagnant d'une refonte de la prime pour l'emploi et du RSA, cet impôt sera progressif, c'est-à-dire plus faible pour les plus modestes, et proportionné aux capacités contributives réelles des plus aisés. Une part du produit de ce nouvel impôt devra être réservée au financement de la sécurité sociale pour garantir l'équilibre des comptes sociaux. L'individualisation progressive du prélèvement, dont il faudra débattre avec l'ensemble de la société, permettra de ne pas pénaliser le travail des femmes et de traiter plus équitablement les familles, afin qu'elles soient toutes aidées.

**Cet impératif de justice doit également s'appliquer aux impôts locaux,** ce qui impose de tenir compte des revenus pour le calcul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, et de moderniser enfin les valeurs locatives sur lesquelles elles sont calculées.

### **3.2.2 Une société du travail plutôt que de la rente**

**Pour être juste, l'impôt doit traiter également les revenus, qu'ils soient issus du capital ou du travail .** Nous maintiendrons tout en le modernisant – ou nous rétablirons s'il a été supprimé – **l'Impôt sur la fortune (ISF)** qui taxe les plus gros patrimoines et les incite à être productifs. Nous réduirons les innombrables niches qui permettent de s'en exonérer, ou de le réduire fortement, notamment via des investissements dans les sociétés financières, comme on l'a vu dans l'affaire Woerth-Bettencourt. Nous rétablirons des droits de succession sur les héritages les plus importants. C'est une nécessité économique et de justice sociale pour promouvoir une société du travail et non de la rente, de l'innovation et non de la richesse transmise au mépris de l'égalité des chances et de la prise de risque.

### **3.2.3 Une écologie positive grâce à une fiscalité incitative**

La fiscalité doit encourager les comportements vertueux en matière écologique. La **mise à l'étude d'une contribution climat énergie** reposant sur les ménages et les entreprises engagera notre pays dans la voie d'une croissance durable, tout en permettant une redistribution au profit des ménages modestes. Contribution universelle, elle aurait vocation à modifier en profondeur les usages pour éviter les gaspillages – modes de consommation, logement, déplacements. Toutes les énergies fossiles et non fossiles seraient concernées. Les recettes dégagées seraient exclusivement affectées à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la lutte contre le changement climatique.

Elle s'accompagnerait de **mesures de justice sociale** pour ne pas pénaliser les ménages les plus exposés à la crise et les entreprises les plus exposées à la concurrence mondiale : aides ciblées sous la forme de « chèque transports » pour les habitants et les entreprises des zones rurales, ou encore aides directes aux locataires et aux propriétaires pour soutenir les ménages en situation de précarité énergétique. S'articulant avec le mécanisme de quotas pour certaines entreprises, elle encouragerait à une adaptation plus rapide à la mutation inéluctable de nos modes de production.

### **3.2.4 Des entreprises encouragées à réinvestir**

**L'efficacité économique suppose de donner aux entreprises, et avant tout aux PME, les capacités de grandir et d'innover.** La modulation de l'impôt sur les sociétés selon que les bénéfices sont réinvestis ou distribués aux actionnaires incitera au financement en fonds propres des entreprises. Les niches fiscales dont bénéficient les entreprises devront être limitées et les incitations mieux ciblées.

**La réforme de la taxe professionnelle sera revue.** Alors qu'elle a représenté 7 milliards d'euros de manque à gagner, elle devra être mieux ciblée sur les secteurs industriels exposés à la concurrence internationale, ce qui permettra d'en limiter le coût total. Les collectivités territoriales doivent continuer à bénéficier d'une incitation à accueillir les entreprises, ce qui est de moins en moins le cas aujourd'hui.

## **4 Une puissance publique réhabilitée, décentralisée et efficace**

Pour la droite, l'Etat est le problème et il faut en réduire les moyens, le périmètre d'action et le rôle dans la société. La logique libérale prévaut : les individus s'en remettent au marché pour assurer l'allocation des biens, des richesses et des opportunités. La société devient plus injuste. L'ascenseur social, déjà grippé, est bloqué. L'éducation est de plus en plus privatisée, *via* les cours privés extra-scolaires. Les conditions de travail se dégradent. L'éventail des conditions sociales s'élargit : les classes moyennes se paupérisent cependant que prospère une petite caste d'ultra-riches.

Il est urgent de doter la France des instruments pour inverser ces tendances. Le « diffuseur » de justice le plus efficace est une puissance publique réhabilitée appuyée sur une fiscalité juste, c'est-à-dire vraiment redistributive. Nous nous fixons pour objectif **de reconstruire une puissance publique efficace** pour mener les politiques qu'attendent les Français. **Cette puissance publique sera refondée : nous ne transigerons pas sur les exigences d'efficacité, de sobriété et de proximité dans les réponses apportées à nos concitoyens.**

**2012 sera la première année de la reconquête et du réarmement de la puissance publique.** Nous mettrons un terme à la culture du mépris de l'action publique diffusée par la droite et nous travaillerons à la reconstruction de la confiance et de la dignité des fonctionnaires. Nous veillerons à ce que les citoyens s'emparent davantage de la chose publique et soient associés aux choix qui les concernent. Nous donnerons les moyens à la puissance publique de préparer l'avenir.

### **4.1 Un Etat conforté dans ses missions et modernisé**

Le cœur de la puissance publique, c'est l'Etat. Nous le conforterons et nous le moderniserons. Pour nous, l'Etat doit être stratège, pilote, prévoyant et partenaire.

#### **4.1.1 Un Etat stratège**

« On pourrait se passer de l'Etat », cette antienne n'est pas seulement contredite par notre histoire, elle est aussi invalidée par l'expérience actuelle de la mondialisation : partout, en Chine comme aux Etats-Unis, en Inde comme au Brésil, l'intervention publique est active. L'échec de l'organisation d'un système productif soumis aux marchés et à la concurrence internationale légitime **l'intervention d'un Etat stratège**, capable de se projeter, d'anticiper, de cibler ses priorités, d'évaluer ses politiques et de rendre des comptes. La priorité au long terme permettra de bâtir de nouveaux instruments de conception de l'action publique.

Le **Conseil d'analyse stratégique**, héritier du Plan, devra être renforcé, pour être le lieu d'élaboration de l'expertise nécessaire à la construction de l'avenir de la France. Il sera articulé à une nouvelle institution, un **Comité prospectif**, qui réunira des chefs d'entreprise, des universitaires, des chercheurs, des représentants des salariés, des élus locaux. Instance permanente, elle sera chargée d'examiner une stratégie pour la France permettant d'éclairer les choix pour les vingt prochaines années. Ce Comité aura pour mission, par exemple, de proposer les secteurs stratégiques sur lesquels il nous faudra miser, notamment grâce à la Banque publique d'investissement. Nous mettrons également en place un **pôle national d'expertise et d'étude**, au service des collectivités, pour les assister dans des domaines aussi variés que l'eau, le transport, l'environnement ou la santé. Nous croyons indispensable de retrouver le sens de la projection dans l'avenir, à l'exact inverse de l'agitation brouillonne qui a affaibli la nation ces dernières années.

#### **4.1.2 Un Etat pilote**

À la différence de la droite, nous donnerons les moyens à la puissance publique d'intervenir si nécessaire directement sur l'économie et la société, pour appliquer les priorités décidées par les élus, en mobilisant les énergies et en injectant du capital public dans l'appareil de production.

La création de la **Banque publique d'investissement** consacrera le retour de l'Etat dans sa

**fonction de pilote industriel.** Financé efficacement, mobilisable rapidement, décliné territorialement sous forme de fonds régionaux, adossé à la Caisse des Dépôts, à la Banque de France, au Fonds stratégique d'investissement ou encore à Oséo, cet outil majeur au service de la politique industrielle nationale permettra à la fois d'investir dans l'innovation et de revitaliser les sites sinistrés.

Selon les secteurs et les situations, la perspective de **nationalisations partielles ou temporaires**, garantissant un contrôle public, pourra constituer un levier efficace et juste en cas de nécessité. **Le statut de La Poste devra redevenir celui d'un établissement public**, dans la fidélité au résultat de la votation citoyenne organisée en 2009.

**Là où il y a argent public, il doit y avoir droit de regard de la puissance publique** – ce principe mis en oeuvre dans les collectivités territoriales dirigées par la gauche, caractérisera notre action nationale. Il s'agira là d'une rupture avec la décennie UMP qui s'achève. La droite, si tatillonne quand l'Etat investit, est nettement moins regardante quand il s'agit de distribuer la manne publique au privé. L'attribution d'aides publiques sera guidée par des critères simples, que sont la structure de l'actionnariat, la politique de rémunération du capital et du travail (encadrement des dividendes), l'échelle des salaires et la politique salariale, la qualité des contrats, le respect des normes environnementales, la possibilité pour les salariés et leurs représentants de peser sur les choix de l'entreprise et le comportement à l'égard des sous-traitants (obligation de réinvestissement dans d'autres PME...).

#### **4.1.3 Un Etat prévoyant**

Comme le font déjà de nombreux pays européens, dans le nord de l'Europe surtout, les politiques menées par l'Etat et les collectivités territoriales doivent changer de perspective. Aujourd'hui, trop de moyens sont consacrés à réparer, alors qu'il serait plus efficace et moins coûteux de prévenir : mieux vaut investir tôt dans l'éducation plutôt qu'avoir à traiter l'échec scolaire au lycée, mieux vaut développer la prévention sanitaire plutôt qu'avoir à traiter des pathologies lourdes à l'hôpital, mieux vaut éviter la violence plutôt qu'avoir à la réprimer, mieux vaut maintenir les salariés dans l'emploi plutôt qu'avoir à traiter le difficile problème du chômage de longue durée.

**Il est plus efficace socialement et moins coûteux financièrement de prévenir les difficultés plutôt que de les corriger, selon une stratégie fondée sur le principe « d'investissement social ».** C'est le sens de nos propositions dans le domaine de la santé, de la sécurité, de la politique de la ville, de l'emploi. C'est aussi, c'est surtout le sens de la priorité que nous donnerons à l'éducation. Car c'est là que peuvent se traiter les problèmes à la racine pour offrir à chacun les mêmes chances et les mêmes opportunités. L'égalité réelle se construit dès le plus jeune âge : cela rend pertinente l'idée d'un véritable service public de la petite enfance en lien avec les collectivités locales. Les moyens accordés au primaire seront renforcés, alors que les comparaisons internationales montrent que la France souffre d'un sous-investissement. L'école elle-même doit être repensée, dans un grand projet éducatif global, dans son organisation, ses méthodes, ses rythmes, sa pédagogie et ses programmes, autour de la situation de chaque enfant.

#### **4.1.4 Un Etat partenaire**

Le rôle majeur de l'Etat n'implique pas qu'il soit l'acteur unique. Au contraire ! Dans un monde qui a puissamment changé, un Etat efficace, c'est un Etat qui impulse, qui fixe les objectifs, qui réfléchit au long terme, mais qui le fait en associant toutes les parties prenantes – et d'abord les citoyens – et qui sait que pour mettre en oeuvre les choix, il faut mobiliser les énergies, coaliser la société. Cela n'est possible que sur un mode partenarial.

Nous nous attacherons à dessiner un nouveau mode d'action pour l'Etat : celui de **l'association des compétences**, diversifiée et adaptée selon les territoires. Il s'agira avant tout d'établir le renouveau d'un **pacte de confiance avec les collectivités territoriales**. Dans notre pays, il n'existe quasiment plus aujourd'hui de mesure voulue par l'Etat qui puisse se mettre en oeuvre de façon efficace sans mobiliser le concours, l'implication et la responsabilité des Régions, des Départements, des

métropoles et des intercommunalités, des communes. Acteurs majeurs de l'avenir, laboratoires d'idées, les collectivités territoriales et leurs élus figurent au cœur du projet des socialistes pour la France. Parce qu'ils ont fait leur preuve !

Pour être constructives, les réformes initiées par l'Etat devront **substituer le contrat et le pacte à l'arrêté et aux circulaires** et être politiquement conduites, dans chaque ministère, sous forme d'un **partenariat volontaire et fermement piloté**.

Il nous faudra aussi avoir le courage de la **démocratie sociale**, d'un compromis fondé sur la **négociation collective**, là où le passage en force a été souvent la marque de la droite. Nous voulons **renforcer le rôle des acteurs syndicaux, associatifs et citoyens** dans l'élaboration des décisions qui les concernent. Nos propositions seront débattues avec l'ensemble des acteurs, à commencer par les **syndicats, dont nous renforcerons la présence et le rôle dans les entreprises**, y compris les TPE, et les organisations d'employeurs.

Cette rénovation de la démocratie passe par un **partenariat renouvelé avec le monde associatif**, indispensable pour recueillir la parole et les demandes des personnes les plus marginalisées que notre système de protection sociale n'arrive plus à atteindre, pour pacifier les relations avec des jeunes et moins jeunes que le désespoir conduit à une violence dont ils sont les premières victimes, pour explorer de nouveaux enjeux sociétaux et défricher de nouveaux chantiers de politiques publiques.

Nous réconcilierons la puissance publique avec l'initiative privée. L'administration, locale comme nationale, doit se mettre au service des entrepreneurs et des PME et simplifier leur création et leur développement, pour faire éclore et grandir de vraies entreprises. Nous mettrons un terme au maquis des aides et à la jungle des procédures pour aller vers un **guichet unique** et nous créerons des **réseaux de compétences** entre les entreprises et leurs donneurs d'ordre.

## 4.2 Des services publics financés et efficaces

Alors que les bouleversements que connaît la France appellent une intervention publique massive et renouvelée, la droite continue de tailler indistinctement dans les budgets de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Elle s'en prend aux services publics avec les privatisations (La Poste), les suppressions de postes (RGPP et non remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans l'éducation, la police, la gendarmerie, l'hôpital, à Pôle emploi, etc.), et les « réformes » des cartes scolaire, judiciaire, hospitalière et militaire.

Les besoins des Français ne sont plus pris en compte que de manière partielle et inégalitaire. Cette destruction prépare de futures crises car la société souffre. Pour autant, nos concitoyens ne veulent plus d'un État et de services publics perçus comme trop lointains, insuffisamment tournés vers la qualité du service rendu et peu préparés aux situations individuelles. **Nous reconstruirons des services publics renouvelés, aux réponses performantes et personnalisées.**

### 4.2.1 Passer d'une logique quantitative à un objectif de qualité

Répondre à ces attentes implique de redéfinir le rôle, les moyens et les objectifs des services publics : sans eux, pas de justice, pas de cohésion sociale. Nous portons **une conception innovante des services publics**. Nous proposons de mieux prendre en compte les besoins des personnes, leurs trajectoires et leur niveau d'autonomie, ainsi que l'émergence de nouvelles inégalités entre les genres, les générations, les groupes sociaux ou les territoires. Nous ne voulons pas nous contenter de l'égalité formelle, mais nous donner **l'égalité réelle pour horizon**. A l'échelle des territoires, cela impliquera une plus grande souplesse et adaptation, pour mieux prendre en compte, en accord avec les habitants et leurs élus, les spécificités territoriales. Nous mettrons en place un « **bouclier territorial** » qui fixera des normes de délais d'accès maximums aux services de santé, d'éducation, de sécurité, de justice ou d'accueil de la petite enfance, notamment pour les territoires ruraux et péri-urbains défavorisés.

Cette remise au centre de l'utilisateur et cette exigence fondamentale de qualité des services publics suppose de **démocratiser la conception, la production et l'évaluation des services publics**. La détermination et la satisfaction des besoins, le respect de l'intérêt général devront résulter d'un processus de construction partagé entre les différents acteurs des services publics que sont les usagers, les représentants élus, les agents et les opérateurs. Si la définition des principes et des objectifs ainsi que le choix des moyens mis en œuvre incombent à la représentation nationale et au gouvernement, il faut imaginer des formes nouvelles de participation et de contrôle, aux niveaux local, régional et national, et généraliser les expériences concluantes déjà menées, dans le cadre notamment d'expérience de démocratie participative. **L'utilité sociale de chaque dépense devra être évaluée au regard d'indicateurs précis.**

**Le périmètre des services publics devra être périodiquement discuté et redéfini** : nous voulons permettre le passage d'un mode de gouvernance et de financement à un autre en fonction de la banalisation ou de l'obsolescence de certains services et de l'émergence de nouveaux besoins vitaux (la connexion Internet).

Au niveau européen, après des années de directives sectorielles de libéralisation dans les domaines de l'énergie, des transports et de la poste, nous demanderons qu'une **évaluation objective de l'ouverture à la concurrence des Services d'Intérêt Economique Général** soit réalisée et permette un vrai débat sur la révision des choix politiques en la matière.

#### 4.2.2 Rendre aux fonctionnaires leur fierté

La suppression d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite traduit une vision archaïque et mécanique de la gestion de l'Etat. Elle témoigne du mépris du Gouvernement Sarkozy-Fillon pour les agents de l'Etat. **Nous rendrons aux fonctionnaires leur fierté.** C'est décisif car la réhabilitation et la modernisation est intégrée de la puissance publique ne réussiront que si ceux qu'elles emploient y participent pleinement et si la dimension humaine du changement, *via* une véritable politique de ressources humaines.

**Les agents publics doivent retrouver des perspectives de mobilité, de promotion, de responsabilisation, d'insertion dans leurs unités de travail, et de formation.** La validation des acquis de l'expérience – méthode fructueuse votée par la gauche en 2001 et qui a fourni des résultats probants dans le privé – devra être mise en œuvre. L'évolution des compétences collectives nécessite de la clarté sur les objectifs, des moyens (notamment pour la formation), de la discussion et une évaluation continue. Dans le cadre d'un dialogue social revalorisé, de nouvelles modalités d'application des 35 heures dans la fonction publique pourront être discutées. Il est possible de perfectionner le dispositif en liant la rémunération au temps de travail et en adaptant le temps de travail à la pénibilité des agents du service public, par exemple.

Nous mettrons **fin à la précarisation qui mine la fonction publique, avec la multiplication des CDD.** Il est possible de concilier l'exigence de souplesse et de réactivité de l'Etat avec le recrutement de fonctionnaires, dès lors que les statuts sont modernisés et que la mobilité professionnelle, demandée par les agents eux-mêmes, est généralisée. Dans ce contexte, le recours à l'intérim, légitime pour des besoins ponctuels c'est-à-dire urgents et de courte durée, ne saurait être justifié pour des durées de un à deux ans comme l'a prévu la loi du 3 août 2009.

### 4.3 Un nouvel acte de la décentralisation

La réhabilitation de la puissance publique concerne tous les niveaux de décision, du central au local, et suppose un nouvel acte de la décentralisation.

La réforme des collectivités territoriales imposée par la droite constitue une régression sans précédent. **Régression démocratique**, avec la création du conseiller territorial, cumulard institutionnalisé, fossoyeur de la parité, arme contre la gauche. **Régression institutionnelle** avec la fin de l'autonomie budgétaire et fiscale des collectivités. **Régression territoriale** avec la

paupérisation des collectivités qui les empêche de remplir leurs missions pour la population. L'étranglement financier a déjà engendré la réduction de la participation des collectivités aux investissements publics, l'augmentation de leur endettement – malgré le plan de relance, certes de peu d'ampleur et la baisse de l'autofinancement. Le Parti socialiste stoppera ce mouvement de recentralisation et supprimera le conseiller territorial. Nous proposerons une réforme digne des enjeux de la décentralisation. Trois principes la guideront : la haute qualité démocratique, la justice sociale et l'efficacité des services publics.

#### 4.3.1 Garantir l'autonomie financière et fiscale des collectivités

Ce nouvel acte de la décentralisation sera placé sous le signe de la justice et de l'efficacité. Nous rouvrirons le dossier de la fiscalité locale, aujourd'hui sinistrée. Les impôts sur les ménages sont injustes. Les taxes sur les entreprises ont été réduites drastiquement – 7 milliards de manque à gagner avec la « réforme » de la taxe professionnelle – sans que des contreparties soient demandées.

Une ambitieuse réforme fiscale est nécessaire pour garantir l'autonomie fiscale des collectivités. Nous rétablirons **un meilleur équilibre entre l'impôt sur les entreprises – fortement minoré à l'occasion de la suppression de la taxe professionnelle – et l'impôt sur les ménages**. Nous rendrons plus efficace l'impôt sur les entreprises, assis sur la valeur ajoutée, qui sera en partie attribué aux collectivités territoriales. Cet impôt assurera également un lien entre l'activité économique et les territoires. Les impôts acquittés par les ménages seront rendus plus justes : nous réviserons les bases locatives de la taxe d'habitation – aujourd'hui déconnectées de la réalité – et nous établirons un lien avec le revenu des habitants.

Il faudra aussi **progresser vers plus de justice** pour que chaque collectivité ait les moyens d'agir. D'une part, une **péréquation horizontale**, réservée à la redistribution entre territoires, sera organisée autour du principe qu'une part des ressources d'une collectivité riche doit être redistribuée à ses voisines plus pauvres. D'autre part, un système de **péréquation verticale**, fixant les dotations de l'Etat aux collectivités complètera cet arsenal en faveur de l'égalisation des ressources.

Afin d'assurer un système de péréquation durable, nous affecterons environ 25 % des dotations de l'Etat à la péréquation dans un délai de dix ans. Ainsi, d'ici la fin de la décennie qui vient, aucune collectivité n'aura une ressource financière inférieure à 80 % et supérieure à 120 % de la moyenne par habitant de la même catégorie de collectivité.

#### 4.3.2 Clarifier les compétences, simplifier l'organisation territoriale

L'organisation d'une France décentralisée implique de renforcer les niveaux de collectivités qui existent partout en Europe. Les politiques publiques se déploieront en privilégiant, donc en organisant, deux tandems pertinents : le couple **Région-intercommunalité** (métropoles et agglomérations) a vocation à être l'échelon de la préparation de l'avenir, des grandes infrastructures, du développement économique et de la formation tandis que le tandem **Département-communes** sera consacré comme l'échelon de la proximité et de la solidarité par excellence, et d'abord pour toutes les familles et tous les âges, de la petite enfance à la dépendance. Des champs seront partagés, comme le soutien à la vie associative dans sa diversité.

La spécialisation des compétences est déjà une réalité : elle doit être poursuivie, sans interdire le développement de projets d'envergure, portés par différents niveaux de collectivités. **À cet effet, la clause de compétence générale sera réintroduite, ainsi que les financements croisés**. Afin de favoriser la conduite de projets et clarifier les responsabilités, il faudra que les Régions et les Départements désignent des « **chefs de file** ».

L'accompagnement du fait urbain est essentiel : **priorité sera donnée à la constitution, fondée sur la volonté des collectivités territoriales, de métropoles ou de pôles urbains de projets**. Elles permettront de mutualiser les moyens et de mener des projets plus ambitieux et plus compétitifs à l'échelle européenne et mondiale. De ces pôles, seront exigés un haut niveau d'investissement dans

des secteurs clés (recherche, développement économique, transports, qualité environnementale), la création d'une agence de développement, d'un conseil économique et social pour structurer la planification urbaine et organiser les transports en commun, ainsi qu'une participation significative aux efforts de solidarité dans le cadre de la péréquation.

### 4.3.3 Rétablir la confiance entre l'Etat et les collectivités

Une réforme territoriale réussie suppose une vaste concertation des parlementaires, des élus locaux, des citoyens, mais aussi des entreprises, des artisans, et des associations. Sous la forme d'**une grande conférence territoriale**, l'Etat consultera les collectivités territoriales, leurs élus et leurs agents, afin d'élaborer une architecture commune, élaborée de façon collégiale et ratifiée à tous les niveaux de collectivités.

La **contractualisation des relations Etat/collectivités territoriales** est un préalable à une lutte efficace contre les inégalités territoriales. Rétablir le lien entre l'ensemble des acteurs de la puissance publique exige **une concertation permanente** : le simulacre de consultation qu'accorde le Premier ministre aux représentants des associations pluralistes d'élus une fois l'an est méprisant et improductif. Dans une démocratie et une économie modernes, les ministères, leurs représentants dans les territoires et les collectivités territoriales doivent agir de concert pour l'intérêt général, par-delà les échéances et les alternances. Seules l'écoute, la contractualisation et l'évaluation peuvent le permettre.

### 4.3.4 Faire confiance au local

Comme le rappelle le Code de l'urbanisme, « *le territoire est le patrimoine commun de la Nation* ». **Les collectivités territoriales sont des lieux de d'innovation et d'expérimentation.** Fortes de leur proximité avec les citoyens et les acteurs de la vie économique et sociale, elles sont de précieux relais pour la mise en place des « compétences du futur ». Une société où chacun prend soin de l'autre a vocation à se déployer pour que la solidarité ne soit pas une incantation. Aussi les collectivités auront-elles un rôle majeur à jouer par exemple dans le développement des emplois à domicile à destination des personnes âgées ou le développement des crèches et du périscolaire, sécurisant pour de jeunes parents. Les nouvelles politiques du soin ont vocation à être portées à l'échelon local : c'est là qu'elles sont attendues.

### III- Rassembler les Français et renouer avec la promesse républicaine

**La République, c'est notre patrimoine commun.** Ce n'est pas la droite, ce n'est pas la gauche, c'est plus que cela, c'est un au-delà ici et maintenant. La République est la condition et l'horizon de notre vivre ensemble. Ce sont des valeurs qui donnent envie de partager un avenir commun. Ce sont des institutions qui doivent permettre la participation de tous et la reconnaissance de chacun. Ce sont des services publics qui assurent l'égalité et la justice. C'est une volonté de rassemblement par-delà les différences d'origines, de statuts, de territoires d'appartenance, d'itinéraires individuels.

**La République est notre histoire. Hélas, pour beaucoup de nos compatriotes, elle n'est pas réellement notre présent.** Pour la première fois sous la Vème République, le chef de l'Etat ne fait pas sienne la promesse républicaine. Pire, avec l'appui de sa formation politique, il a méthodiquement attaqué, abîmé ce qui fonde notre pacte national. La **liberté** ? Réduite au chacun pour soi. L'**égalité** ? Assimilée à l'uniformité. La **fraternité** ? Oubliée au profit d'une division de la société en catégories, générations, fractions, groupes d'intérêts. La **laïcité**, ce joyau français dans le monde, ce ciment de paix civile ? Affaiblie par l'encouragement aux revendications identitaires, communautaires et religieuses.

Ce n'est pas un hasard si Stéphane Hessel a lancé ce cri : « *Indignez-vous !* », rappelant à la mémoire des jeunes et des moins jeunes les idées et les réformes qui avaient inspiré le programme du Conseil national de la Résistance. Jamais celles-ci n'avaient été bafouées comme elles le furent au cours du quinquennat qui s'achève. Des discours de haine et de peur. Des institutions ébranlées par une pratique du pouvoir qui fait la part belle à l'argent et aux amis. Ce qui est « public » continûment attaqué : biens publics offerts aux appétits marchands, comme l'éducation, la santé ou l'énergie ; entreprises publiques paupérisées et stigmatisées, tels EDF ou la SNCF ; services publics soumis au supplice du garrot budgétaire ; agents publics dénoncés à la vindicte faute de feuille de route digne de ce nom – comment prendre soin de chacun quand on doit « faire du chiffre » ? Rarement, on aura vu un tel malaise s'exprimer dans toutes les catégories de la Fonction publique, dans l'enseignement, dans le monde hospitalier, dans la magistrature, dans la diplomatie, dans l'armée. **Dans les actes, mais aussi dans les mots et les comportements, N. Sarkozy a souvent contrevenu à l'esprit de la République.** Ce que nous pensons, de nombreux Français le pensent : « la France mérite autre chose, elle mérite mieux ».

Cet autre chose, ce mieux, s'appelle la République. **Oui, la République est notre avenir !** Lui redonner des couleurs, celles de notre drapeau et celles de la mondialisation, exige une mobilisation de chaque Française et de chaque Français, de métropole et des outre-mers. Grande tâche. Cinq ans de dérives autoritaires, dix ans de promesses non tenues qui nourrissent l'abstention, font craindre le risque d'une démocratie sans le peuple, où l'extrême-droite s'épanouirait dans les têtes et dans les urnes. En 2012, il faudra rassembler nos concitoyens. Réaffirmer les valeurs républicaines. Donner un contenu aux droits fondamentaux, et d'abord à la sûreté et à la justice. Combattre toutes les discriminations. Redonner de l'oxygène à notre démocratie, à tous les étages de la chose publique. C'est la responsabilité des socialistes et de la gauche en 2012. Une responsabilité d'intérêt général.

#### **1 Respecter les droits, faire respecter les devoirs**

##### **1.1 Être français en 2012**

Chaque français a une histoire singulière avec la France, selon ses origines, sa culture, ses croyances, avec un pays qui a une longue histoire, avec ses Lumières et ses ombres, mais qui n'a jamais cessé de porter des valeurs exigeantes. Au point qu'elles sont revendiquées par les peuples qui, dans le monde, luttent contre les tyrans. C'est pourquoi les valeurs qui font l'identité de la France sont un bien trop

précieux pour être soumis aux aléas des joutes électorales et aux vivats d'une propagande gouvernementale.

Depuis 2002, des Français entendent l'UMP, au plus haut niveau, leur dire qu'ils ne méritent pas d'être Français. A d'autres, on le dit qu'ils ne le deviendront jamais pleinement. Comme si, dans notre pays, entre stigmatisation et discrimination, il n'était ni possible, ni souhaitable, de construire une même nation. L'identité de la France n'a cessé d'être instrumentalisée pour diviser le pays. **Aux valeurs d'ouverture et de citoyenneté qui font la France, le pseudo-débat sur « l'identité nationale » a opposé des idées de repli et des paroles de stigmatisation.** Cette tentative de détournement de notre identité pour en faire un ferment de division est non seulement indigne, mais aussi dangereuse. Face aux mauvais résultats économiques et sociaux, face au sentiment de déclassement des Français, face aux doutes sur l'avenir de notre pays, la droite cherche des échappatoires et des boucs-émissaires. Personne n'est dupe des motivations électoralistes des chefs de la droite.

### 1.1.1 Etre français, c'est réaffirmer notre identité républicaine

Nous réaffirmons et réaffirmerons sans relâche que la France est porteuse d'une vision civique et républicaine de la Nation. **La France offre les mêmes droits et les mêmes devoirs à chaque citoyen.** Elle revendique la diversité, qui la renforce et la prolonge. Elle récuse les manifestations d'enfermement dans des communautés qui seraient séparées de la société. **Elle bannit toutes les formes de xénophobie, de racisme, de sexisme.**

Etre français, c'est avant tout être un citoyen acteur de son histoire. C'est être invité au « plébiscite de tous les jours » qui résume l'identité républicaine de la France. **Être Français, c'est le vouloir.** C'est accepter les principes fondamentaux de la République et affirmer vouloir s'y conformer parce qu'ils sont la condition de notre vivre ensemble. La citoyenneté doit s'éprouver, se prouver, elle doit aussi s'inculquer. Nous proposerons **un programme d'éducation à la citoyenneté, aux droits fondamentaux, à la laïcité et aux valeurs de la République pour toute la jeunesse** qui ira au-delà de la seule éducation civique dans l'enseignement scolaire.

L'identité de la France n'est pas figée et ne saurait se réduire – quoiqu'en disent les slogans trompeurs de l'extrême-droite et d'une partie de la droite – à une époque ou à un dogme. **L'identité de la France s'inscrit dans le temps long : elle se construit et se reconstruit avec tous ceux qui veulent être partie prenante de son avenir.**

### 1.1.2 Etre français, c'est revendiquer la laïcité pour tous

A l'article 1 de sa Constitution, la France revendique – seule dans l'Union européenne – d'être une nation laïque : *« la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».* La loi de 1905 a consacré l'esprit et la lettre de la laïcité – loi dont Jaurès disait qu'elle est *« la plus grande chose qui ait été tentée dans notre pays depuis la Révolution ».* La loi de 1905 a fixé trois principes : la liberté de conscience, la séparation des Eglises et de l'Etat qui doit être neutre en matière religieuse, le libre exercice et l'égalité de tous les cultes. C'est pourquoi la laïcité impose en France deux obligations : l'impossibilité de discriminer entre les individus à raison de leurs croyances philosophiques ou religieuses et l'impossibilité pour les citoyens de se prévaloir de leurs croyances pour s'affranchir des règles communes.

Dans la conception française de la laïcité, aucune religion n'est incompatible avec le vivre ensemble puisque la religion doit rester du ressort privé, individuel, intime. A cet égard, le « débat sur l'islam » organisé par l'UMP est en réalité un débat contre l'islam. Ni l'islam ni la France n'ont le monopole du réveil religieux. Et au nom de quoi assimiler les Français de confession, voire de simple tradition musulmane à l'intégralité des normes attribuées à cette religion, qu'ils soient ou non pratiquant, voire qu'ils soient ou non croyants ? **La laïcité est un principe d'inclusion, elle permet aux citoyens de se retrouver.** Tout le contraire de ce que N. Sarkozy et le Front national, à des degrés divers, veulent

en faire : un principe d'exclusion et de séparation. C'est un contresens total.

Depuis son élection, l'actuel président de la République a multiplié les atteintes à la laïcité : affirmation de la supériorité de la morale religieuse sur les valeurs laïques, de la supériorité des croyants sur les non-croyants, de la supériorité du catholicisme sur les autres cultes, mais aussi référence permanente aux racines chrétiennes de la France et incompatibilité constamment sous-entendue de l'islam avec l'identité française. Tout au long de son mandat, N. Sarkozy aura gravement manqué aux devoirs de sa charge, en particulier de « *veiller au respect de la Constitution* », comme le lui recommandait son article 5.

Tournant la page de cette pente dangereuse, **nous réaffirmerons le sens de la laïcité** face aux attaques et aux détournements dont elle est l'objet. Les questions posées par les religions et les cultes dans la France du début du 21<sup>ème</sup> siècle trouvent leurs réponses dans la loi de 1905 ou d'autres textes du droit positif. Nous réaffirmerons la liberté de conscience des non-croyants. Nous assurerons **l'égalité des cultes** : l'interdiction du financement public des lieux de cultes doit être préservée et les voies permises par le juge administratif (aménagement de lieux culturels ou ludiques) préservées. Nous **refuserons les fondamentalismes qui nient la séparation entre la sphère privée (dont relève la religion) et l'espace public (où doit prévaloir la neutralité)**. Le port du voile intégral ne sera pas accepté car il est l'expression d'un fondamentalisme religieux, non d'une religion, et parce qu'il refuse aux femmes la liberté et l'émancipation. De même, à l'hôpital public, les soins ne sauraient être empêchés au motif que le médecin qui les prodigue serait un homme. Autre impératif : les enseignements à l'école – notamment ceux de l'histoire ou des sciences naturelles – ne sauraient être perturbés ou contestés pour des motifs religieux.

Nous ferons respecter les règles du vivre ensemble et la séparation du public et du privé dans une société laïque, notamment pour ce qui concerne l'école, l'hôpital, les services publics, mais aussi tout espace public (rue, bâtiments et équipements publics).

### **1.1.3 Etre français, c'est défendre la langue française et la francophonie**

**Notre langue est un élément constitutif de l'identité et de l'unité françaises.** Elle est aussi une réalité vivante et évolutive depuis les origines de la nation. Elle n'a rien à craindre des langues et parlers régionaux qui concourent à la richesse culturelle de notre pays. Notre littérature, nos films ou nos chansons en témoignent.

Le français peut et doit être un vecteur de dialogue et d'ouverture dans le monde de la francophonie qui est en expansion : l'alphabétisation croissante et la dynamique démographique permettent d'envisager près d'un milliard de francophones dans le monde en 2050. A condition que nous nous donnions les moyens politiques, culturels et économiques de faire progresser notre langue. Nous mettrons en place une politique commune d'appartenance en proposant **la construction d'un espace de la francophonie, matérialisé par un passeport francophone**. Une Agence francophone de l'Education sera créée pour mettre en place **un programme « Erasmus » francophone**. Nous développerons des Maisons de la Francophonie.

## **1.2 Pour un pacte national de sécurité publique**

L'échec de la droite en matière de sécurité est patent, alors que N. Sarkozy veut en faire son principal argument politique. Elle a empilé, sur fond de discours agressifs, des textes de loi sans efficacité, instrumentalisant le Parlement à des fins d'affichage électoral pour exploiter les faits divers et l'émotion légitime qu'ils suscitent en chacun de nous.

Les forces de l'ordre accomplissent des missions difficiles et souvent périlleuses. Constamment mis sous pression, policiers et gendarmes sont toujours moins nombreux et doivent supporter des conditions de travail dégradées. **Depuis 2007, la droite a détruit 10 792 emplois parmi les forces de sécurité et elle programmé la disparition de 6 700 postes d'ici 2013.** Les résultats parlent malheureusement d'eux-mêmes : les « atteintes volontaires à l'intégrité physique » ont augmenté de

près de 18 % depuis 2002, les « violences physiques non crapuleuses » de 28 % depuis 2007. L'Etat est apparu impuissant pour protéger les Français, notamment les plus fragiles.

L'efficacité de la droite en matière de sécurité est une rumeur infondée à laquelle les victimes – toujours plus nombreuses, hélas – ne croient plus. **L'UMP a mis en place une politique du chiffre, au détriment d'une culture du résultat. Demain, la gauche devra mettre un terme à ces errements pour reconstruire le lien entre la société et les gardiens de l'ordre.** Nous proposons une politique de sécurité capable d'apporter la tranquillité à nos concitoyens. Elle repose sur deux principes.

- Lorsqu'un délit est commis, il existe toujours une responsabilité individuelle. Il convient de la rechercher et d'y répondre par une sanction rapide et proportionnée. **Nul ne doit ignorer, encore moins transgresser, les règles élémentaires de la vie en société.**

- Mais **si la responsabilité individuelle existe, l'action est toujours collective.** Parce que la lutte contre la violence ne peut qu'émaner de la société tout entière, la sécurité doit être le fruit de partenariats étroits entre les forces de sécurité, les acteurs de la prévention de la délinquance, les collectivités locales, toutes les structures et associations qui œuvrent dans le domaine éducatif, social, sanitaire.

Parce qu'elle prendra appui sur ces deux principes forts, **notre action reposera sur la prévention, la dissuasion, la sanction, la réparation.** Au-delà, ce sont l'ensemble des politiques publiques qui doivent contribuer à construire une société moins violente. Croire que la question de la sécurité n'est qu'un problème de sûreté est une illusion. Une politique de sécurité efficace s'inscrit dans une volonté d'ensemble en vue de diminuer les causes de la violence et de la délinquance en conjurant l'échec scolaire, en favorisant l'emploi, en combattant toutes les discriminations, en mettant un terme à la ségrégation urbaine.

### 1.2.1 Assurer la présence quotidienne des forces de sécurité

Garantir la tranquillité publique réclame des moyens humains. La mission de police repose sur une capacité d'intervention, mais aussi sur une présence effective dans le temps et dans l'espace urbain, péri-urbain et rural : elle implique nécessairement un niveau conséquent d'effectifs. Durant la prochaine mandature, nous nous fixons un objectif de **10 000 postes supplémentaires de policiers et gendarmes.** Parce que la chaîne pénale doit être considérée dans sa globalité, **nous mettrons progressivement à niveau les moyens de la justice pour que la France rejoigne enfin les premiers rangs européens.** désengorger les tribunaux et mieux accueillir les victimes.

Nous définirons des « **zones de sécurité prioritaire** » qui mobiliseront, le temps nécessaire, les services de répression et de renseignement concernés par la lutte contre l'économie souterraine et les violences urbaines. Un magistrat du parquet sera désigné comme référent des forces de sécurité dans chacune de ces zones.

Dans ces villes, nous déploierons une « **police des quartiers** » destinée à créer un climat de **confiance avec la population.** Sous la responsabilité des chefs de circonscriptions publiques, elle permettra la coordination de l'ensemble des effectifs dans leur ressort territorial.

Nous utiliserons la **vidéo-surveillance quand elle est utile**, dans les endroits clos ou pour aider à résoudre des problèmes ponctuels comme des trafics. Elle ne constitue pas une solution miracle : elle peut s'avérer utile, mais c'est la présence humaine qui crée la sécurité. Nous développerons la formation, notamment continue, des forces de l'ordre : jamais les besoins dans ce domaine n'ont été aussi impérieux en raison des difficultés et de la dangerosité croissante des métiers.

Il est décisif de **mieux coordonner les acteurs présents sur le terrain.** Une nouvelle génération de « contrats locaux de protection et de tranquillité publiques » sera mise en œuvre. Sous la présidence des élus, ces contrats auront pour vocation de devenir les piliers d'une véritable instance de codécision entre les Préfets, les magistrats et l'ensemble des parties prenantes pour Donner naissance

à de véritables « stratégies locales de sécurité ».

Nous améliorerons **l'accueil et la protection des victimes**, par la mise en place de dispositifs dédiés comprenant avocats, psychologues et personnels administratifs formés à la saisie des plaintes. Nous veillerons à ce qu'elles soient systématiquement informées des décisions judiciaires concernant l'auteur de l'acte, tout comme les services de sécurité ayant eu à traiter ces affaires.

Nous déploierons la police technique et scientifique sur les lieux d'infraction relevant de la délinquance de masse en rétablissant le principe d'individualisation des crédits.

### 1.2.2 Garantir l'effectivité, la proximité et la rapidité de la sanction

Là où la droite propose des peines aussi automatiques que lourdes mais régulièrement inappliquées, la gauche aura recours à des sanctions proportionnées à la gravité de l'acte, mais systématiquement exécutées. Plus que sa dureté, c'est la réalité de l'exécution de la peine qui fait l'efficacité d'une politique de sécurité. Nous octroierons des moyens renforcés à la justice afin qu'elle puisse fonctionner dans des délais raisonnables.

Il est décisif d'**apporter une réponse efficace et adaptée dès la première infraction**. Nous créerons des « **travaux d'intérêt éducatif** » dans les écoles, afin de favoriser l'obligation scolaire comme mode de sanction disciplinaire (heures obligatoires de soutien aux devoirs, d'aide au personnel ATOS, de nettoyage, etc.).

Nous revitaliserons la fonction de « délégués du procureur » destinés à assister les magistrats du parquet. Leur mission sera de mettre en œuvre les mesures alternatives aux poursuites pénales : rappel à la loi, médiation ou composition pénale, mesure de réparation, etc.

Nous développerons les « **travaux d'intérêt général** ». Des moyens juridiques et financiers seront mis à la disposition des préfets pour inciter les collectivités locales et les organismes publics à y avoir recours. Nous créerons de lieux de réparation dans les villes d'une certaine taille, qui pourraient être confiés à des associations ou au secteur public de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) en lien avec les mairies. Le développement des **mesures de réparation** ordonnées par le parquet – notamment pour les primo-délinquants – limitera l'engorgement des tribunaux pour enfant.

**Pour les mineurs, nous accentuerons les instruments de réponse proportionnée.** Bien sûr, les sanctions prévues par la loi peuvent aller jusqu'à l'enfermement indispensable dans les cas les plus graves. Mais d'autres choix existent comme les mesures et sanctions éducatives, qui doivent permettre d'éviter une incarcération dont on sait bien les possibles effets à terme, notamment en raison des désastreuses conditions de détention dans notre pays. Nous réorganiserons le dispositif des établissements et services de la PJJ, notamment pour prendre en charge sans délai les mineurs délinquants : lieux de vie éducatif et d'insertion, internats scolaires, établissements de placement éducatif, centres éducatifs renforcés ou fermés. Pour les multirécidivistes sur lesquels les mesures prises en milieu ouvert sont demeurées sans effet, **le recours à des centres de discipline et de réinsertion sera expérimenté**. A la sortie de ces établissements, un suivi éducatif et social sera assuré grâce à une intensification des moyens consacrés à la protection judiciaire de la jeunesse.

### 1.2.3 Coordonner la politique territoriale de prévention et combattre la société de violences

Lutter contre l'insécurité, c'est d'abord bâtir une société qui crée de la sécurité. C'est attaquer les inégalités à la racine. C'est lutter contre toutes les formes de ségrégation spatiale productrices de ségrégation sociale. **L'aménagement de nos territoires doit être un des outils de la transformation de notre société.** Des grandes agglomérations aux zones rurales, il doit créer les conditions d'une équité sociale et générationnelle permettant à chaque habitant de vivre sa sécurité individuelle solidairement à la sécurité collective. En cherchant à construire des centres urbains plus aérés et plus apaisés, des banlieues moins enclavées, des campagnes moins reléguées, les élus socialistes apportent chaque jour des réponses sur le terrain. Nous développerons la prévention des

violences urbaines en utilisant les leviers de l'architecture et de l'urbanisme. Nous réduirons la vulnérabilité de nos campagnes en facilitant le développement des solidarités intercommunales. Parce qu'il est indispensable de sanctuariser tous les lieux de services, de rencontre et d'échanges où se joue une bonne part de la cohésion sociale, **nous proposerons une réglementation cadre dédiée aux établissements recevant du public**. Nous ferons émerger les expertises nécessaires au sein des services de l'État et des opérateurs privés : aménageurs, constructeurs, maîtres d'œuvre, propriétaires. Les prérogatives des préfets dans ces domaines seront développées.

Sur le modèle de la *class-action* mise en place aux Etats-Unis, nous ferons en sorte **que les maires puissent saisir la justice de plaintes au nom d'un groupe (collectif d'habitants, commerçants, enseignants, etc.) pour lutter contre la loi du silence** en cas de voies de fait, de menaces, dégradations, ventes de stupéfiants, occupations abusives de halls d'immeubles commis à l'encontre d'habitants de résidences collectives. Pour donner aux maires les moyens réels de coordonner la politique territoriale de prévention, nous créerons une filière dans la fonction publique territoriale pour former des « éducateurs de la prévention de la délinquance ». Les polices municipales verront leurs missions recentrées sur la tranquillité publique.

### 1.3 Pour une justice indépendante et des droits respectés

L'institution judiciaire est affaiblie moralement et matériellement. Classée 37<sup>ème</sup> sur 43 au sein du Conseil de l'Europe pour le budget consacré à la justice, la France continue à chuter dans les classements européens. **Alors que la justice est « rendue au nom du peuple français », nos compatriotes doutent de leur justice**. Depuis 2002 que N. Sarkozy est aux responsabilités, comme ministre puis comme chef de l'Etat, la législation par l'émotion – « un fait divers, une loi » – a fait de la justice un outil de communication politique. Les nombreuses interventions du pouvoir exécutif dans les affaires de justice mettent en cause la séparation des pouvoirs. Le contrôle des nominations, particulièrement des procureurs, porte atteinte à l'indépendance de la justice.

Pour nous, la Justice est à la fois une autorité constitutionnelle, qui doit être indépendante et avoir les moyens d'agir comme un véritable contre-pouvoir, et un service public qui doit être moderne, efficace, proche des citoyens et apporter des réponses rapides. Nous donnerons les moyens à la Justice de mieux fonctionner et à tous ses personnels de bien travailler. Les réformes destinées à assurer l'indépendance nécessaire à leur action seront réalisées. Nous reviendrons sur les réformes inutiles ou inacceptables, comme celles qui portent sur les peines planchers ou la rétention de sûreté. Cela demande d'agir dans plusieurs directions.

#### 1.3.1 Assurer l'indépendance de la magistrature

**C'est l'indépendance des magistrats qui garantit l'impartialité de la justice**. Nous avons besoin d'une justice qui ne soit pas l'objet de tentatives d'intimidation. Aujourd'hui, le pouvoir politique pèse sur l'autorité judiciaire au mépris des principes qui fondent l'équilibre démocratique de nos institutions. La justice est utilisée à d'autres fins que la sienne : soit l'institution subit des pressions de l'exécutif ou du parti majoritaire pour éviter d'instruire les dossiers qui concernent amis ou anciens dirigeants, soit le corps judiciaire fait l'objet d'attaques qui le désignent comme responsable de chaque affaire horrible qui se déroule dans le pays. Il est temps de retrouver une pratique simple, une pratique saine : la séparation des pouvoirs.

**Les procureurs ne doivent plus être des préfets judiciaires**. Nous voulons garantir leur indépendance en réformant leur mode de nomination qui sera soumis à avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM). Leur statut sera aligné sur celui des magistrats du siège, notamment en matière de carrière et de régime disciplinaire.

**Nous modifierons les règles de nomination des membres du CSM**. Les personnalités qualifiées seront nommées conjointement par le vice-président du Conseil d'Etat, le premier Président de la Cour de Cassation, le premier Président de la Cour des comptes et le Président du Conseil économique social et environnemental. Leur nomination ne deviendra effective qu'après avoir été

approuvée par une majorité des 3/5èmes des Commissions des lois de l'Assemblée nationale et du Sénat.

**Nous inscrirons dans la loi l'interdiction des instructions individuelles du Garde des Sceaux.** Celui-ci mènera sa politique pénale et judiciaire au moyen de directives générales. Une fois par an, il rendra compte au Parlement de la mise en œuvre de sa politique. Ce rapport donnera lieu à un débat public annuel sur la politique pénale.

### 1.3.2 Garantir des procédures justes et respectueuses des libertés

Dans l'état de notre organisation judiciaire, nous sommes attachés à l'existence du juge d'instruction, indépendant, en charge des affaires criminelles ou complexes. **Nous maintiendrons les juges d'instruction pour les affaires les plus importantes.** Les enquêtes les plus longues correspondant nécessairement aux affaires les plus complexes, nous limiterons la durée des enquêtes préliminaires du parquet au-delà de laquelle un juge d'instruction devra être désigné. Dès lors qu'il existe des charges graves et concordantes, un juge doit être saisi. A terme, nous mettrons en œuvre la collégialité de l'instruction. **Toute personne, mise en cause ou victime, doit se voir garantir une procédure équitable et contradictoire, assurant le respect des droits de la défense,** y compris lors des enquêtes préliminaires.

**Nous garantirons l'autorité des magistrats enquêteurs sur la police judiciaire.** Les magistrats en charge des enquêtes doivent avoir les moyens d'exercer un réel pouvoir d'impulsion et de direction sur la police judiciaire.

**Les compétences de l'actuel juge des libertés et de la détention seront élargies** pour lui permettre d'être un véritable « juge des libertés », dont la compétence lui permettra de veiller au respect des libertés et de statuer sur l'ensemble du contentieux relatif à la liberté d'aller et venir, y compris dans le cadre de l'enquête. Il veillera au respect des procédures : contrôle de toute mesure attentatoire aux libertés pendant l'enquête (perquisitions, écoutes, mesures privatives de liberté...), vérification de son bien fondé et des conditions de sa mise en œuvre, mais également rétention des étrangers, hospitalisation d'office, etc.

Nous mettrons en œuvre la collégialité pour toutes les décisions de privations de libertés. **La garde à vue sera réformée** pour être réservée aux infractions graves et afin que les droits du justiciable soit respectés. Le recours à la comparution immédiate sera limité.

### 1.3.3 Rapprocher la justice des citoyens et lui donner les moyens nécessaires à ses missions

La justice doit retrouver son fonctionnement normal et sa sérénité. Nous remettrons à niveau le budget de notre justice pour que la France rejoigne enfin les premiers rangs européens. Nous mettrons en œuvre un plan pluriannuel de rattrapage pour augmenter significativement les effectifs et les moyens alloués, et engager la modernisation de son fonctionnement.

La réforme brutale de la carte judiciaire a déséquilibré l'organisation de la justice et a laissé à l'abandon des territoires entiers. En corrigeant les erreurs les plus criantes, nous engagerons **une réflexion générale sur l'organisation territoriale de la justice.** Son but sera d'assurer à l'avenir une répartition des moyens répondant aux besoins et de rechercher la meilleure cohérence possible avec la carte administrative.

Pour garantir aux citoyens un accès, partout sur le territoire, à la justice des affaires quotidiennes, nous créerons **des « pôles de proximité »**, répartis sur la base du maillage des tribunaux d'instance. Y seront instruites les affaires touchant à la vie quotidienne des Français et qui relèvent de la compétence habituelle du tribunal d'instance. Certaines compétences relevant du tribunal de grande instance (affaires familiales, justice des mineurs) leur seront également confiées afin que les citoyens puissent voir traitées près de chez eux les affaires qui leur sont proches.

Pour assurer une égalité dans l'accès au droit et à la justice et tisser un maillage territorial pertinent,

nous développerons **les Maisons de la Justice et du droit** en lien avec les collectivités locales. Nous leur donnerons les moyens matériels et humains d'assurer leurs missions d'assistance juridique.

Pour que l'égalité entre justiciables soit réelle, **les moyens de l'aide juridictionnelle seront soutenus** en renforçant la participation de l'Etat, essentielle, mais aussi en recherchant d'autres modalités de financement. Au sein des tribunaux, nous créerons des lieux de concertation et de consultation composés de professionnels et de représentants d'usagers afin d'associer les usagers au fonctionnement de leurs tribunaux.

#### **1.3.4 Améliorer l'accueil, la prise en charge et l'information des victimes**

La justice doit être facilitatrice, protectrice et réparatrice à l'égard des victimes. Nous mettrons en place **des accueils spécifiques dans les commissariats et les tribunaux**. La possibilité pour les victimes de se domicilier au commissariat sera prévue et dès le dépôt de leur plainte, un guide pratique leur permettra de disposer de l'ensemble des informations nécessaires au suivi de la procédure. Une aide psychologique leur sera proposée le cas échéant. Des instruments de téléprocédures seront mis en place pour que les victimes connaissent en temps réel l'évolution de leur plainte.

**Nous rétablirons une possibilité directe de constitution de partie civile par les victimes et faciliterons leur indemnisation.** Afin d'assurer une meilleure prise en compte effective de leurs droits, nous proposerons que la victime puisse saisir le juge, y compris en urgence, pour obtenir des mesures de protection personnelle ou patrimoniale.

**Nous introduirons l'action de groupe, tant en matière pénale qu'au civil, afin de mieux protéger les victimes de dommages de faible montant.** Les droits des individus seront ainsi renforcés face à la puissance de groupes industriels, financiers ou commerciaux, notamment en matière de droit de la consommation, de droit de l'environnement ou de santé publique.

#### **1.3.5 Une justice efficace pour faire respecter les règles**

La récidive est le symptôme de l'échec de la réponse pénale. Nous mènerons une évaluation des textes législatifs en matière pénale, de ce qui doit être maintenu, modifié ou abrogé. C'est un préalable à la mise en œuvre d'une politique pénale efficace. Nous ouvrirons le chantier de la révision du code pénal et du code de procédure pénale dans un but de simplification et de clarification.

Nous développerons l'application de **sanctions diversifiées**. Le recours systématique à l'emprisonnement, sans considération de la gravité relative des faits ni de la personnalité de l'auteur, est aujourd'hui un des principaux facteurs de récidive et d'inscription dans la délinquance de certaines catégories de la population. Nous restaurerons **une échelle des sanctions pénales lisible et proportionnée**, en réaffirmant que l'emprisonnement est la peine ultime de notre échelle pénale et non la règle. Elle sera réservée aux crimes et aux délits les plus graves. Toute solution alternative sera préalablement recherchée.

#### **1.3.6 Préserver la spécificité de la justice des mineurs**

Un mineur n'est pas un majeur miniature mais un adulte en devenir. Adapter la justice aux mineurs demande de privilégier les sanctions réparatrices, qui mieux comprises, sont plus efficaces. Nous voulons réaffirmer le rôle essentiel de l'Etat qui consiste à empêcher les jeunes de commettre une première infraction et ensuite de récidiver. Cela ne pourra se faire qu'avec un développement d'une forte et transversale politique de l'enfance et de la jeunesse, qui suppose une intervention publique forte et un renforcement de la pédopsychiatrie.

Nous réorganiserons le dispositif des établissements et services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), notamment pour **les mineurs délinquants** : lieux de vie éducatif et d'insertion, internats scolaires, établissements de placement éducatif, centres éducatifs renforcés ou fermés. Nous

aurons recours aux centres de placement immédiat pour prendre en charge sans délai les mineurs délinquants.

Nous créerons **des délégués du juge pour enfants**, sur le modèle des délégués du procureur, chargés de mettre en œuvre, pour la première infraction, les mesures alternatives aux poursuites pénales. Nous développerons la spécialisation des acteurs dans le traitement de la délinquance des mineurs. En particulier, il est nécessaire d'avoir des officiers de police judiciaire spécialisés, chargés d'assurer le traitement des infractions commises et subies par des mineurs.

Lorsqu'un suivi intensif est nécessaire pour des mineurs délinquants après leur jugement, une mesure de tutorat judiciaire et éducatif sera créée. Elle permettra la désignation d'un éducateur référent de la PJJ pour suivre le mineur dans toutes les étapes de son parcours.

Nous rapprocherons les interventions de la Protection judiciaire de la Jeunesse et de l'Aide sociale à l'Enfance. Nous rendrons à la PJJ la possibilité d'exercer des missions en faveur de l'enfance en danger. Nous revaloriserons le budget de la PJJ mis à mal depuis 2002 par la droite, et nous réorganiserons, en concertation avec les personnels, ses services et établissements. Enfin, les associations seront davantage soutenues dans leur action de prise en charge des jeunes en difficulté.

### **1.3.7 Moderniser et humaniser les prisons**

La peine de prison doit redevenir la peine ultime de notre échelle pénale, réservée aux crimes et délits les plus graves. Toute alternative doit être préalablement recherchée.

Nous voulons mettre en place **une véritable politique d'aménagement des peines fondée sur un projet individualisé et un suivi approprié**, afin d'éviter les sorties sèches, souvent facteur de récidive, mais aussi de mettre un terme à une surpopulation carcérale insupportable.

La prison ne doit pas être seulement un lieu d'enfermement, elle doit être aussi un temps de réinsertion et de prévention de la récidive. Nous voulons privilégier les petites structures et rapprocher les détenus de leur lieu familial, et mettre en place l'encellulement individuel. Les moyens doivent être donnés à l'administration pénitentiaire, notamment pour préparer les détenus à leur sortie et accompagner les libérations conditionnelles. Un projet pénitentiaire doit être défini avec le détenu incluant des activités, une formation ou un emploi, et permettant en fin de peine un suivi efficace pour la réinsertion.

Nous devons prendre en compte la situation psychiatrique des détenus et mettre en œuvre **un plan de santé publique pénitentiaire**, qui permettrait une prise en charge adaptée de ces détenus.

Enfin nous mettrons en œuvre une politique qui permettra de doter la France **des prisons dignes du pays des droits de l'homme**, en poursuivant l'effort sur la maintenance et en engageant un plan pluriannuel de réhabilitation.

## **2 Construire une société plus humaine**

Notre contrat social, consacré par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, exige qu'aucun individu, aucun groupe, aucun territoire n'ait de droits inférieurs à un autre. Réduire les inégalités de fait réclame une volonté politique continue. La droite a abandonné pour l'essentiel ce combat et prend son parti des différences entre les individus et des divisions de la société. A l'inverse, les Français sont sensibles à la réalité des inégalités. Ils souhaitent une société plus juste et plus humaine. En 2012, il faudra renouer le fil républicain de l'égalité.

### **2.1 Assurer l'égalité entre les personnes**

Si les progrès ont été importants au cours du 20<sup>ème</sup> siècle, les discriminations en raison de la couleur de peau, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap ou le sexe restent légion. Elles s'enracinent dans les mécanismes de rejet, de domination, qui persistent dans l'inconscient collectif.

Les préjugés et les stéréotypes ont la vie dure : le seul moyen de les faire durablement reculer est un engagement sans faille de la puissance publique.

### 2.1.1 Lutter contre toutes les discriminations

Selon l'enquête « Trajectoires et origines » réalisée par l'INSEE et l'INED et cofinancée par la Haute autorité de lutte contre les discriminations et l'exclusion (Halde), 40 % des immigrés et enfants d'immigrés déclarent avoir subi des discriminations contre 14 % pour l'ensemble de la population. L'origine ou la nationalité et la couleur de peau – respectivement 57 % et 17 % – sont les premiers motifs de saisine de la Halde.

Les discriminations illégales se nourrissent des discriminations institutionnelles. C'est en affirmant l'égalité effective de tous devant les lois que reculeront les discriminations et les violences dans la société.

Nous assurerons l'égalité de traitement de tous les citoyens par la police et la justice, en rendant des formations spécifiques obligatoires, en rappelant que **les contrôles d'identité** sont encadrés par la loi.

Nous garantirons **l'indépendance de la Halde**, menacée par la droite, en assurant le suivi de ses délibérations. Sera créé **un numéro d'appel gratuit pour les personnes victimes de discriminations**, destiné également aux élus locaux ayant à connaître les cas d'exclusion. Pour disposer de données précises sur les discriminations, nous réaliserons **une grande enquête indépendante, menée par l'INSEE**, sur le modèle du recensement de la population, de manière anonyme.

Nous supprimerons les discriminations envers les gens du voyage en aidant les communes à respecter l'obligation de mettre à disposition un terrain aménagé et en adoptant des mesures spécifiques pour la scolarisation des enfants.

Nous aiderons les enseignants dans leur formation pour appréhender les phénomènes de discrimination et les combattre avec les élèves. Une mission annuelle fera le point sur les discriminations dans les établissements scolaires et les actions menées pour les combattre. Nous renforcerons **le cahier des charges de l'audiovisuel public** afin que ses programmes soient à l'image de toute la société.

Sur le marché du travail, nous mettrons en place **une formation anti-discriminatoire pour les recruteurs et les Directeurs des ressources humaines**. Parce que trop de jeunes, issus des quartiers populaires mais pas seulement, postulent à une offre d'emploi sans même recevoir une proposition de rendez-vous pour un entretien d'embauche – quand ils obtiennent un accusé réception à leurs nombreux envois –, **le CV anonyme** sera généralisé, y compris pour les stages. Nous demanderons que le bilan social annuel des entreprises fasse état des avancées et réalisations dans ce domaine.

### 2.1.2 Nous donner les moyens d'atteindre l'égalité effective entre les femmes et les hommes

Les progrès réalisés dans les décennies passées ne peuvent masquer que l'égalisation marque le pas et que des injustices inacceptables demeurent.

Les écarts de salaires entre hommes et femmes sont de 27 %. Les femmes sont davantage concernées par le chômage, les contrats précaires (83 % des temps partiels sont occupés par des femmes) et les bas salaires. En moyenne, elles partent plus tard en retraite et touchent 600 euros de moins. Le plafond de verre persiste dans la sphère économique comme dans la sphère politique. Parmi la longue liste des anomalies démocratiques, on relèvera que les hommes représentent 81,5 % des députés et 83,9 % des emplois de direction dans la fonction publique d'Etat.

En France, 75 000 femmes sont violées chaque année et une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups d'un conjoint ou d'un ex-conjoint. Les droits des femmes qui fondent leur autonomie – notamment l'accès à la contraception et à l'IVG – sont menacés par les restructurations

hospitalières : les inégalités sociales et territoriales s'en trouvent renforcées dans l'accès à la santé. La conquête des droits reste à poursuivre.

Les entreprises devront procéder, dans le délai d'une année, à un diagnostic des situations comparées des salarié-e-s et des salariés. Nous privilégierons **la négociation sociale pour diviser par deux les écarts de salaire entre les femmes et les hommes d'ici la fin de la législature**, ainsi que pour limiter le recours aux contrats précaires. A défaut d'accords négociés, une pénalité sera imposée à l'entreprise, calculée sur la base de sa masse salariale. Nous engagerons une action avec les partenaires sociaux pour tendre vers la **disparition des temps partiels de moins de 20 heures** et pour que les entreprises facilitent la possibilité pour les salariés qui le souhaitent d'avoir un temps plein. La mise en place d'un service public de la petite enfance et la réforme des congés parentaux contribueront à une meilleure intégration des femmes dans le marché du travail.

Nous souhaitons promouvoir la parité et l'étendre à toute la sphère publique, qu'elle soit politique, économique ou sociale et qu'elle soit contraignante. Pour les élections nationales, **les partis politiques qui ne respecteront pas l'objectif de la parité dans le cadre des investitures verront leur dotation publique supprimée.**

**Nous ferons respecter la loi qui oblige chaque structure hospitalière à disposer d'un centre IVG.** Nous souhaitons que les mineures et les mineurs aient **accès à une contraception gratuite et anonyme** auprès des médecins généralistes. Un **Observatoire national sur les violences faites aux femmes** sera créé, il assurera notamment une formation pour les professionnels concernés. Nous combattons l'exploitation commerciale de la personne humaine par le vote d'une loi qui attaquera le système de la prostitution, en favorisant la prévention par l'éducation, le démantèlement des réseaux, la réinsertion des personnes prostituées, la sanction des clients. Des mesures éducatives et, si nécessaire législatives, seront prises pour lutter contre l'excision des filles et les mariages forcés, pratiques inacceptables dans notre République car contraire au respect que nous nous faisons de la dignité de la personne humaine.

### 2.1.3 Mieux prendre en compte le handicap

Le handicap est une situation répandue. Une famille française sur quatre est concernée et subit les conséquences d'une absence de politique publique adéquate. Le travail est le lieu où les difficultés et les préjugés s'expriment le plus. Dans la vie quotidienne, l'isolement est souvent le lot de beaucoup de nos concitoyens.

Nous prendrons une série de mesures volontaristes pour **permettre l'accès à la vie de la cité**, quelle que soit la situation de chaque citoyen. Nous garantirons **l'application de l'Agenda 22 et l'existence d'un volet « handicap » dans chaque loi soumise au Parlement.**

Nous assurerons la présence de personnes en situation de handicap dans toutes les institutions les concernant ou les représentant.

Nous assurerons une garantie de ressources en élevant l'Allocation Adulte Handicapée et agiront pour faire en sorte que le complément de ressources atteigne 80 % du Smic.

Nous durcirons les sanctions en cas de non-respect par les entreprises et les collectivités de **l'obligation d'employer 6 % de salariés en situation de handicap.**

Nous rendrons accessibles tous les services de l'Etat et les administrations. Des campagnes de sensibilisation seront réalisées.

### 2.1.4 Egalité des genres et des familles

En l'absence d'une reconnaissance des familles homoparentales, les analyses précises font défaut. On estime cependant que plusieurs dizaines voire centaines de milliers d'enfants sont concernées par des situations homoparentales sans être protégées par des liens de filiation reconnus.

Nous ouvrirons **pour tous les couples le droit au mariage.** Nous autoriserons **l'adoption** pour tous

les couples qui présenteront un projet parental cohérent (mariés, pacsés, concubins, homosexuels ou hétérosexuels). Nous renforcerons le **PACS**, grande réforme de la gauche, qu'il s'agisse des congés pour événements familiaux, de la protection sociale complémentaire, du droit au séjour ou de l'enregistrement à la mairie.

### **2.1.5 Accès à la parentalité : encadrer et accompagner les évolutions de la société**

Le rôle d'un gouvernement responsable est de promouvoir de nouveaux droits pour permettre des avancées médicales et sociétales tout en protégeant la dignité des êtres humains. En matière d'**Assistance médicale à la Procréation (AMP)** et d'accès à la parentalité, notre société doit trouver un équilibre entre les revendications des individus en souffrance et le respect de la dignité de la personne humaine, tout en réaffirmant la primauté de la filiation sociale sur la filiation biologique.

L'accès à l'AMP doit être ouvert aux femmes sans condition de situation de couple ou d'infertilité. A l'inverse, face aux risques que représentent l'instrumentalisation du corps de la gestatrice et sa possible marchandisation, l'interdiction de la gestation pour autrui doit être maintenue.

Concernant les dons de gamètes, le triptyque anonymat, gratuité, consentement doit être maintenu.

Enfin, les règles applicables aux dons d'embryons doivent être simplifiées car la complexité des procédures actuelles freine la solidarité et l'aide aux couples infertiles. Les inséminations et les transferts d'embryons post mortem doivent être autorisés dans les cas où le décès du partenaire a interrompu un projet parental en cours.

### **2.1.6 Permettre le droit de finir sa vie dans la dignité**

Agir pour l'égalité, c'est aussi garantir la dignité de chaque personne du début de la vie jusqu'à son terme. De nombreux Français, leurs familles et leurs proches, sont confrontés chaque année, en fin de vie, à une souffrance physique ou psychique très douloureuse. D'importants progrès scientifiques et médicaux ont été réalisés : les traitements anti-douleurs, les soins palliatifs, l'arrêt de l'acharnement thérapeutique autorisé par la loi de 2005. Dans de nombreux cas, ils apportent des réponses et ils doivent être encouragés. Malheureusement, d'autres demeurent sans solution de cette nature. Ces malades doivent avoir la liberté et le droit de partir dans la dignité, entourés de ceux qu'ils aiment, sans avoir à se placer eux-mêmes, leurs familles et les équipes soignantes, dans l'illégalité.

Nous proposerons, comme cela existe dans plusieurs pays européens, que toute personne majeure, en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable infligeant une souffrance physique ou psychique qui ne peut être apaisée et qu'elle juge insupportable, puisse demander à bénéficier d'une assistance médicalisée pour mourir dans la dignité.

**Ce droit devra s'appliquer dans un cadre très strict et protecteur sous le contrôle d'un collège de médecins.** Nous proposerons d'inscrire ce droit dans la loi.

## **2.2 Assurer l'égalité entre les territoires**

Le territoire national est de plus en plus fragmenté. L'aménagement du territoire et l'urbanisme actuellement en vigueur excluent, séparent, différencient. Près de 80 % de Français vivent dans un espace à dominante urbaine, mais cette donnée recouvre une réalité bien plus complexe selon qu'on habite une ville-centre, une zone pavillonnaire à la périphérie, une petite commune rurale ou ses environs, dans un quartier de la deuxième couronne des coeurs urbains. **La droite s'accommode d'inégalités grandissantes entre des France, au contraire, la gauche veut agir pour que demeure une France, unie et solidaire.**

Le prix de la distance, le prix de la ségrégation, le prix de la désertification, le prix de la désindustrialisation, le prix du chômage sont le lot de trop de Français. Les fausses promesses de la droite, le « plan Marshall » pour les banlieues et autres opérations de com, ne cachent plus qu'aucune politique d'envergure n'a été menée pour établir des mécanismes de solidarité et de justice. A la gauche d'apporter une vision et des réponses aussi volontaires qu'innovantes.

### 2.2.1 Casser les ghettos urbains

La France est confrontée à un défi de réunification nationale dans une centaine de quartiers en France, dans lesquels les politiques publiques ont totalement échoué. Les habitants qui y vivent ont le sentiment d'avoir été abandonnés par la puissance publique. C'est vrai pour les jeunes, c'est vrai pour les autres : la part des plus de 60 ans progresse dans la plupart des quartiers sensibles.

Relever ces quartiers est non seulement un impératif moral et politique, mais c'est aussi un levier de croissance et de compétitivité pour la nation. Quand les moyens et la reconnaissance sont réels, ces territoires sont une source impressionnante de talents et d'énergies. Il y a d'innombrables exemples de villes qui ont su investir dans l'avenir, trouver les ressources pour faire face aux injustices avec des dispositifs innovants en partenariat avec les associations, bâtir des structures représentatives des habitants pour qu'il puissent s'exprimer et participer.

Rétablir la confiance dans ces quartiers impose que l'Etat soit présent à côté des villes et des élus locaux qui sont en première ligne. Nous finaliserons rapidement les opérations **ANRU** en cours avec la mobilisation effective des crédits contractualisés par l'Etat et nous lancerons un programme pour des quartiers qui n'en font pas l'objet. Nous y joindrons des **contrats de diversité sociale entre les villes, l'Etat et les bailleurs sociaux**. Nous proposerons aux collectivités, aux bailleurs, aux représentants de l'Etat et aux associations un « **Contrat unique de développement humain et de renouvellement urbain** », ouvert à l'évaluation des habitants, qui comportera deux volets : un volet humain pour l'emploi, la réussite éducative, la santé, l'égalité entre les hommes et les femmes, et un volet urbain pour le logement, les équipements publics, le cadre de vie, les transports, les réseaux numériques.

Pour l'accès à l'école et à la formation, à l'effectivité des droits, à la citoyenneté, **des pôles de services publics** seront installés en liaison avec les associations, et les habitants trouveront un médiateur local capable de les orienter dans leurs démarches. Les « déserts » médicaux s'étendent aussi dans les banlieues. C'est pourquoi nous voulons favoriser l'établissement de **maisons de santé** qui faciliteront l'action des professionnels de santé. Pour développer l'emploi, nous accorderons des soutiens financiers aux villes et aux agglomérations qui créent des **zones d'activités** rendues attractives par la mutualisation des services, proposant des emplois adaptés aux compétences locales. La « police des quartiers », placée sous l'autorité des commissaires de la police nationale, sera présente au quotidien auprès de la population pour assurer la tranquillité.

### 2.2.2 Bâtir un bouclier rural

La France rurale n'est pas qu'une population agricole, elle est diverse sociologiquement : 35 % des ouvriers y habitent et y travaillent. Ces vingt dernières années, essentiellement parce que le coût du logement dans les villes-centres ou à leur périphérie immédiate était devenu trop élevé, des néoruraux se sont installés à la campagne. La France rurale, ce sont des paysages que travaillent et entretiennent des paysans, mais c'est aussi un facteur d'attractivité de la France à l'international, et d'abord pour le tourisme. Reste que les images d'Epinal ont la vie dure. La représentation médiatique de la ruralité n'échappe pas à la caricature. La réalité vécue est souvent différente : alors que 75 % des cantons ruraux connaissent un solde migratoire positif, les territoires ruraux sont largement abandonnés.

Nous défendrons la vitalité et la cohésion des territoires ruraux. Nous proposerons un « **bouclier rural** » pour protéger les habitants et retisser du lien social, dynamiser les territoires, créer des synergies entre les villes et les campagnes, **garantir un temps d'accès maximum aux services essentiels** (accueils de médecine général, avec des maisons de santé rurales, établissements hospitaliers autour de bassins de vie, écoles élémentaires et collèges, bureaux de poste, etc.).

Nous maintiendrons **une qualité du réseau de distribution de l'électricité équivalente à celle des villes**.

Nous développerons un véritable programme de **couverture numérique universelle**, avec la fibre optique pour mettre fin à l'isolement technologique.

Pour encourager la création de richesse, en lien avec les intercommunalités, les Départements et les Régions, des **zones de développement économique rural** verront le jour, favorisées par de nouveaux outils fiscaux, bancaires et réglementaires. La création de petites entreprises sera stimulée, notamment pour mettre en place **les activités et les commerces de proximité**, souvent cruellement manquantes, en amenant les banques à réserver une part de l'épargne prélevée pour soutenir dans ces lieux des actions de développement. Là aussi, nous expérimenterons à partir des politiques qui ont le mieux réussi dans les collectivités que nous dirigeons.

Un ministère de l'Aménagement du territoire, disposant de moyens réels, veillera à la desserte et au développement des **transports**.

### 2.2.3 Mieux intégrer les Outremer

Plus de 2,4 millions de Français vivent dans l'une des douze collectivités d'Outremer. Pourtant, nos compatriotes d'Outremer ont toujours le sentiment d'être « *des Français entièrement à part et non des Français à part entière* », selon la formule d'Aimé Césaire. Mal compris dans l'Hexagone, ce sentiment d'exclusion procède largement du passé colonial de la France, des représentations péjoratives et de l'idée que « l'Outremer coûte cher ».

Depuis 2007, le Gouvernement a rompu avec les politiques de rattrapage visant à l'égalité que tous ses prédécesseurs, de gauche comme de droite, avaient menées jusqu'alors. La justification de N. Sarkozy ? Un pseudo souci d'équité devant les charges publiques. Résultat : la baisse – sans précédent sous la Vème République – du budget de l'Outremer. Face à un capitalisme débridé, alors que le rôle de l'Etat devrait être plus que jamais de réguler, il est totalement défaillant. Pourtant, les outremer constituent un joyau de notre communauté nationale et des atouts pour la France, qu'ils soient culturels, stratégiques, économiques ou environnementaux.

Le développement économique et social des Outremer ne peut être pensé comme si, aux yeux de la Nation, ces territoires étaient, seront et, encore moins, devraient être indépendants. Il doit s'inscrire dans un cadre national et reposer une exigence d'égalité : la priorité réside dans **un socle de politiques publiques**.

De tous les handicaps dont souffrent les Outremer – reconnus par l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne – c'est cette insuffisance de liaisons (internes et externes) qui fonde la plus grave des inégalités territoriales, sans commune mesure avec la région même la plus enclavée de métropole. Cet éloignement et cet enclavement des Outremer pèsent aussi – et de part et d'autre – sur le sentiment d'appartenance à un même ensemble national malgré le développement accru mais encore trop limité des télécommunications.

Ces inégalités appellent une politique d'intégration territoriale qui emprunte deux voies : **l'abaissement du coût des liaisons avec l'Hexagone ; un programme volontariste dans le logement social et d'infrastructures de transports** visant à conforter le développement des activités économiques et à désenclaver certaines zones.

## **3 Renouveler notre démocratie**

Une crise de confiance existe entre les citoyens et la politique. La « République irréprochable » promise par le candidat Sarkozy n'a jamais vu le jour. Au contraire, la pratique du pouvoir par l'actuel président de la République, le parti majoritaire, les proches et les amis du régime, ont altéré l'esprit public. **Nous refusons la dérive actuelle vers la monocratie**. C'est l'hyper-présidence, concept bien compliqué pour dire une réalité simple : l'Elysée décide de tout, les collaborateurs du président ont rang de ministres, le Premier ministre fait office d'assistant plus que de second, les ministres se muent en courtisans redoutant la disgrâce. Les contre-pouvoirs sont méthodiquement et implacablement limités, voire empêchés : l'opposition est méprisée et les syndicats marginalisés, les magistrats sont jetés en pâture et les médias sous pression.

Pourtant – nous le constatons dans nos territoires –, **les Français aspirent à retrouver l'esprit public**. Ils sont nombreux à penser que le vote a une influence à condition qu'il soit respecté par ceux qui sont élus. Ils sont présents quand les enjeux sont importants. Ils savent se mobiliser et mobiliser, dans la rue ou les associations, mais aussi sur les réseaux sociaux et dans les débats sur le Net. La « crise du militantisme », souvent évoquée, ne frappe pas toutes les formes d'engagement collectif. De nombreux citoyens s'investissent dans l'action de proximité, comme en témoigne le développement des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP). Les modes d'intervention se renouvellent, par exemple pour lutter contre le mal-logement. Sans oublier les formes inédites de communion sociale, qu'elles soient urbaines (les *roller-skaters* qui investissent les rues des grandes villes), domestiques (la fête des voisins) ou numériques (les communautés d'amis sur Facebook). Dans une démocratie accomplie, le triptyque citoyen ne saurait être : « allégeance, silence, sous-traitance » – allégeance aux vérités révélées ou imposées d'en haut, silence face aux choix qui engagent la vie collective et le futur, sous-traitance à la collectivité de ce que chacun doit faire pour elle.

Pour nous, c'est clair : en 2012, il ne faudra pas seulement rétablir une démocratie institutionnelle équilibrée, mais il faudra répondre aux aspirations des Français qui veulent une démocratie plus représentative, plus responsable, plus transparente, plus participative.

### 3.1 Répondre aux demandes démocratiques

#### 3.1.1 Rendre la démocratie plus représentative

Le principe représentatif doit rester la colonne vertébrale de nos institutions. Le fossé creusé entre les Français et ceux qu'ils élisent – avec une participation de plus en plus faible – n'a rien d'irréversible. Plusieurs moyens peuvent être mobilisés pour le combler.

Certains ont le droit de vote et n'en usent pas, d'autres ne l'ont pas et souhaiteraient en user. Pour élargir le vote et limiter l'abstention, nous proposerons de **compter séparément les bulletins blancs** pour garantir à tous les citoyens la possibilité de s'exprimer : l'équilibre sera ainsi respecté entre le droit (être sans représentant) et le devoir (l'exprimer). Nous donnerons **le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers résidant légalement dans notre pays depuis 5 ans pour les élections locales**.

La représentativité des Assemblées parlementaires sera améliorée par **l'introduction d'une dose de proportionnelle** qui supposera un redécoupage de la carte électorale. La part de scrutin proportionnel sera également élargie au **Sénat** pour les départements qui élisent au moins trois sénateurs. Le collège électoral des sénateurs sera rééquilibré en faveur des départements et des régions : ainsi la Chambre haute deviendra-t-elle celle des territoires.

**La parité et la diversité, conditions de la représentativité au Parlement, seront encouragées par des mesures contraignantes.** La suppression de tout financement public aux partis ne désignant pas à parité leurs candidats aux élections nationales au scrutin uninominal évitera que des amendes soient préférées à la parité. Pour que les candidates ne figurent pas seulement dans les circonscriptions « ingagnables », la modulation des dotations publiques aux partis pourra se faire aussi en fonction des résultats effectifs aux élections législatives.

Pour diversifier le profil des responsables politiques, **les parlementaires ne pourront plus cumuler leur mandat et leur fonction avec la responsabilité d'un exécutif local. Il en ira de même pour les ministres dans l'exercice de leur fonction gouvernementale.**

#### 3.1.2 Rendre la démocratie plus transparente

**L'exemplarité des élus et des élites est une nécessité en démocratie.** A cet égard, la décennie qui s'achève apparaît comme une montagne de manquements à l'intérêt général dont l'année 2010 a symbolisé le point culminant ! Dépenses somptuaires pour l'achat de cigares ou utilisation d'avions privés, usage d'appartements de fonction, obtention suspecte d'un permis de construire de la part de

ministres du Gouvernement. Nominations par l'exécutif de personnalités dont la qualité relevait plus de la proximité politique ou des services rendus que de la compétence et de l'expérience professionnelles. Confusion des fonctions entre trésorier de parti, collecteur de fonds d'un cercle de riches donateurs et ministre du Budget auquel est rattachée l'administration fiscale. Intervention du ministre-trésorier en question pour que le conseiller financier d'un gros donateur de l'UMP se voit attribuer la Légion d'honneur.

Les citoyens ne peuvent avoir confiance dans un Etat entravé par le copinage, menacé d'opacité et trop souvent livré aux intérêts privés. La confusion des intérêts politiques et économiques ruine la crédibilité de l'action politique. **Il est impératif d'imposer de nouvelles règles éthiques au service d'une démocratie transparente et de rompre avec l'Etat-Fouquet's.** C'est aussi un devoir de justice à l'égard des responsables politiques intègres qui remplissent leurs fonctions gouvernementales et parlementaires avec probité, mais aussi pour ces dizaines de milliers d'élus locaux qui, sur le terrain, sont dévoués au bien commun.

Nous mènerons donc **une lutte active contre les conflits d'intérêts** à travers trois champs d'action : la prévention, le renforcement des incompatibilités, l'accroissement des sanctions.

Nous établirons **une obligation pour les parlementaires et les ministres de publier leur déclaration de patrimoine.** Les parlementaires et les hauts fonctionnaires des trois fonctions publiques devront se soumettre à une déclaration d'intérêts.

Pour que ces décisions soient effectives, le statut et les moyens de la Commission nationale des comptes de campagnes et des financements politiques (CNCCFP) seront renforcés. De même, le Service central de prévention de la corruption (SCPC), créé en 1993 et dont les missions ont été réduites à des activités de conseil et de formations aux élus, sera consolidé et dédié à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

**Certains cumuls de fonction publiques et privées ne sauraient avoir cours**, comme l'ont montré des cas choquants de députés avocats d'affaires ou de hauts fonctionnaires issus des « grands corps » procédant aux aller-retour entre les secteurs public et privé sans considération déontologique. Nous rendrons incompatibles les fonctions dirigeantes dans toute structure (politique ou associative) bénéficiaire de financements publics pour les ministres, ainsi que des activités dans les entreprises privées pour les fonctionnaires. Ainsi, l'exemplarité des décideurs publics sera garantie.

Les **sanctions pénales contre les délits de favoritisme et la prise illégale d'intérêts** seront renforcées. A cette fin, sera établi un contrôle systématique, assorti d'éventuelles sanctions, par une Commission de déontologie pour tous les élus, fonctionnaires et magistrats. En outre, le délai de viduité sera rallongé à 5 ans pour **éviter chez les hauts fonctionnaires la tentation du pantouflage.**

Rendre la démocratie plus transparente réclame également **une communication électronique des budgets de la Présidence de la République, du Gouvernement et des deux assemblées.** Afin de mesurer la contribution du Gouvernement aux efforts qu'il réclame aux citoyens, nous procéderons à la mise en ligne d'un programme budgétaire spécifique regroupant l'ensemble des dépenses des divers cabinets ministériels (effectifs, masse salariale, frais en tous genres...).

L'établissement d'**une instance d'évaluation des engagements pour le quinquennat**, rattachée à la Cour des comptes, permettrait de respecter les promesses faites aux citoyens ou, lorsqu'une réorientation de la politique est proposée, de l'expliquer à partir de faits et de réalités objectives.

### 3.1.3 Rendre la démocratie plus participative

De nombreux citoyens s'organisent hors des cadres traditionnels, développent de nouvelles formes d'engagement et veulent participer plus directement aux choix publics. Avec la gauche, les leviers susceptibles d'élargir les modes d'expression démocratique seront mieux utilisés. Le Conseil Economique Social et Environnemental, qui devra être régulièrement consulté dans l'élaboration des lois, pourra prendre l'initiative d'organiser **des jurys citoyens participatifs.** Ils aideront à la prise de

décision publique et ses membres seront tirés au sort sur le modèle des tribunaux d'assises.

Le **référendum d'initiative partagée**, créé par la révision constitutionnelle de 2008, est trop étroitement encadré. Nous modifierons la loi pour que le Parlement ne puisse bloquer toute proposition de loi référendaire soutenue par 1/5<sup>ème</sup> des parlementaires et 1/10<sup>ème</sup> des électeurs. Une procédure plus souple sera créée pour que toute demande de débat, soutenue par au moins un million de pétitionnaires, fasse l'objet d'une discussion et d'un vote au Parlement.

Les nouveaux moyens de communication sont de formidables outils d'organisation d'un nouveau forum démocratique, nécessaire pour recueillir la parole des citoyens. Concrètement, **la création pour les grands débats publics de sites Internet officiels**, placés sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP), permettront aux citoyens de donner leurs opinions sur les grands sujets publics.

Parce que la compréhension et la connaissance des institutions sont des préalables à la participation citoyenne, nous redonnerons ses lettres de noblesse à **l'instruction civique**, en délivrant aux lycéens et à toute personne en demande une formation solide et appliquée. Elus locaux et parlementaires seront invités à se mobiliser pour apporter la connaissance vécue de nos institutions.

### 3.2 Garantir une information libre et pluraliste

Les difficultés des médias ont deux causes principales : une crise économique – qui touche particulièrement la presse écrite – et une crise de défiance politique – provoquée par les interventions du pouvoir sarkozyste (nomination des présidents de l'audiovisuel public, interventions multiples du pouvoir, défense de puissants groupes privés amis).

Dans le classement annuel de la liberté de la presse établi par Reporters sans Frontières, la France occupait la 11<sup>ème</sup> place en 2002, elle se situe désormais au 44<sup>ème</sup> rang mondial, derrière la Papouasie-Nouvelle Guinée. Ce que martèlent les professionnels, les Français l'ont compris : une majorité estime que les journalistes subissent la pression des pouvoirs politiques et financiers.

En France, c'est sur proposition des socialistes que les principes de la liberté de la presse ont été clairement réaffirmés dans notre droit par les dispositions introduites aux articles 3 et 34 de la Constitution par la réforme du 23 juillet 2008. « La liberté, le pluralisme et l'indépendance des médias » ont désormais valeur constitutionnelle. Or, le pouvoir actuel bafoue souvent ces exigences. C'est pourquoi **nous replacerons l'impératif éthique au cœur du fonctionnement des médias**, garantir leur indépendance éditoriale et le respect effectif du pluralisme, préserver la qualité et la diversité des programmes dans l'audiovisuel public.

#### 3.2.1 Renforcer l'indépendance des rédactions, protéger les sources des journalistes, soutenir l'audiovisuel public

Pour garantir l'indépendance des rédactions et lutter contre les pressions des actionnaires, nous instaurerons **des obligations accrues de transparence pour la composition du capital des groupes de presse** et de cloisonnement entre l'éditorial et l'économique. Chaque entreprise de presse se dotera d'une société de journalistes, disposant de pouvoirs réels.

Rechercher l'origine des sources d'un journaliste, c'est mettre en péril la démarche d'investigation, puis d'information qu'il se doit de mener librement, sans contrainte et dans la durée. Nous reviendrons sur la législation de 2010 qui ne répond hélas pas aux enjeux.

**Nous mettrons fin à la nomination par le Président de la République des responsables de l'audiovisuel public.** La composition des conseils d'administration de France Télévisions, de Radio France et de l'Audiovisuel extérieur de la France sera revue pour permettre une représentation paritaire entre la majorité parlementaire et l'opposition, une meilleure représentation du personnel et l'augmentation du nombre de personnalités qualifiées désignées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Celui-ci sera réformé dans sa composition et rendu indépendant du pouvoir

politique. Il lui reviendra de nommer les présidents de l'audiovisuel public. La composition du CSA devra respecter le principe de parité entre hommes et femmes.

**Une nouvelle ambition sera donnée au service public audiovisuel** : création d'une chaîne jeunesse (enfants et jeunes adultes) sans publicité sur le canal de France 4, création d'un nouveau portail d'information alimenté par l'ensemble des opérateurs publics, création d'une marque permettant au service public de se distinguer – un « label ombrelle » – pour favoriser le vivre ensemble, restaurer la confiance du public et encourager l'innovation, ainsi qu'une politique volontariste de mise à disposition de certains programmes à destination du public.

Bien sûr, pour la gauche, **soutenir la création audiovisuelle sera un enjeu européen autant qu'un objectif national**. Le bilan de la Commission Barroso est, en ce domaine aussi, hélas calamiteux. Il y a pourtant beaucoup à faire : création d'un CSA européen, harmonisation des réglementations, soutien aux industries européennes, extension d'arte aux autres pays européens, etc.

### 3.2.2 Renforcer le pluralisme des médias

Nous ferons en sorte **que le temps de parole soit réparti également entre la majorité et l'opposition**. Seules les prises de parole protocolaires du Président de la République pourront ne pas être décomptées.

Face à l'aggravation des risques de monopole, **nous renforcerons les règles anti-concentration dans le domaine des médias**. Une réflexion sera engagée par le Gouvernement, en lien avec le Parlement et les professionnels, sur les moyens de réduire la dépendance des opérateurs de médias à la commande publique.

Nous encadrerons la participation des médias nationaux dans les médias locaux.

Nous moderniserons le dispositif de contrôle pluri-médias pour y intégrer la presse, y compris gratuite, et Internet.

La loi complètera les critères que le CSA est en charge d'apprécier pour les acquisitions ou les lancements de chaîne, mais aussi pour le renouvellement de licence. Il lui sera explicitement demandé de privilégier les services proposés par des opérateurs indépendants des groupes titulaires de marchés publics.

Le public d'un média qui y trouve des informations concernant des marchés, des produits ou des personnalités en lien avec son propriétaire et les intérêts directs qu'il y compte, doit être clairement averti : un dispositif d'information claire et systématique en ce sens sera imposé par la loi.

## 3.3 Renforcer les contre-pouvoirs et protéger les libertés.

Les contre-pouvoirs sont actuellement fragilisés et menacés. Or, le respect des droits et des libertés essentiels est au cœur de la légitimité démocratique. Le contrôle continu du pouvoir par des autorités indépendantes est une nécessité.

### 3.3.1 Créer une véritable Cour constitutionnelle

Le fonctionnement actuel du Conseil constitutionnel n'est plus adapté à l'importance nouvelle de ses missions. Avec l'introduction de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC), il est aussi devenu un échelon nouveau de notre système judiciaire. Une modification de son fonctionnement, inspirée des règles en vigueur dans les Cours étrangères, parachèvera **la mutation du Conseil constitutionnel en Cour constitutionnelle**.

Cela implique la **nomination des membres du Conseil constitutionnel à la majorité des 3/5ème du Parlement, en respectant le principe de parité homme-femme**. Cela implique aussi que soit mis un terme à la possibilité offerte aux anciens présidents de la République d'y siéger à vie. L'actualité judiciaire récente a illustré les incohérences de ce dispositif, qui ne peuvent que fragiliser le Conseil.

Pour les parlementaires auteurs d'un recours, l'établissement de la procédure contradictoire et de l'audience publique, pratiques existant déjà dans le cadre de la QPC, deviendront la règle.

### 3.3.2 Assurer l'efficacité des autorités administratives indépendantes

Créées au fil des lois, multipliées au gré des années, les Autorités administratives indépendantes (AAI) ont souffert d'une absence de coordination et de lisibilité auprès des citoyens. Né de la révision de 2008, le Défenseur des droits, présenté comme une réponse à ces critiques, souffre d'une absence de moyens et d'un manque inquiétant d'indépendance.

Afin d'en faire une autorité efficace au service des citoyens, le **Défenseur des droits**, aujourd'hui nommé par le Président de la République, au titre de l'article 13C, devra recueillir l'avis favorable des 3/5èmes du Parlement pour être effectivement désigné. Il s'agit là d'une condition pour assurer son indépendance et garantir sa légitimité.

Par ailleurs, le Défenseur des Droits ne saurait être confiné dans un rôle de cimetière des Autorités administratives indépendantes dissoutes. La proposition de la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme, concevant le Défenseur des Droits comme un recours, au service des AAI, pour interpellier les institutions et l'opinion publique, sera mise en œuvre.

### 3.3.3 Renforcer le rôle des organisations syndicales et professionnelles

La démocratie sociale est complémentaire et indissociable de la démocratie politique. Le respect des droits des salariés, la reconnaissance des droits syndicaux et du rôle des organisations syndicales doivent être pleinement reconnus : ils sont une chance pour l'entreprise, une condition de la vraie performance qui peut rendre notre économie durablement compétitive.

Renouer un réel dialogue social sera une de nos priorités. Dans le secteur privé – dans la lignée de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail – comme dans la fonction publique – autour des questions salariales, de l'emploi, des conditions de travail, d'évaluation des salariés, de formation professionnelle et de déroulements de carrière –, il est urgent d'engager des négociations. Nous discuterons avec les partenaires sociaux de la possibilité de leur conférer le **statut de producteurs de droit social** comme le fait la législation européenne.

A l'échelle nationale, le dialogue social et le **droit conventionnel** seront valorisés.

A l'échelle des branches, la **négociation** doit être préservée.

A l'échelle des entreprises, **l'obligation annuelle de négociation sera étendue la diversité des entreprises** sous le contrôle d'une commission départementale ou territoriale du dialogue social.

Nous étendrons les droits des comités d'entreprise et d'établissement à l'information et à l'intervention en amont des décisions industrielles et financières.

Nous renforcerons la représentativité, les pouvoirs et les moyens d'action des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) des grandes entreprises.

## 3.4 Rééquilibrer nos institutions

La réforme constitutionnelle de 2008 n'a pas produit la démocratisation de la Vème République promise par N. Sarkozy. La concentration des pouvoirs à l'Elysée, entre les mains d'un seul ou de quelques-uns, l'a d'emblée frappée d'obsolescence. Le devoir de la gauche sera de moderniser nos institutions pour concilier les exigences de responsabilité, d'efficacité, de transparence.

### 3.4.1 Responsabiliser le pouvoir exécutif

Un préalable, à nos yeux : **mieux délimiter les pouvoirs du Président de la République**. En encadrant le droit de dissolution. En proscrivant l'article 16C (qui octroie les « pleins pouvoirs » au chef de l'Etat en cas de « crise »). En limitant au seul président les garanties accordées par son statut juridique – de sorte que son entourage ne puisse s'en prévaloir pour échapper aux procédures

judiciaires et aux enquêtes parlementaires conduites par l'opposition. En supprimant le droit d'expression devant le Congrès. En clarifiant la mise en œuvre du droit de destitution par la possibilité d'auditionner le Président par une commission d'enquête parlementaire.

La puissance de l'exécutif doit être encadrée par le rappel d'un principe simple : **parce que le Gouvernement tient d'abord son pouvoir de la confiance du Parlement, il doit lui rendre compte de son action.** Or, le fait majoritaire a rendu inopérante la motion de censure, arme principale du Parlement pour être entendu, consulté, associé par l'exécutif.

Il est donc nécessaire de prévoir d'autres modalités pour mettre en œuvre la responsabilité du Gouvernement. Elle sera renforcée par **l'obligation faite au Premier ministre de présenter l'agenda des réformes au début de chaque session parlementaire. De même,** obligation sera donnée aux ministres, à la fin de chaque session, de présenter devant le Parlement un bilan de l'application des lois votées. Un débat parlementaire sera organisé en début de procédure législative sur les études d'impact du Gouvernement, les avis du Conseil d'Etat étant rendus publics.

Parce que sa composition politique crée un doute sur son impartialité et peut laisser croire à l'impunité, **la Cour de Justice de la République sera supprimée.** Pour les actes de délinquance ordinaire, **les ministres seront jugés par des juridictions de droit commun,** même lorsque ces actes ont été commis dans l'exercice de leur fonction.

### 3.4.2 Renforcer le rôle d'impulsion, d'évaluation et de contrôle du Parlement

Pour **dynamiser l'activité parlementaire,** plusieurs mesures concrètes seront engagées : la fixation du quorum au 1/3 pour les débats en commission et au 1/10ème pour les débats en séance, l'individualisation du suivi du travail parlementaire (avec la publicité des votes individuels lors des scrutins publics, la publicité des délégations du vote), ou encore la suppression du droit de veto du Sénat en matière constitutionnelle et organique.

Donner plus de vie à l'activité parlementaire demande aussi d'octroyer **des droits à l'opposition** dans plusieurs domaines, un réel pouvoir d'alerte, la désignation d'un contre-rapporteur de l'opposition sur les projets et propositions de lois, l'octroi aux Présidents de groupes parlementaires de la faculté de s'opposer quatre fois par an au temps législatif programmé.

Le **contrôle du Gouvernement** est essentiel au bon fonctionnement des démocraties modernes. A cette fin, le droit de tirage relatif à la création de commissions d'enquête sera renforcé. Le rôle des commissions permanentes sera accru. La publicité des auditions des commissions permanentes sera assurée, sauf si les 3/5èmes de leurs membres s'y opposent. Un droit de réplique pour les parlementaires sera instauré dans les Questions d'actualité du Gouvernement.

### 3.4.3 Mettre fin au cumul des mandats et des rémunérations

Dans un contexte de méfiance, voire de défiance à l'égard de la politique, la disponibilité des parlementaires est une priorité. La modernisation de la vie politique ne peut faire l'économie de **l'interdiction du cumul d'un mandat exécutif local avec un mandat parlementaire.**

Elle est vitale à l'activité du Parlement, auxquels les députés et les sénateurs pourront alors se consacrer pleinement. C'est aussi une avancée nécessaire pour la rénovation de la vie démocratique et le renouvellement des responsables politiques.

Si les indemnités perçues dans le cadre des missions confiées par les électeurs sont évidemment légitimes et nécessaires à l'indépendance des élus, **le cumul des rémunérations pour les élus locaux** doit être limité : les rémunérations annexes, comme par exemple celles qui sont octroyées dans les syndicats intercommunaux, seront intégrées dans le calcul de l'écrêtement.

C'est par une exigence de probité et d'exemplarité, le respect d'une élémentaire morale publique, que nous pourrons rendre notre démocratie plus forte.